

**Portrait statistique
de la population avec incapacité**

**— Région de la Montérégie —
2003**

■ Rédaction

Direction de la recherche, du développement et des programmes
Lucie Dugas, conseillère à l'évaluation
André Lauzon, conseiller à l'évaluation
Lucie Sarrazin, technicienne en statistiques

■ Collaboration

Direction de la recherche, du développement et des programmes
Lise Fillion, agente de secrétariat

Direction des communications
Isabelle Gagnon, agente d'information
Micheline Thibault, agente d'information

Ont participé aux premières ébauches du projet

Direction de la recherche, du développement et des programmes
Sandra Ayotte, technicienne en statistiques
Geneviève Blain, conseillère à l'évaluation
Ourdia Naïdji, conseillère à l'évaluation

Direction des bureaux régionaux
Djamila Benabdelkader, responsable régionale, OPHQ Montréal
Anne Falcimaigne, responsable régionale, OPHQ Laval

Institut de la statistique du Québec, Direction Santé Québec

Nathalie Audet, agente de recherche
Brigitte Beauvais, agente de recherche
Jocelyne Camirand, coordonnatrice de l'EQLA
Rébecca Tremblay, statisticienne

■ Sous la direction de

Suzanne Doré, coordonnatrice de l'équipe de la recherche et de l'évaluation
Direction de la recherche, du développement et des programmes

■ Approuvé par

Anne Hébert, directrice adjointe de la recherche, du développement et des programmes

■ Le 12 septembre 2003

(DRDP-1146)

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES	VII
LISTE DES SIGLES ET SIGNES CONVENTIONNELS	XI
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DE L'INCAPACITÉ	3
MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DE DONNÉES	5
CHAPITRE1 - PRÉVALENCE DES INCAPACITÉS ET DES SITUATIONS DE HANDICAP	13
CHAPITRE 2 - ÉTAT DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE	21
CHAPITRE 3 - PROFIL LINGUISTIQUE ET CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES	27
CHAPITRE 4 - RESSOURCES ÉCONOMIQUES.....	35
CHAPITRE 5 - RESSOURCES FAMILIALES ET RELATIONS SOCIALES	59
CHAPITRE 6 - ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE.....	69
CHAPITRE 7 - UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES	73
CHAPITRE 8 - RESSOURCES RÉSIDENTIELLES	77
CHAPITRE 9 - DÉPLACEMENTS ET TRANSPORT	79
CHAPITRE 10 - SCOLARISATION ET SERVICES ÉDUCATIFS.....	85
CHAPITRE 11 - VIE ACTIVE ET PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	95
CHAPITRE 12 - PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE LOISIR	101
CONCLUSION	105
ANNEXE 1 - DÉFINITION DES TYPES D'INCAPACITÉ	107
ANNEXE 2 - DÉFINITION DES CATÉGORIES DE L'INDICE DE DÉSAVANTAGE LIÉ À L'INCAPACITÉ	109
ANNEXE 3 - CARTES GÉOGRAPHIQUES DE LA RÉGION SOCIO SANITAIRE DE LA MONTÉRÉGIE	111
ANNEXE 4 - LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES TERRITOIRES DE CLSC DE LA RÉGION SOCIO SANITAIRE DE LA MONTÉRÉGIE.....	113
ANNEXE 5 - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003.....	117
ANNEXE 5A - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003 SELON LE SEXE ET L'ÂGE.....	119
ANNEXE 5B - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003 SELON LA NATURE DE L'INCAPACITÉ	123
ANNEXE 5C - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003 SELON LA GRAVITÉ.....	125
ANNEXE 6 - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010.....	127
ANNEXE 6A - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010 SELON LE SEXE ET L'ÂGE.....	129
ANNEXE 6B - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010 SELON LA NATURE DE L'INCAPACITÉ	133
ANNEXE 6C - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010 SELON LA GRAVITÉ.....	135
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	137

Liste des tableaux

1. Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus vivant au sein des ménages, 1998	15
2. Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité, population de 15 ans et plus, 1998.....	16
3. Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998	16
4. Répartition selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	17
5. Nombre d'incapacités selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	17
6. Répartition selon le niveau de gravité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	18
7. Indice de désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	19
8. Proportion d'enfants inscrits à l'allocation pour enfant handicapé selon la déficience et l'année, Montérégie, 1998 à 2001	20
9. Perception de l'état de santé comme étant moyen ou mauvais selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998	22
10. Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998	23
11. Perception de la santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998	25
12. Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998	45
13. Perception de la situation financière comme étant pauvre ou très pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	51
14. Dépenses occasionnées par l'incapacité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	54
15. Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	55
16. Raisons de l'absence de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité n'ayant pas fait de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, 1998	55
17. Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	57
18. État matrimonial de fait selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998	62
19. Niveau faible à l'indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	66
20. Personnes insatisfaites de leur vie sociale selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	67

21. Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	70
22. Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998.....	70
23. Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998	71
24. Taux global d'utilisation d'aides techniques selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	74
25. Taux global d'utilisation d'aides techniques selon la nature de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	74
26. Mode d'habitation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998.....	78
27. Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux (trajets de moins de 80 km) selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998	81
28. Quelques caractéristiques sur le transport adapté, 2000.....	83
29. Proportion de déplacements en transport adapté effectués par type de déplacement (transport régulier), 2000.....	84
30. Évolution du nombre d'enfants handicapés intégrés en service de garde selon l'année, 1999 à 2001.....	87
31. Évolution de l'effectif scolaire des élèves handicapés et de l'effectif scolaire total selon le niveau scolaire et l'année, secteur public, Montérégie, 2000 à 2002.....	88
32. Répartition des élèves handicapés selon le niveau scolaire, le type de regroupement scolaire et l'année, secteur public, Montérégie, 2000 à 2002	88
33. Évolution de la proportion des élèves handicapés selon le type de déficience et l'année, niveaux primaire et secondaire, secteur public, Montérégie, 2000 à 2002.....	89
34. Taux de diplomation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans, 1998	93
35. Statut d'activité habituel selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998	97
36. Nombre d'heures de travail total par semaine selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans, 1998	98
37. Pratique d'activités physiques de loisir selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	102
38. Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	103
39. Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	104

Liste des figures

A. Modèle conceptuel de l'OMS (1980)	3
1. Indice de désavantage lié à l'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998.....	19
2. Perception de l'état de santé, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	22
3. Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, 1998.....	23
4. Perception de la santé mentale, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	24
5. Perception de la santé mentale selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998.....	24
6. Connaissance des langues, population avec incapacité, 1996.....	29
7. Connaissance des langues selon la présence d'une incapacité, Montérégie, 1996.....	29
8. Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant ou une origine ethnique autre que française ou britannique, 1996	30
9. Statut d'immigrant et origine ethnique autre que française ou britannique selon la présence d'une incapacité, Montérégie, 1996.....	30
10. Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996	31
11. Personnes avec incapacité ayant une origine ethnique autre que française ou britannique, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996.....	32
12. Groupe ethnoculturel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	33
13. Groupe ethnoculturel selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998	33
14. Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le sexe, 1996.....	38
15. Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Montérégie, 1996	38
16. Revenu total moyen des hommes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996.....	39
17. Revenu total moyen des femmes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996.....	40
18. Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, 1996.....	41
19. Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Montérégie, 1996	41
20. Part des transferts gouvernementaux dans le revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996	42
21. Niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	43
22. Niveau de revenu du ménage selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998.....	43

23. Niveau de revenu du ménage selon la présence d'un désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998.....	44
24. Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	44
25. Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996.....	46
26. Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1996	46
27. Revenu total inférieur à 15 000 \$, selon le territoire de CLSC, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1996.....	47
28. Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu selon le sexe, 1996	48
29. Population de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu selon la présence d'une incapacité et le sexe, Montérégie, 1996	48
30. Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996.....	49
31. Perception de la situation financière, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	50
32. Perception de la situation financière selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998.....	50
33. Population de 15 ans et plus se considérant pauvre ou très pauvre depuis 5 ans et plus, 1998.....	52
34. Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	53
35. Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998	53
36. Dépenses occasionnées par l'incapacité selon la présence d'un désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998.....	54
37. Dépenses occasionnées par l'incapacité et remboursement, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998	55
38. Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	56
39. Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon la présence d'une incapacité et l'âge, Montérégie, 1998.....	56
40. Personnes vivant seules selon l'âge, population avec incapacité, 1996	60
41. Personnes vivant seules selon la présence d'une incapacité et l'âge, Montérégie, 1996	60
42. Personnes avec incapacité vivant seules, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996	61
43. État matrimonial de fait, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	62
44. Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison selon la présence d'une incapacité, 1996.....	63
45. Femmes avec incapacité de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996.....	64
46. Indice de soutien social, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	65

47. Indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998	65
48. Nombre d'aides techniques utilisées, population de 15 ans et plus avec incapacité et utilisant au moins une aide technique, 1998.....	75
49. Mode d'habitation, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	78
50. Personnes avec et sans difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	80
51. Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998	80
52. Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998	80
53. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996.....	82
54. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1996	82
55. Répartition des enfants handicapés qui fréquentent les services de garde selon le type de service de garde et l'année, Montérégie, 1999 à 2001	87
56. Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans avec incapacité, 1996	90
57. Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans selon la présence d'une incapacité, Montérégie, 1996	90
58. Plus haut niveau de scolarité atteint chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998	91
59. Plus haut niveau de scolarité atteint selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans, Montérégie, 1998	91
60. Scolarité relative, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	92
61. Scolarité relative selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998	92
62. Taux de diplomation des personnes de 15 à 64 ans selon la présence d'une incapacité, 1998	93
63. Statut d'activité habituel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	97
64. Statut d'emploi, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Montérégie, 1998	98
65. Capacité de travailler, population inactive de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998.....	99

Liste des sigles et signes conventionnels

Sigles

CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CIDIH	Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps
CLSC	Centre local de services communautaires
EPLA	Enquête sur la participation et les limitations d'activités
EQLA	Enquête québécoise sur les limitations d'activités
ESLA	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
ESS	Enquête sociale et de santé
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfance
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
QAA	Questionnaire autoadministré
RRQ	Régie des rentes du Québec
TED	Troubles envahissants du développement

Signes conventionnels

c.	contre
cv	coefficient de variation
dnp	donnée non publiée car trop peu fiable
N	nombre d'unités ou de personnes
☑	différence significative
*	donnée qui doit être interprétée avec prudence (voir la section <i>Méthodologie et sources de données : les coefficients de variation</i>)
**	donnée fournie à titre indicatif seulement (voir la section <i>Méthodologie et sources de données : les coefficients de variation</i>)

Introduction

L'Office des personnes handicapées du Québec a le mandat de préparer et de publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec. En plus de permettre une description de cette population, ces statistiques sont utiles pour évaluer l'état de l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées au sein de la société ainsi que pour identifier les obstacles à leur intégration.

Depuis sa création, l'Office a publié plusieurs documents statistiques visant à décrire la situation des personnes handicapées qui vivent au Québec. Parmi ces documents, notons la publication d'une première série de portraits statistiques régionaux en 1996-1997 utilisant principalement les données du recensement canadien de 1991. En effet, jusqu'alors, seul le recensement permettait de produire des données statistiques régionales portant sur la population ayant une incapacité. Or, en 2001, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publiait les résultats d'une nouvelle enquête¹, réalisée en 1998, entièrement consacrée à l'étude de la population québécoise présentant une incapacité de longue durée et vivant en ménage privé. Non seulement cette enquête permettait d'estimer pour la première fois la prévalence de l'incapacité pour chacune des régions sociosanitaires² du Québec, mais elle offrait également la possibilité d'effectuer une analyse régionale de plusieurs données en raison de son lien avec une autre enquête³ ayant une représentativité régionale.

L'accès aux données de cette enquête, jumelé à la disponibilité des données du recensement canadien de 1996 ainsi qu'à celle de quelques autres sources de données, permettent donc à l'Office de produire une nouvelle série de portraits statistiques régionaux contenant des informations inédites de niveau régional sur les personnes ayant une incapacité du Québec.

Le présent document dresse ainsi un portrait statistique illustrant la situation des personnes ayant une incapacité dans la région sociosanitaire de la Montérégie (16). Ce portrait contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Il s'adresse à toute personne qui a besoin d'avoir accès à des informations régionales valides et fiables sur la population présentant une

¹ Il s'agit de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998 (EQLA). En plus d'avoir contribué financièrement à cette enquête, l'Office a collaboré à chacune des grandes étapes de sa réalisation.

² À l'exclusion des régions crie et inuite et des réserves indiennes, EQLA 1998, p. 49.

³ L'Enquête sociale et de santé 1998 (ESS).

incapacité, qu'il s'agisse des personnes handicapées elles-mêmes, d'intervenants œuvrant au sein des secteurs public ou privé ou provenant du milieu associatif ou encore de chercheurs, d'étudiants, etc. Les utilisateurs devront toutefois porter une attention particulière aux données issues de différentes sources. En effet, les données provenant des enquêtes peuvent différer de celles du recensement canadien en raison des pratiques de collecte de données, des échantillons ou encore de la nature des questions.

Définition de l'incapacité

La majorité des enquêtes québécoises et canadiennes telles que l'EQLA et le recensement utilisent le concept d'incapacité pour tenter d'estimer le nombre de personnes handicapées. Ces enquêtes emploient la même définition de l'incapacité qui « correspond à toute réduction (résultant d'une déficience), partielle ou totale, de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain ». Ce choix conceptuel porte donc sur la capacité des personnes à réaliser certaines activités et non sur la présence d'une déficience.

En fait, cette définition de l'incapacité fait partie du modèle conceptuel de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH) proposé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1980⁴. Ce modèle distingue trois concepts principaux : la déficience, l'incapacité et le désavantage (figure A). La déficience, pour sa part, correspond à « une perte, une malformation, une anomalie ou une insuffisance d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale, psychologique, physiologique ou anatomique » alors que le « handicap d'un individu est le désavantage qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels ».

Figure A
Modèle conceptuel de l'OMS (1980)

Maladie, traumatisme ou trouble ➡ Déficience ➡ Incapacité ➡ Désavantage (handicap)

D'après ce modèle, l'incapacité s'intègre dans un processus qui débute par une maladie, un traumatisme ou un trouble et qui peut éventuellement conduire à un handicap. En effet, certaines maladies et certains traumatismes ne conduisent pas à des déficiences, certaines déficiences ne créent pas d'incapacité et certaines incapacités ne produisent pas de handicap.

Comme on peut le constater, les notions d'incapacité et de handicap, bien que liées, ne sont pas identiques. C'est pourquoi une personne ayant une incapacité n'est pas nécessairement « handicapée ». De plus, les définitions utilisées dans le cadre de ces enquêtes de population ne correspondent pas aux définitions légales ayant cours au Québec. Elles n'ont pas été développées pour les mêmes fins et elles

⁴ WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO), *International Classification of Impairments, Disabilities, and Handicaps. A manual of classification relating to the consequences of disease*, Geneva, 1980, 207 p.

relèvent d'instances différentes. Ainsi, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1) définit une personne handicapée comme étant « limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap »⁵. Ainsi, la définition de la loi s'appuie, entre autres, sur la notion d'accomplissement d'activités normales ce qui renvoie à la réalisation d'activités et de rôles sociaux. Il s'agit donc des conséquences sociales des incapacités et on se rapproche du concept de désavantage présenté précédemment. Un modèle conceptuel plus récent, développé par des chercheurs québécois et largement mis en pratique dans les milieux intéressés aux questions de réadaptation et d'intégration sociale, présente, de son côté, le désavantage ou la situation de handicap selon la terminologie de cette approche, comme le résultat d'une interaction entre les caractéristiques des individus et les caractéristiques de l'environnement physique, culturel et social, lesquelles peuvent faciliter ou limiter la participation sociale des individus ayant une incapacité. Ce modèle se distingue de la version linéaire de la première version proposée par l'OMS (voir figure A). Il met l'accent en outre sur l'ensemble des facteurs, y compris ceux reliés à l'environnement, qui contribuent au développement des situations de handicap, se distinguant ainsi d'une approche trop strictement centrée sur les facteurs liés à la personne, à ses déficiences et ses incapacités. Ce modèle nous invite donc à considérer l'ensemble des conditions personnelles et sociales qui facilitent ou entravent la réalisation d'activités ou de rôles sociaux et conduisent à des « situations de handicap » ou à des « désavantages ».

Il est important de souligner, en terminant, qu'une personne handicapée présente nécessairement une incapacité, ce qui fait que la définition de personne handicapée appliquée par l'Office se trouve incluse dans la population plus large des personnes ayant une incapacité⁶. L'Office estime toutefois que cette population est susceptible de subir des contraintes à différents niveaux et d'avoir des difficultés d'intégration sociale de même que des besoins particuliers en raison de la présence d'une incapacité (ex. : besoins de santé et de réadaptation⁷). Elle constitue ainsi la population de référence des interventions visant à réduire les incapacités et les situations de handicap.

⁵ Cette définition est également en cours de changement actuellement. Le projet de loi n° 155, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, propose la définition suivante de personne handicapée : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

⁶ Les données de l'EQLA permettent toutefois de constater que la majorité des personnes ayant une incapacité (près de 80 %) sont désavantagées en raison de leur incapacité (soit en situation de dépendance ou limitées dans les activités sans être dépendantes).

⁷ Les données de l'EQLA révèlent d'ailleurs que les personnes ayant une incapacité mais ne présentant pas de désavantage sont quand même plus nombreuses, en proportion, à considérer leur état de santé comme étant moyen ou mauvais que les personnes sans incapacité. Elles consultent aussi plus fréquemment les professionnels de la santé que les personnes sans incapacité.

Sources de données

Les sources de données utilisées dans cette publication pour décrire les personnes ayant une incapacité sont les suivantes :

1. L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA 1998) ;
2. L'Enquête sociale et de santé (ESS 1998) ;
3. Le recensement canadien de 1996 ;
4. Les données du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ;
5. Les données de la Régie des rentes du Québec (RRQ) ;
6. Les données du ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) ;
7. Les données du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Les trois premières sources, l'EQLA, l'ESS et le recensement canadien de 1996, constituent nos principales bases de données. Nous présentons une brève description de chacune des sources ci-après.

• L'EQLA et l'ESS

L'ESS est une vaste enquête générale de santé réalisée par l'ISQ en 1998 auprès de la population québécoise vivant en ménage privé⁸ (c'est-à-dire à domicile). L'EQLA est rattachée à l'ESS. En fait, les personnes ayant une incapacité ont d'abord été identifiées parmi l'échantillon de l'ESS ; celles-ci ont par la suite été invitées à répondre au questionnaire de l'EQLA. L'avantage de ce lien entre les deux enquêtes est que tous les répondants de l'EQLA ont également complété l'ESS, ce qui ajoute un large éventail de renseignements sur les conditions de vie et l'état de santé des personnes ayant une incapacité. L'EQLA, quant à elle, s'intéresse à la population québécoise de tout âge présentant une incapacité de longue durée (d'au moins six mois) et vivant en ménage privé. Cette enquête permet d'établir la prévalence des incapacités au Québec de même qu'elle procure un grand nombre de renseignements au regard de plusieurs thématiques reliées à l'intégration de cette population dans la société.

⁸ Ce qui exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs institutionnels tels que les hôpitaux et les foyers pour personnes âgées, et non institutionnels comme les établissements religieux, les pensions et les maisons de chambres.

Il faut toutefois souligner que ce portrait statistique régional ne présente que les données de l'EQLA concernant la population des personnes de 15 ans et plus. En effet, l'échantillon de l'enquête pour la population des enfants de 0 à 14 ans n'est pas suffisant pour produire des données sur une base régionale.

- **Le recensement canadien de 1996**

Pour sa part, le recensement canadien de 1996 utilise seulement deux questions pour identifier les personnes ayant une incapacité. Ces questions, plus générales, portent sur les « limitations d'activités » vécues à la maison, à l'école ou au travail, telles que perçues par les personnes. La population des personnes avec incapacité est ainsi définie d'une manière moins précise que par l'EQLA. En outre, des études plus poussées⁹ des données du recensement ont révélé qu'une partie importante des personnes ayant des incapacités légères n'étaient pas identifiées par les questions du recensement ; parce qu'elles se considéraient peu limitées dans leurs activités, ces personnes étaient plus susceptibles de répondre non aux questions du recensement que les personnes ayant de graves incapacités.

- **Les données administratives du MEQ**

Les données du MEQ, qui détaillent les effectifs scolaires des élèves handicapés des niveaux primaire et secondaire par rapport à l'effectif scolaire total, permettent de suivre l'évolution de l'intégration des élèves handicapés dans les écoles du Québec.

- **Les données administratives de la RRQ**

Les données de la RRQ procurent de l'information au sujet de l'allocation pour enfant handicapé. Cette allocation s'adresse aux enfants ayant une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du développement qui les limite de façon importante dans les activités de la vie quotidienne pendant une période prévisible d'au moins un an.

- **Les données administratives du MFE**

Les données provenant du MFE permettent d'évaluer le niveau d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde selon le type de service de garde (garderies, centres de la petite enfance en installation, c'est-à-dire qui offrent des services de garde dans leurs propres locaux, et centres de la petite enfance en milieu familial).

⁹ STATISTIQUE CANADA, *Une nouvelle perspective sur les statistiques de l'incapacité : Changements entre l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001*, Ottawa, décembre 2002, 10 p. (catalogue 89-578-XIF).

- **Les données administratives du MTQ**

Les données du MTQ provenant du Répertoire statistique sur le transport adapté 2000 permettent de dresser un portrait de la situation du transport adapté aux niveaux régional et national.

Comparabilité entre les données des enquêtes québécoises et du recensement

Bien qu'utilisant la même conception de l'incapacité (celle de l'OMS), l'EQLA et le recensement mesurent l'incapacité de façon différente, comme nous avons pu le constater précédemment, ce qui engendre un écart d'estimation de la population avec incapacité. Ainsi, l'estimation de l'EQLA est plus élevée que celle du recensement. Selon l'EQLA 1998, le nombre de personnes ayant une incapacité au Québec est évalué à 1 086 800, ce qui correspond à un taux d'incapacité de 15,2 % alors que le recensement de 1996 l'évalue à 503 280 personnes, donc un taux d'incapacité de 7,2 %. En raison de cette différence, il est important de mentionner que les données du recensement ne sont pas comparables à celles obtenues grâce à l'EQLA et à l'ESS.

Dans ces portraits, si nous avons privilégié les données issues de l'EQLA et de l'ESS à celles du recensement, c'est d'abord parce que l'accès aux banques de données nous permettait de produire des estimations sur une base régionale, mais aussi parce que l'EQLA mesure plus précisément l'incapacité et procure donc des informations supplémentaires sur ses caractéristiques, sa nature, sa gravité, etc. Il devient alors possible de croiser ces informations avec les nombreuses autres données de l'EQLA et de l'ESS. Également, ces données sont plus récentes que celles du recensement. Ces dernières ont été utilisées pour compléter les informations qui n'étaient pas disponibles avec l'EQLA ou l'ESS. Par ailleurs, les données du recensement, bien que différentes, présentent l'avantage de permettre de dresser un portrait sociodémographique et économique des personnes ayant des incapacités, non seulement pour chaque région, mais surtout par territoires de centres locaux de services communautaires (CLSC).

Les indicateurs utilisés

Les indicateurs spécifiques retenus pour illustrer chacun des chapitres sont présentés dans le tableau qui suit. La définition des indicateurs se trouve en introduction de chacun des chapitres du portrait.

Chapitre	Indicateur	Source
Prévalence des incapacités et des situations de handicap	▪ Taux d'incapacité	EQLA
	▪ Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité	EQLA
	▪ Répartition de la population avec incapacité selon :	
	· Le nombre d'incapacités	EQLA
	· Le niveau de gravité de l'incapacité	EQLA
	▪ Indice de désavantage lié à l'incapacité	EQLA
État de santé et de bien-être	▪ Allocation pour enfant handicapé	RRQ
	▪ Perception de l'état de santé	EQLA, ESS
	▪ Indice de détresse psychologique	EQLA, ESS
	▪ Perception de la santé mentale	EQLA, ESS
Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles	▪ Connaissance des langues	Recensement
	▪ Statut d'immigrant	Recensement
	▪ Origine ethnique autre que française ou britannique	Recensement
	▪ Groupe ethnoculturel (majoritaire, minoritaire)	EQLA, ESS
Ressources économiques	▪ Revenu total moyen	Recensement
	▪ Composition du revenu total	Recensement
	▪ Niveau de revenu du ménage	EQLA, ESS
	▪ Revenu total inférieur à 15 000 \$	Recensement
	▪ Sous le seuil de faible revenu	Recensement
	▪ Perception de la situation financière	EQLA, ESS
	▪ Durée de la pauvreté perçue	EQLA, ESS
	▪ Indice d'insécurité alimentaire	EQLA, ESS
	▪ Dépenses occasionnées par l'incapacité	EQLA
	▪ Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées	EQLA
	▪ Couverture des frais de santé	EQLA, ESS
	▪ Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière	EQLA

Chapitre	Indicateur	Source
Ressources familiales et relations sociales	- Personnes vivant seules - État matrimonial de fait - Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison - Indice de soutien social - Insatisfaction quant à la vie sociale	Recensement EQLA, ESS Recensement EQLA, ESS EQLA, ESS
Activités de la vie quotidienne	- Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique : - Besoin d'aide - Besoins non comblés - Besoin d'aide additionnelle - Types d'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique : - Aide personnelle - Aide pour les tâches domestiques - Aide pour les gros travaux ménagers	EQLA EQLA EQLA EQLA EQLA EQLA
Utilisation d'aides techniques	- Taux global d'utilisation des aides techniques - Nombre d'aides techniques utilisées	EQLA EQLA
Ressources résidentielles	Mode d'habitation	EQLA, ESS
Déplacements et transport	- Confinement à la demeure - Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km) - Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus) - Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux - Mode de transport utilisé pour se rendre au travail - Transport adapté aux personnes handicapées	EQLA EQLA EQLA EQLA Recensement MTQ
Scolarisation et services éducatifs	- Fréquentation des services de garde - Fréquentation des services éducatifs - Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans - Plus haut niveau de scolarité atteint - Scolarité relative - Taux de diplomation	MFE MEQ Recensement EQLA, ESS EQLA, ESS EQLA, ESS

Chapitre	Indicateur	Source
Vie active et participation au marché du travail	▪ Statut d'activité habituel	EQLA, ESS
	▪ Statut d'emploi	EQLA
	▪ Nombre d'heures de travail total par semaine	EQLA, ESS
	▪ Capacité de travailler des personnes inactives	EQLA
Pratique d'activités physiques et de loisir	▪ Pratique d'activités physiques de loisir	EQLA
	▪ Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine	EQLA, ESS
	▪ Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques	EQLA

Les coefficients de variation

On utilise le coefficient de variation (cv) pour mesurer la précision relative d'une estimation. Celui-ci s'obtient en divisant l'erreur type d'une estimation par l'estimation elle-même. En fait, « le cv nous informe sur la qualité de l'estimation produite : plus le phénomène étudié est rare (petite proportion), moins bonne est la qualité de l'estimation produite (pour une même taille d'échantillon bien entendu) »¹⁰. Un coefficient de variation a été calculé pour chacune des données incluses dans ce portrait provenant de l'EQLA, de l'ESS ou du recensement. Le cv est exprimé en pourcentage.

Dans le cas de l'**EQLA** et de l'**ESS** :

- les données dont le cv est inférieur à 15 % sont présentées sans commentaire puisqu'elles sont suffisamment précises ;
- les données dont le cv se situe entre 15 % et 25 % sont présentées avec un astérisque (*) pour indiquer que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence ;
- les données dont le cv est supérieur à 25 % sont présentées avec un double astérisque (**) pour montrer leur faible précision et indiquer qu'elles doivent être utilisées avec circonspection ; elles ne sont d'ailleurs fournies qu'à titre indicatif.

¹⁰ Rébecca TREMBLAY, Robert COURTEMACHE et France LAPOINTE, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités : Aspects statistiques, Document de référence pour les groupes d'analyse*, Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales, Québec, 30 novembre et 1^{er} décembre 1999, p. 27.

En ce qui concerne les estimations provenant du **recensement** :

- on juge qu'un cv inférieur à 16,6 % signifie qu'il s'agit d'une bonne estimation ; celle-ci est donc présentée sans commentaire ;
- un cv se situant entre 16,6 % et 33,3 % est associé à une estimation de moins bonne qualité et doit être interprétée avec prudence ; cette estimation est marquée d'un astérisque (*) ;
- une estimation dont le cv est supérieur à 33,3 % est jugée imprécise et n'est fournie qu'à titre indicatif ; celle-ci est présentée avec un double astérisque (**).

Les tests statistiques

Des tests de différences de proportions ont été utilisés pour statuer sur l'existence ou non de différences statistiquement significatives entre deux dimensions d'une même caractéristique.

Dans le cas des proportions provenant de l'EQLA et de l'ESS, nous avons utilisé la méthode de comparaison des intervalles de confiance. Cette méthode consiste d'abord à établir les limites inférieures et supérieures de chacune des proportions que nous souhaitons comparer (à l'exception des comparaisons entre la région et l'ensemble du Québec pour lesquelles il est impossible de faire un test de différence puisque ces deux populations ne sont pas indépendantes : les données régionales sont incluses dans celles de l'ensemble du Québec). Si les limites d'intervalles de confiance de ces proportions ne se chevauchent pas, nous pouvons conclure que la différence observée entre les deux valeurs est significative avec une probabilité d'erreur de 5 %.

Dans le cas des proportions provenant du recensement, nous avons utilisé le test de Z au seuil alpha de 0,05 :

$$Z = \frac{(\text{Proportion 1} - \text{Proportion 2})}{\sqrt{(\text{Variance de la proportion 1} - \text{Variance de la proportion 2})}}$$

Lorsque la valeur Z est égale ou supérieure à 1,96, on peut conclure que la proportion 1 est significativement supérieure à la proportion 2. À l'inverse, lorsque la valeur Z est égale ou inférieure à -1,96, la proportion 1 est significativement plus faible que la proportion 2.

Dans le texte, les différences significatives sont identifiées par le symbole suivant : . Les différences non significatives peuvent quand même être soulignées à titre indicatif puisqu'elles représentent une tendance qu'il est tout de même intéressant de relever.

Avertissement

- Certaines données du recensement sont présentées selon les territoires de CLSC établis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il est à noter que le nom choisi pour désigner un territoire de CLSC comporte des identifiants géographiques représentatifs (noms de MRC, municipalités ou lieux identifiables localement). Les noms des établissements ne sont pas utilisés puisque certains couvrent plus d'un territoire. L'entité territoire est donc distincte de celle de l'établissement ; le territoire représente un découpage territorial (physique) alors que l'établissement se rapporte à l'ensemble des services offerts dans un entourage donné, qui peut comprendre plus d'une MRC ou municipalité. Pour plus de détails, consulter l'annexe 4 - Liste des établissements et des territoires de CLSC de la région sociosanitaire de la Montérégie.
- En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.
- Afin de faciliter la lecture, les pourcentages supérieurs à 5 % ont été arrondis à l'unité quand ils sont mentionnés dans le texte.
- Les résultats provenant de l'EQLA 1998 et de l'ESS 1998 ont été pondérés selon les recommandations de l'ISQ. Toutefois, pour les données relatives à l'ensemble du Québec, celles provenant du Questionnaire autoadministré (QAA) de l'ESS ont été traitées différemment selon les instructions de l'ISQ : les résultats obtenus peuvent donc différer très légèrement de ceux présentés dans le rapport de l'EQLA 1998.

L'Office des personnes handicapées du Québec est responsable de l'interprétation et des résultats issus des compilations effectuées à partir des données de l'EQLA 1998 et de l'ESS 1998 produites par l'ISQ.

Chapitre 1 - Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Ce chapitre fait état des principales données sur la population québécoise de 15 ans et plus ayant des incapacités dans la région de la Montérégie. On y traite notamment du *taux d'incapacité* selon le sexe et l'âge, de la *nature de l'incapacité*, de la *gravité* ainsi que des principaux résultats rapportés par l'*indice de désavantage*, développé spécifiquement dans le cadre de l'EQLA. La connaissance de la *prévalence des incapacités* dans la région est essentielle pour évaluer les besoins de cette population et planifier les services visant une meilleure intégration de ces personnes au sein de la société.

D'autre part, l'*indice de désavantage lié à l'incapacité* permet d'évaluer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte en fait sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Certaines recherches indiquent que les conséquences sociales occasionnent souvent une plus grande détresse que la maladie elle-même ou les limitations fonctionnelles qui y sont associées. C'est pourquoi cet indicateur est présenté dans ce chapitre, en complément des indicateurs plus connus portant sur la prévalence, la nature et la gravité de l'incapacité.

Enfin, nous avons également retenu un indicateur portant sur les données administratives du programme d'allocation pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec. Ces données sont présentées afin de pallier l'absence de données régionales sur les enfants provenant de l'EQLA (en raison d'un échantillon insuffisant de cette population sur une base régionale). La population des enfants ayant une incapacité couverte par l'EQLA est cependant différente de celle rejointe par l'allocation pour enfant handicapé de la RRQ ; ce programme ne touche, en effet, que les enfants qui ont une incapacité grave alors que l'EQLA concerne tous les enfants ayant une incapacité, que celle-ci soit légère, modérée ou grave.

	Indicateurs utilisés
Taux d'incapacité	Permet d'estimer la prévalence des incapacités au Québec et dans ses régions. Donne un aperçu de l'ampleur de la clientèle (personnes ayant une incapacité) et de ses besoins. (EQLA 1998)

	Indicateurs utilisés
Taux d'incapacité selon la <i>nature de l'incapacité</i>	Chez les personnes de 15 ans et plus, sept types non mutuellement exclusifs d'incapacité (c'est-à-dire qu'une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité) sont définis : 1) l'incapacité liée à l'audition, 2) à la vision, 3) à la parole, 4) à la mobilité, 5) à l'agilité, 6) aux activités intellectuelles ou à la santé mentale et 7) l'incapacité physique de nature non précisée (voir l'annexe 1 pour la définition de chacune des incapacités). (EQLA 1998)
La répartition de la population avec incapacité selon le <i>nombre d'incapacités</i>	Les différents types d'incapacité n'étant pas exclusifs, il est possible qu'une personne cumule plusieurs types d'incapacité. Cet indicateur permet d'identifier le nombre d'incapacités présentées par la population de 15 ans et plus ayant une incapacité. (EQLA 1998)
La répartition de la population avec incapacité selon le <i>niveau de gravité de l'incapacité</i>	Échelle mesurant l'étendue (nombre de difficultés) et l'intensité des incapacités d'une personne. Elle est dérivée, chez les personnes de 15 ans et plus, de l'addition du nombre d'activités pour lesquelles la personne déclare une incapacité et de l'intensité de chacune de ces difficultés (partiellement ou totalement incapable). À partir du score, on distingue trois niveaux de gravité : légère (1 à 4 points), modérée (5 à 10 points) et grave (11 points et plus). (EQLA 1998) N. B. Il est important de souligner que le niveau de gravité de l'incapacité ne découle pas d'une évaluation clinique ou médicale. D'ailleurs, l'EQLA précise que cette échelle n'est pas une mesure parfaite de l'intensité de l'incapacité. En fait, l'échelle de gravité serait davantage influencée par l'étendue (nombre de difficultés) de l'incapacité que par son intensité.
Indice de désavantage lié à l'incapacité	Échelle hiérarchique basée sur une soixantaine de questions portant sur l'indépendance pour les soins personnels, les activités quotidiennes et domestiques et la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur du domicile, ainsi que sur les limitations dans l'activité principale et les autres activités. L'indice distingue cinq niveaux : la dépendance forte, modérée, légère, les limitations d'activités sans dépendance et, finalement, la présence de l'incapacité sans désavantage (voir l'annexe 2 pour la définition de chacun des cinq niveaux). (EQLA 1998)
Allocation pour enfant handicapé	L'allocation pour enfant handicapé est versée par la Régie des rentes du Québec. Celle-ci s'adresse aux enfants ayant une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du développement qui les limite de façon importante dans les activités de la vie quotidienne pendant une période prévisible d'au moins un an. (RRQ, 1998 à 2001)

Taux d'incapacité

Montérégie versus
l'ensemble du Québec

En 1998, 18 % de la population de 15 ans et plus de la Montérégie vivant en ménage privé présente une incapacité comparativement à 17 % dans l'ensemble du Québec. On observe toutefois un taux d'incapacité plus élevé chez les personnes de 65 ans et plus de la région (50 % c. 42 % pour l'ensemble du Québec), notamment chez les hommes de 65 ans et plus (52 % c. 39 % pour l'ensemble du Québec) et, dans une moindre mesure, chez les femmes de 65 ans et plus (49 % c. 43 % pour l'ensemble du Québec). Par ailleurs, les taux d'incapacité observés chez les hommes (16 % c. 15 % pour l'ensemble du Québec) et les femmes de la région (20 % c. 18 % pour l'ensemble du Québec) sont comparables.

Tableau 1

Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus vivant au sein des ménages, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
15 à 64 ans	11,5	11,5
65 ans et plus	51,6	39,1
Total	15,9	14,8
Femmes		
15 à 64 ans	14,9	13,7
65 ans et plus	48,5	43,4
Total	19,5	18,4
Sexes réunis		
15 à 64 ans	13,2	12,6
65 ans et plus	49,9	41,6
Total	17,7	16,7

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Taux d'incapacité (suite)

Selon la nature de l'incapacité

Tout comme pour l'ensemble du Québec, les incapacités les plus prévalentes dans la région de la Montérégie sont celles liées à la mobilité (9 %), à l'agilité (8 %), à l'audition (4,5 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (3,6 %). Cependant, toutes les incapacités présentent une prévalence plus élevée dans la région, à l'exception de l'incapacité liée aux activités intellectuelles ou à la santé mentale et de l'incapacité physique de nature non précisée (autre).

Les femmes de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes à présenter des incapacités liées à la mobilité (12 % c. 7 % ☑) tandis que l'on retrouve une plus forte proportion d'hommes à présenter des incapacités liées à l'audition (6 % c. 3,0 %). Les taux d'incapacité liés à la vision, à la parole, à l'agilité, aux activités intellectuelles ou à la santé mentale et à l'incapacité physique de nature non précisée (autre) sont comparables pour les deux sexes.

On note également que la prévalence de tous les types d'incapacité, sauf celle de l'incapacité physique de nature non précisée (autre), s'accroît avec l'âge. Les écarts observés entre les personnes de 15 à 64 ans et celles de 65 ans et plus sont particulièrement marqués en ce qui concerne les incapacités liées à la mobilité (6 % c. 32 % ☑), à l'agilité (6 % c. 29 % ☑) et à l'audition (2,8 % c. 17 % ☑).

Tableau 2

Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité¹, population de 15 ans et plus, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Audition	4,5	4,2
Vision	2,0 *	1,8
Parole	1,1 **	0,9
Mobilité	9,2	8,8
Agilité	8,4	8,0
Intellect / santé mentale	3,6	4,1
Autre	1,6 *	1,7
Total¹	17,7	16,7

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Tableau 3

Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité¹, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998

	Sexe		Âge	
	Hommes	Femmes	15 à 64 ans	65 ans et plus
			%	
Audition	6,1 *	3,0 *	2,8 *	16,9 *
Vision	1,9**	2,1 **	1,5 *	6,1 **
Parole	1,1**	1,2**	0,7 **	4,2**
Mobilité	6,6	11,9	6,1	31,7
Agilité	7,5	9,3	5,5	29,4
Intellect / santé mentale	4,0 *	3,2 *	2,9 *	8,5 **
Autre	1,6**	1,7 **	1,6 *	1,6 **
Total¹	15,9	19,5	13,2	49,9

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Répartition de la population avec incapacité

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, la répartition de la population avec incapacité selon le sexe ou l'âge est identique à celle observée dans l'ensemble du Québec. Ainsi, les femmes forment 56 % de la population avec incapacité et les hommes, 44 %. Selon l'âge, les 15 à 64 ans forment 65 % de la population avec incapacité et les aînés, 35 %. Les hommes de 65 ans et plus sont toutefois, en proportion, un peu plus nombreux que ceux de l'ensemble du Québec (35 % c. 32 %) tandis que la situation est inverse pour les femmes du même groupe d'âge (34 % c. 37 %).

Tableau 4

Répartition selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
15 à 64 ans	64,8	68,0
65 ans et plus	35,2	32,0
Total	44,3	43,7
Femmes		
15 à 64 ans	66,0	62,7
65 ans et plus	34,0	37,3
Total	55,7	56,3
Sexes réunis		
15 à 64 ans	65,4	65,0
65 ans et plus	34,6	35,0
Total	100,0	100,0

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Selon le nombre d'incapacités

Une personne peut cumuler plusieurs types d'incapacité. Ainsi, dans la région, 28 % des personnes présentent deux incapacités et 19 % en cumulent trois et plus (c. respectivement 29 % et 20 % dans l'ensemble du Québec).

Toutefois, les hommes sont, en proportion, plus nombreux que les femmes à cumuler trois incapacités et plus (24 % c. 15 %) alors que dans l'ensemble du Québec, ces proportions sont identiques (20 %). Enfin, comme dans l'ensemble du Québec, les aînés sont, en proportion, plus nombreux que les 15 à 64 ans à cumuler trois incapacités et plus (25 % c. 16 %).

Tableau 5

Nombre d'incapacités selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Une	Deux	Trois et plus
	%		
Montérégie			
Sexe			
Hommes	54,6	21,4 *	24,0
Femmes	51,8	33,6	14,6 *
Âge			
15 à 64 ans	59,6	24,4	16,0 *
65 ans et plus	39,9	35,6	24,5 *
Total	53,0	28,1	18,9
Ensemble du Québec			
Sexe			
Hommes	56,1	24,4	19,5
Femmes	48,8	31,7	19,5
Âge			
15 à 64 ans	59,5	25,3	15,2
65 ans et plus	38,0	34,5	27,5
Total	52,0	28,5	19,5

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Répartition de la population avec incapacité (suite)

Selon la gravité

Parmi la population des personnes de 15 ans et plus de la région de la Montérégie ayant une incapacité, 63 % ont une incapacité légère et 37 %, une incapacité modérée ou grave. Ces proportions sont similaires à celles observées dans l'ensemble du Québec où 61 % ont une incapacité légère et 39 %, une incapacité modérée ou grave. Toutefois, les aînés sont, en proportion, moins nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à avoir une incapacité grave (45 % c. 50 %).

Par ailleurs, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les aînés de 65 ans et plus sont, en proportion, plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à avoir une incapacité modérée ou grave.

Tableau 6

Répartition selon le niveau de gravité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Légère	Modérée ou grave
	%	
Montérégie		
Sexe		
Hommes	63,1	36,9
Femmes	62,5	37,5
Âge		
15 à 64 ans	66,8	33,2
65 ans et plus	55,2	44,8
Total	62,8	37,2
Ensemble du Québec		
Sexe		
Hommes	63,4	36,6
Femmes	58,8	41,2
Âge		
15 à 64 ans	66,6	33,4
65 ans et plus	50,0	50,0
Total	60,8	39,2

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Indice de désavantage

Indice de désavantage lié à l'incapacité

Dans la région, 19 % des personnes ayant une incapacité présentent une dépendance modérée ou forte, 21 % ont une dépendance légère, 34 % sont sans dépendance, mais sont néanmoins limitées dans les activités et 25 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. La région compte donc une proportion plus élevée de personnes non désavantagées malgré la présence d'une incapacité que l'ensemble du Québec (25 % c. 20 %) et, à l'inverse, une plus faible proportion de personnes ayant une dépendance légère (21 % c. 24 %).

Selon le sexe et l'âge

La moitié des femmes avec incapacité de la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 28 % des hommes (☑). L'indice de désavantage varie également selon l'âge. En effet, 53 % des aînés ayant une incapacité vivent une situation de dépendance comparativement à 34 % (☑) des personnes âgées de 15 à 64 ans. On observe de plus que 39 % hommes ayant une incapacité de même que 45 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont sans dépendance mais limités dans leurs activités.

Tableau 7

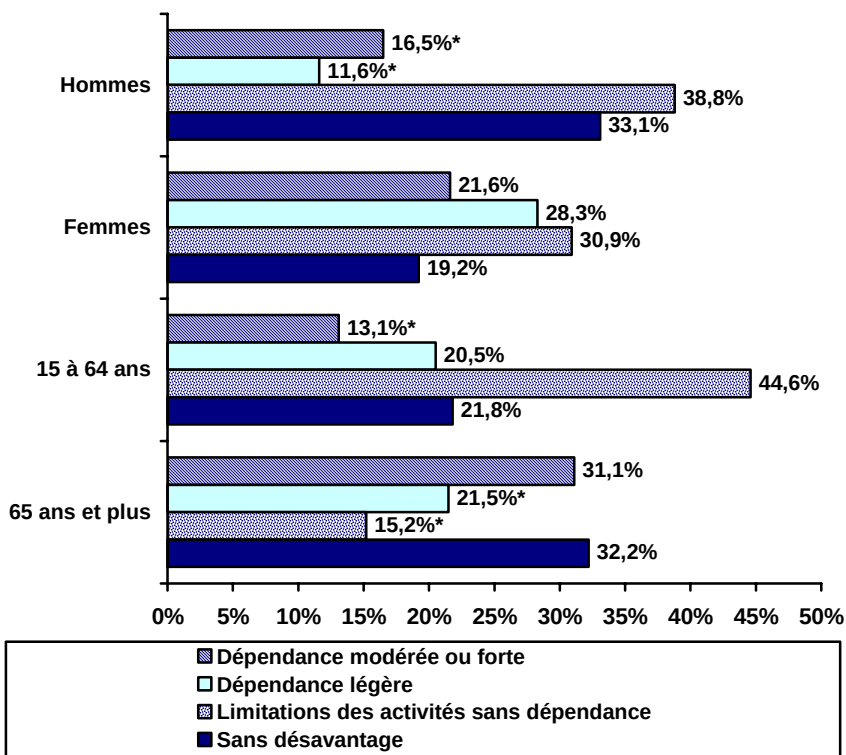
Indice de désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Montréal	Ensemble du Québec
	%	
Dépendance modérée ou forte	19,3	21,3
Dépendance légère	20,9	23,5
Limitations des activités sans dépendance	34,4	34,9
Sans désavantage	25,4	20,2
Total	100,0	100,0

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 1

Indice de désavantage lié à l'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montréal, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Allocation pour enfant handicapé

Région de la Montérégie

Le nombre d'enfants inscrits à l'allocation pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec dans la région est passé de 3 978 en 1998 à 4 524 en 2001. En 1998 et en 1999, la maladie chronique était la déficience la plus fréquente parmi les enfants inscrits à l'allocation, suivie, en deuxième place, de la déficience mentale. Depuis 2000, la tendance s'est inversée. Ainsi, en 2001, la déficience mentale occupe le premier rang en termes de fréquence observée chez les enfants inscrits (avec 43 % des cas) et la maladie chronique, le second rang (avec 34 %). D'autre part, depuis 1998, la proportion d'enfants ayant une déficience motrice inscrits à l'allocation affiche une légère baisse (de 17 % à 14 %). Il en est de même pour la déficience auditive et la déficience visuelle.

Tableau 8

Proportion d'enfants inscrits à l'allocation pour enfant handicapé¹ selon la déficience et l'année, Montérégie, 1998 à 2001

		1998	1999	2000	2001
		%			
Auditive		7,3	7,2	6,8	6,3
Mentale ²		31,9	35,8	40,2	42,9
Motrice		16,6	15,7	14,7	14,1
Visuelle		3,5	3,3	3,1	3,1
Maladie chronique		40,8	38,0	35,3	33,6
Total	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	N	3 978	4 109	4 340	4 524

Source : Régie des rentes du Québec, 1998, 1999, 2000, 2001

Compilation : OPHQ 2002

1. Depuis le 1^{er} février 2000, des modifications ont été apportées aux conditions d'admission pour recevoir l'allocation pour enfant handicapé. Les nouvelles conditions, basées sur l'importance du handicap, sont maintenant plus précises et réduisent la subjectivité dans l'évaluation de l'enfant. La catégorie « indéterminée » a été ajoutée en 2001.
2. Inclut le retard psychomoteur, le retard mental, les troubles envahissants du développement (TED), les troubles du langage et les troubles du comportement.

Chapitre 2 - État de santé et de bien-être

Ce chapitre vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité dans la région de la Montérégie. Les indicateurs retenus sont la *perception de l'état de santé*, qui est un indicateur global de l'état de santé, l'*indice de détresse psychologique* et la *perception de la santé mentale*. La détresse psychologique semble fortement associée aux problèmes de santé physique, principalement avec les problèmes chroniques. Selon de nombreuses études, les symptômes de détresse psychologique constitueraient une réponse au stress imposé par les problèmes de santé physique ou une restriction d'activités. De même, on associe fortement la détresse psychologique sévère aux idées suicidaires sérieuses et aux tentatives de suicide.

	Indicateurs utilisés
Perception de l'état de santé	À partir d'une seule question, les personnes de 15 ans et plus évaluent leur état de santé comparativement à celui des personnes de leur âge. Cinq catégories de réponse sont possibles : excellent, très bon, bon, moyen ou mauvais. (ESS 1998)
Indice de détresse psychologique	Indice constitué de quatorze questions portant sur des états dépressifs ou anxieux et sur certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs. La catégorie « élevée » est définie par le seuil correspondant au quintile supérieur des scores observés lors de l'Enquête Santé Québec 1987 ; ce seuil a été conservé dans l'Enquête sociale et de santé 1998. (ESS 1998)
Perception de la santé mentale	Les individus de 15 ans et plus, au moyen d'une seule question, autoévaluent leur santé mentale comparativement à celle des personnes de leur âge. Cinq catégories de réponse sont possibles : excellente, très bonne, bonne, moyenne ou mauvaise. (ESS 1998)

Perception de l'état de santé

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, 30 % des personnes ayant une incapacité jugent leur état de santé comme étant excellent ou très bon (c. 26 % pour l'ensemble du Québec), 40 % le qualifient de bon (c. 38 % pour l'ensemble du Québec) et près de 30 % estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais. Notons d'ailleurs que cette dernière proportion est inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 36 %.

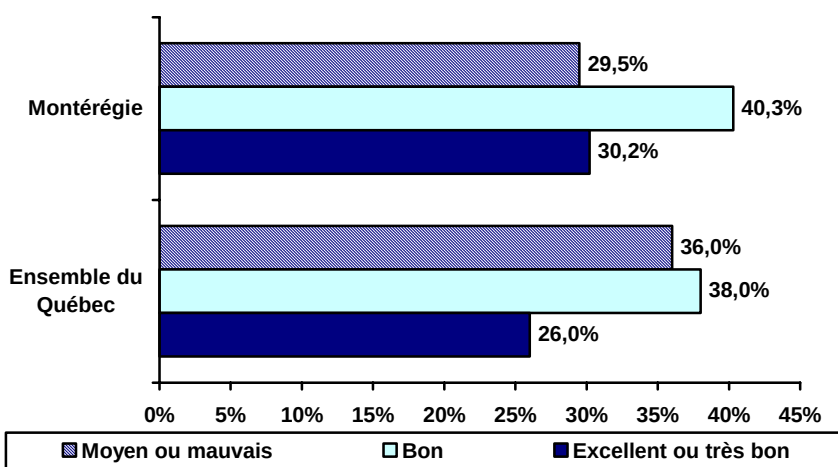
Selon le sexe et l'âge

Près de 30 % des personnes de la région ayant une incapacité considèrent leur état de santé comme étant moyen ou mauvais en comparaison de seulement 4,5 % (☑) des personnes sans incapacité. Soulignons que, peu importe l'âge et le sexe, toutes les proportions constatées dans la région à cet égard sont inférieures à celles observées dans l'ensemble du Québec. L'écart est particulièrement marqué chez les 15 à 64 ans avec incapacité : le quart d'entre elles considèrent leur état de santé comme moyen ou mauvais comparativement au tiers dans l'ensemble du Québec.

Enfin, les aînés de la région et de l'ensemble du Québec sont, en proportion, plus nombreux que les 15 à 64 ans à percevoir négativement leur état de santé.

Figure 2

Perception de l'état de santé, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 9

Perception de l'état de santé comme étant moyen ou mauvais selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	29,7*	35,3
<i>Sans incapacité</i>	4,3*	5,9
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	29,4	36,7
<i>Sans incapacité</i>	4,8*	6,2
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	25,1	33,7
<i>Sans incapacité</i>	4,5*	5,6
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	37,5	40,2
<i>Sans incapacité</i>	4,6**	10,4
Total		
<i>Avec incapacité</i>	29,5	36,0
<i>Sans incapacité</i>	4,5	6,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

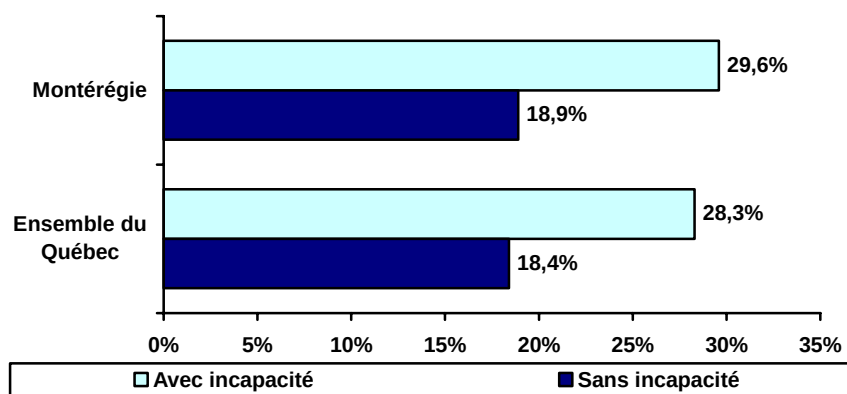
Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, près de 30 % des personnes ayant une incapacité ont un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique comparativement à environ 19 % (☑) de celles qui ne présentent aucune incapacité. On observe des proportions similaires dans l'ensemble du Québec (28 % c. 18 %).

Figure 3

Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Selon le sexe et l'âge

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes à avoir un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique. Cette différence s'observe dans la population avec ou sans incapacité, tant en région que dans l'ensemble du Québec.

Les personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité sont également plus nombreuses que celles de 65 ans et plus, en proportion, à avoir un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique dans la région (35 % c. 19 %) et dans l'ensemble du Québec (35 % c. 15 %).

Tableau 10

Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	25,8*	25,5
<i>Sans incapacité</i>	17,0	15,9
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	32,8	30,5
<i>Sans incapacité</i>	20,8	21,0
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	34,7	34,8
<i>Sans incapacité</i>	20,0	19,4
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	18,5**	14,7
<i>Sans incapacité</i>	3,8**	7,5
Total		
<i>Avec incapacité</i>	29,6	28,3
<i>Sans incapacité</i>	18,9	18,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Perception de la santé mentale

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Plus de la moitié des personnes ayant une incapacité (57 %) de la région considèrent leur santé mentale comme étant excellente ou très bonne et près du tiers (30 %) la considèrent comme bonne.

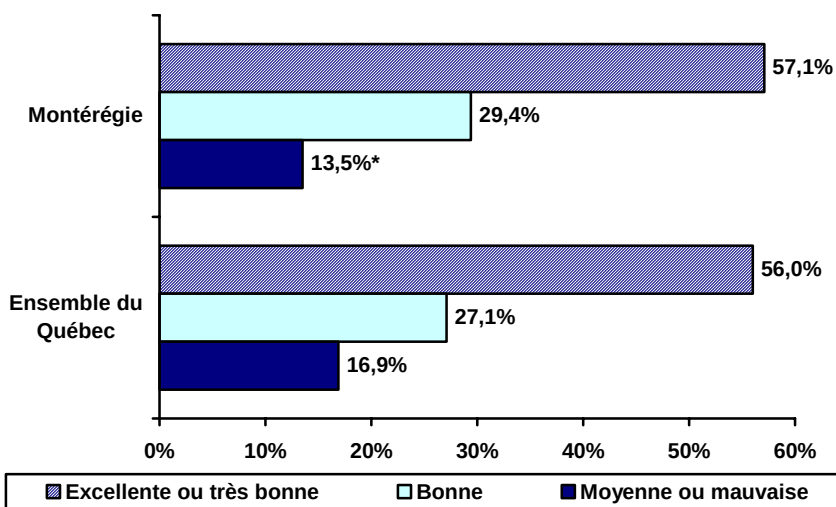
À l'inverse, près de 14 % estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise. Cette proportion est cependant plus faible que celle observée dans l'ensemble du Québec (17 %).

Région de la Montérégie

Dans la région, 14 % des personnes ayant une incapacité considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise comparativement à seulement 7 % (☑) des personnes sans incapacité.

Figure 4

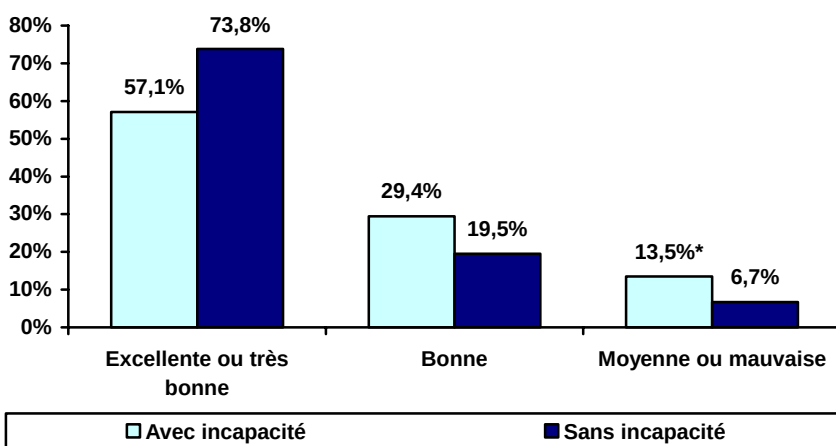
Perception de la santé mentale, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 5

Perception de la santé mentale selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Perception de la santé mentale (suite)

Selon le sexe et l'âge

Les hommes avec incapacité de la région sont, en proportion, moins nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à percevoir leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise (11 % c. 16 %). On observe la même tendance chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité (14 % c. 20 %). Pour leur part, les femmes et les aînés avec incapacité perçoivent négativement leur santé mentale dans des proportions similaires à celles observées dans l'ensemble du Québec

Tableau 11

Perception de la santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Montréal	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	10,8**	16,2
<i>Sans incapacité</i>	5,4*	5,6
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	15,7*	17,4
<i>Sans incapacité</i>	8,0	7,0
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	14,2*	20,1
<i>Sans incapacité</i>	7,1	6,7
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	12,1**	10,8
<i>Sans incapacité</i>	dnp	2,5*
Total		
<i>Avec incapacité</i>	13,5*	16,9
<i>Sans incapacité</i>	6,7	6,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 3 - Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Ce chapitre présente un profil linguistique ainsi que certaines caractéristiques socioculturelles de la population des personnes avec et sans incapacité vivant dans la région de la Montérégie. Les quatre indicateurs retenus nous permettent de mieux connaître le bassin réel de la population avec et sans incapacité selon la *connaissance des langues* (français et anglais), le *statut d'immigrant*, l'*origine ethnique autre que française ou britannique* de même que l'appartenance à un *groupe ethnoculturel*. Ces indicateurs sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire en matière d'emploi notamment. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité ethnoculturelle de la population avec incapacité.

	Indicateurs utilisés
Connaissance des langues	Indique qu'une personne peut soutenir ou non une conversation dans l'une ou l'autre des langues (français et / ou anglais). (Recensement 1996)
Statut d'immigrant	Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada ou l'ayant déjà eu. Les résidents non permanents sont les personnes qui, au moment du recensement de 1996, étaient titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquaient le statut de réfugié. (Recensement 1996)
Origine ethnique autre que française ou britannique	Personnes avec ou sans incapacité selon le(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenaient les ancêtres du recensé. (Recensement 1996)
Groupe ethnoculturel (majoritaire, minoritaire)	Indice d'appartenance ethnoculturelle basé sur la langue maternelle de la personne, son lieu de naissance ainsi que celui de ses parents. Le groupe dit « majoritaire » réunit les personnes d'origine ou de descendance française, britannique ou autochtone (c'est-à-dire de langue maternelle française ou anglaise, nées soit au Canada, en France, au Royaume-Uni ou aux États-Unis et dont au moins un des parents est né dans l'un ou l'autre de ces pays, ou encore nées ailleurs, mais dont au moins un des parents est né au Canada). Le groupe « minoritaire » inclut deux catégories : 1) « minoritaire de deuxième ou de troisième génération » et 2) « minoritaire de première génération ».

	Indicateurs utilisés
Groupe ethnoculturel (majoritaire, minoritaire) (suite)	La catégorie « minoritaire de deuxième ou de troisième génération » comprend l'ensemble des personnes de langue maternelle autre que le français et l'anglais, nées au Canada, ainsi que celles qui sont nées à l'étranger, mais dont au moins un des parents est né au Canada. La catégorie « minoritaire de première génération » regroupe les personnes nées hors du pays, à l'exception des personnes de langue maternelle française ou anglaise nées en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis et dont les deux parents sont nés à l'étranger. (ESS 1998)

Connaissance des langues

Montréal versus l'ensemble du Québec

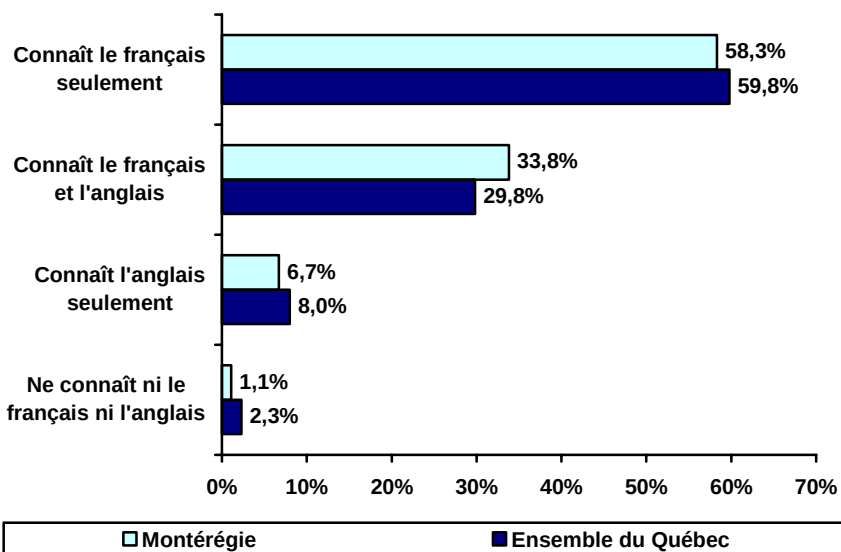
Le profil linguistique de la population avec incapacité de la région est comparable à celui de l'ensemble du Québec, à l'exception de la connaissance du français et de l'anglais qui y est plus fréquente (34 % c. 30 % ☑). Ainsi, 58 % de la population avec incapacité ne connaît que le français (c. 60 % dans l'ensemble du Québec), 7 % ne connaît que l'anglais (c. 8 % dans l'ensemble du Québec) et, enfin, 1,1 % ne connaît ni le français ni l'anglais (c. 2,3 % dans l'ensemble du Québec).

Région de la Montérégie

La proportion des personnes avec incapacité connaissant le français et l'anglais est de 34 % comparativement à 42 % (☑) chez celles sans incapacité. Toutefois, les personnes ayant une incapacité sont un peu plus nombreuses à ne connaître que le français (58 % c. 54 % ☑) ou que l'anglais (7 % c. 3,7 % ☑).

Figure 6

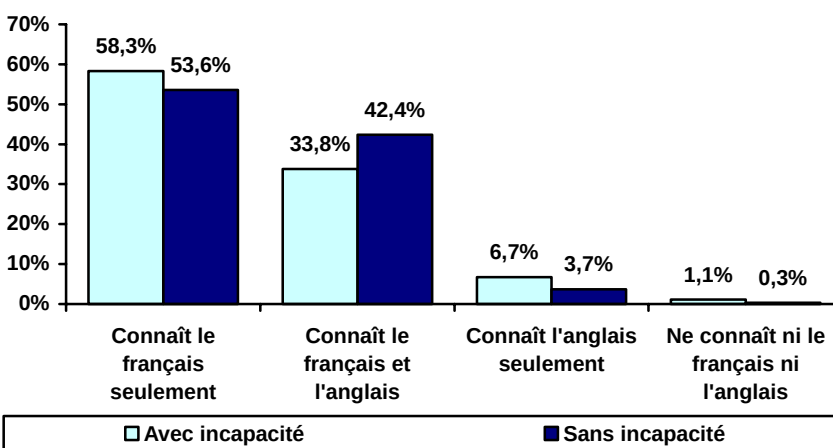
Connaissance des langues, population avec incapacité, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Figure 7

Connaissance des langues selon la présence d'une incapacité, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Statut d'immigrant et origine ethnique autre que française ou britannique

Montréal versus l'ensemble du Québec

La population de personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant est, en proportion, moins nombreuse dans la région que dans l'ensemble du Québec (8 % c. 11 % ☑). De même, on observe que près du quart de la population avec incapacité de la région est d'une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % (☑) dans l'ensemble du Québec).

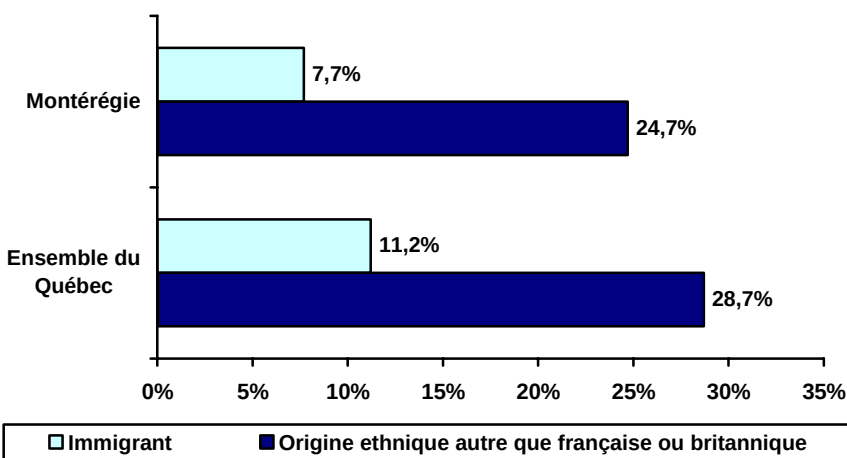
Région de la Montréal

Les personnes avec incapacité sont, en proportion, légèrement plus nombreuses que celles sans incapacité à avoir un statut d'immigrant (8 % c. 6 %). Par ailleurs, une proportion équivalente de personnes avec incapacité et sans incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique (25 %).

Territoires de CLSC

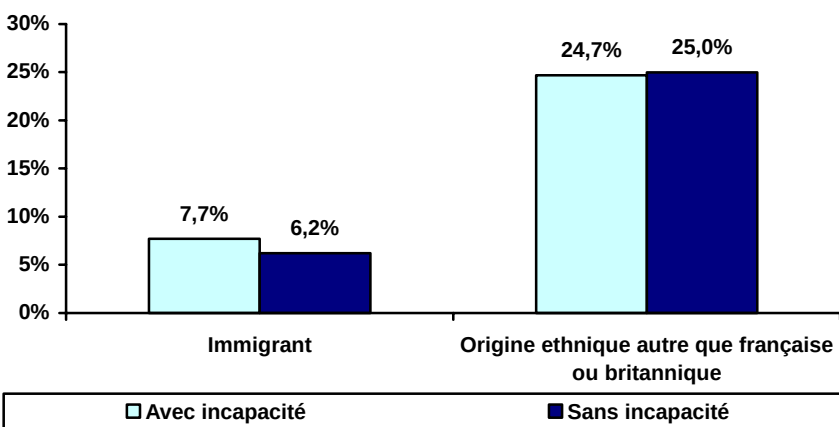
Plus de 10 % des personnes avec incapacité ont un statut d'immigrant sur les territoires de CLSC Brossard (26 %), Saint-Hubert (14 %) et Châteauguay (11 %) (figure 10). D'autre part, plus de 30 % des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique sur les territoires de CLSC suivants : Brossard (45 %), Haut-Saint-Laurent (36 %), Châteauguay (33 %) et Saint-Hubert (30 %) (figure 11).

Figure 8
Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant ou une origine ethnique autre que française ou britannique, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Figure 9
Statut d'immigrant et origine ethnique autre que française ou britannique selon la présence d'une incapacité, Montréal, 1996

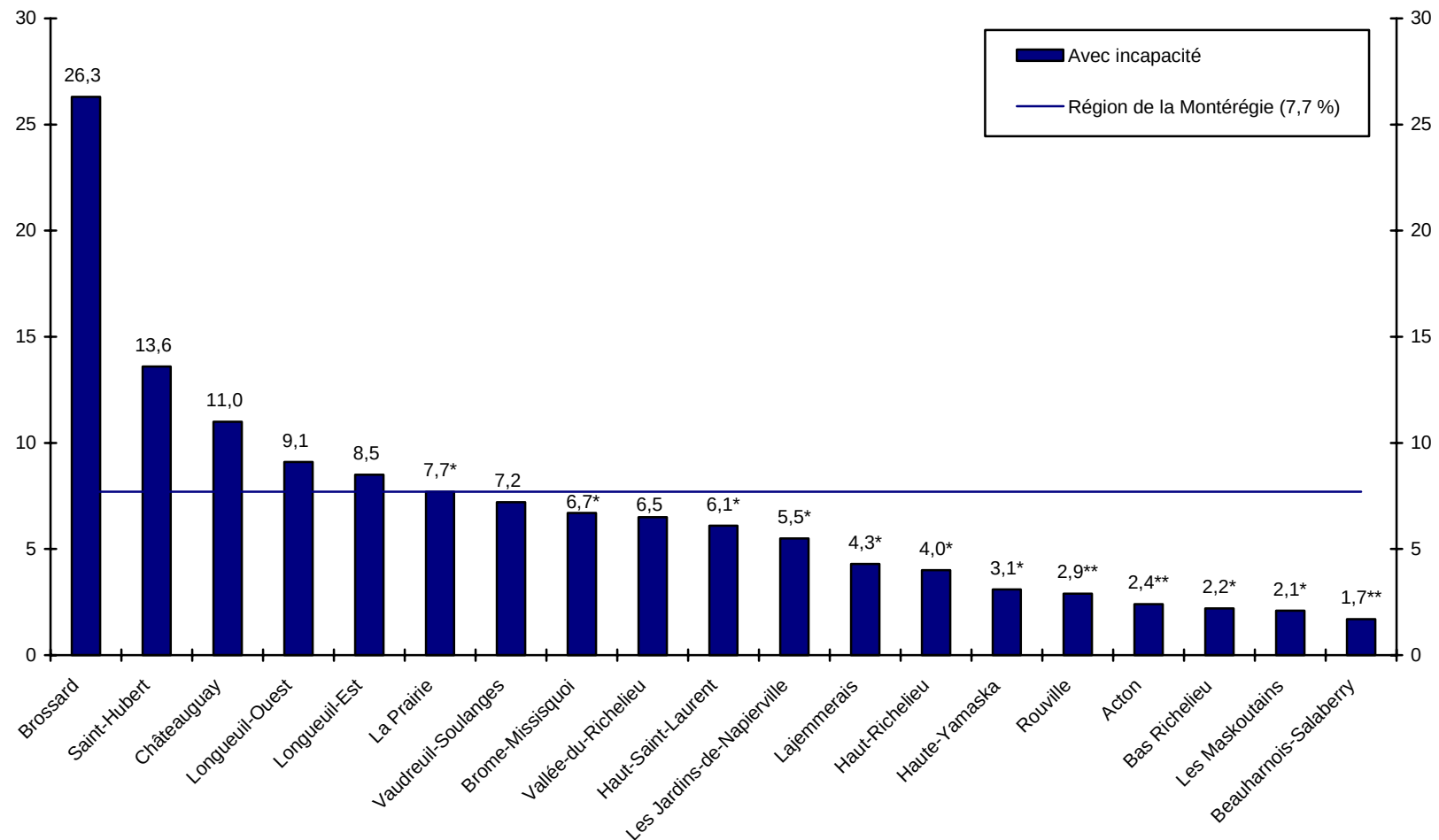


Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Statut d'immigrant

Figure 10

Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996

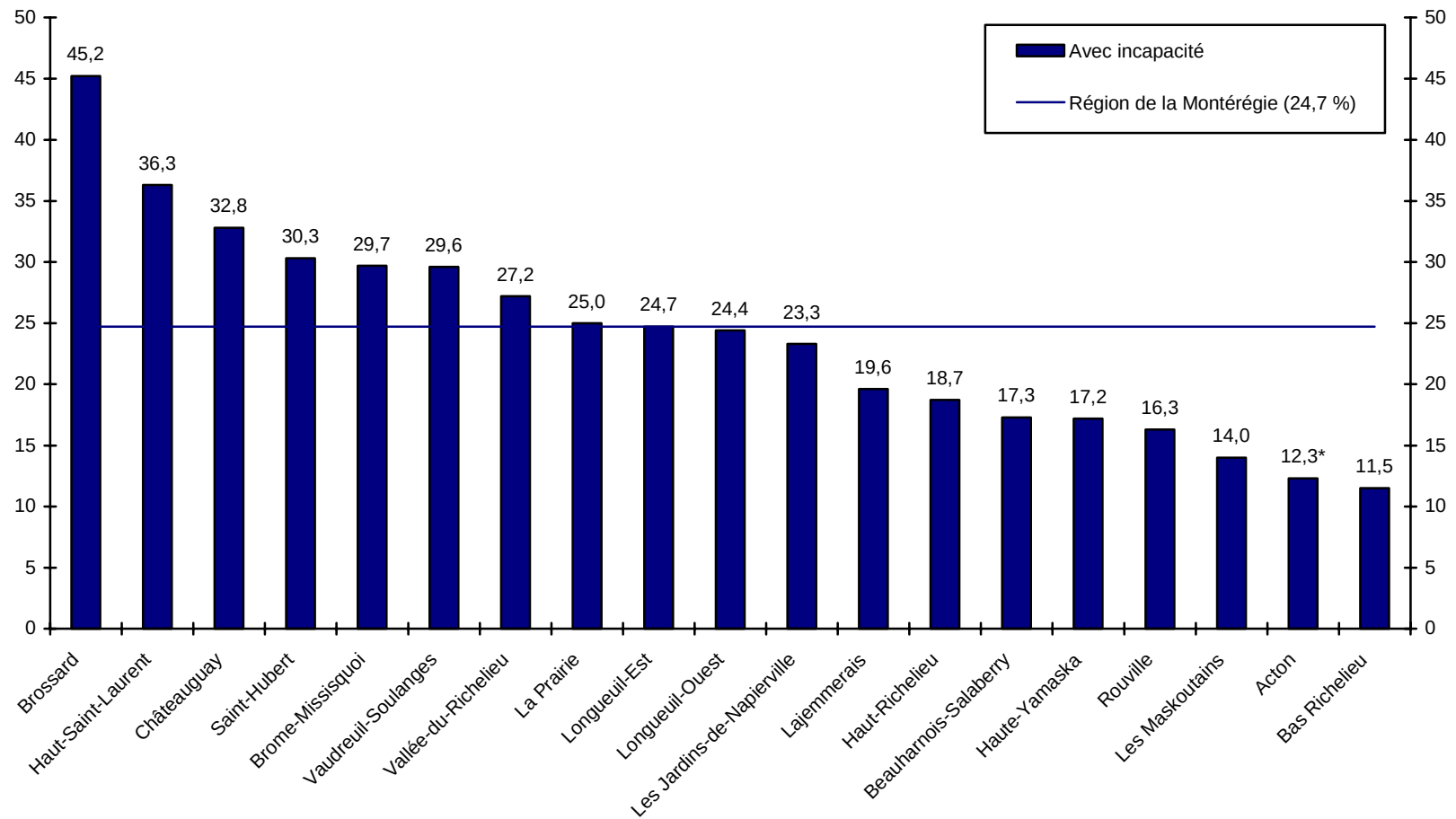


Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

Origine ethnique autre que française ou britannique

Figure 11

Personnes avec incapacité ayant une origine ethnique autre que française ou britannique, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Groupe ethnoculturel

Montréal versus l'ensemble du Québec

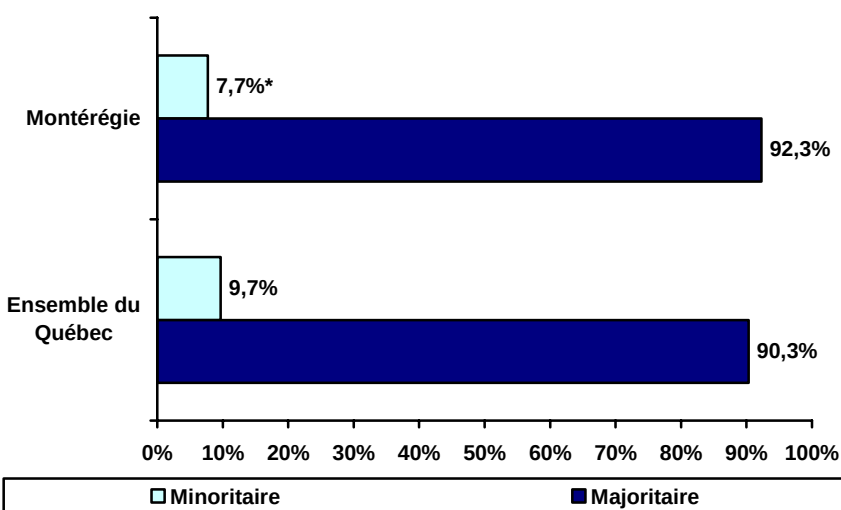
Dans la région, 92 % des personnes ayant une incapacité appartiennent au groupe majoritaire (qui réunit les personnes d'origine ou de descendance française, britannique ou autochtone) en comparaison de 90 % pour l'ensemble du Québec alors que 8 % appartiennent au groupe dit minoritaire de première, deuxième ou troisième génération comparativement à 10 % pour l'ensemble du Québec.

Région de la Montréal

Les personnes avec incapacité de la région sont, en proportion, un peu moins nombreuses que celles sans incapacité à appartenir au groupe majoritaire (92 % c. 94 %) et, à l'inverse, légèrement plus nombreuses à appartenir au groupe minoritaire (8 % c. 6 %).

Figure 12

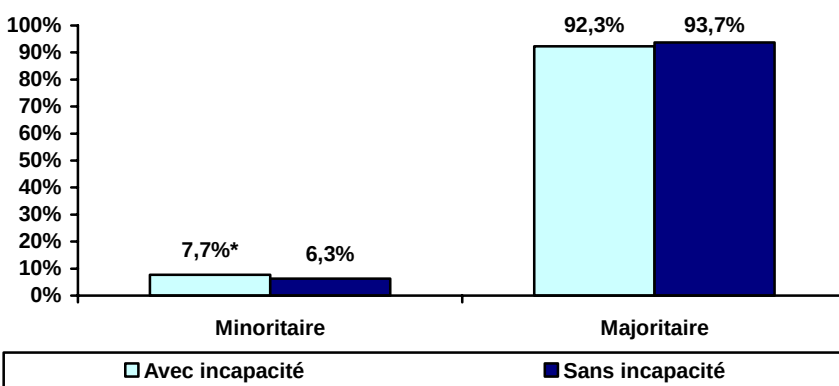
Groupe ethnoculturel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 13

Groupe ethnoculturel selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montréal, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 4 - Ressources économiques

Ce chapitre a pour objectif de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité de la région de la Montérégie et de le comparer avec celui de la population des personnes sans incapacité. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

Plusieurs indicateurs ont été retenus afin de décrire la réalité économique de cette population. Tout d'abord, les indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage (*revenu total moyen, niveau de revenu du ménage, perception de la situation financière*), ses sources (*composition du revenu total*) et les indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu (*sous le seuil de faible revenu, revenu total inférieur à 15 000 \$, durée de la pauvreté perçue, indice d'insécurité alimentaire*), puis les indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses ainsi que les pertes de revenu (*dépenses occasionnées par l'incapacité, couverture des frais de santé, demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées et obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière*).

	Indicateurs utilisés
Revenu total moyen	Revenu personnel moyen en provenance de toutes les sources des personnes de 15 ans et plus. (Recensement 1996)
Composition du revenu total	Comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu provenant des sources suivantes : revenus d'emploi, transferts gouvernementaux (pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, prestations d'assurance-emploi, prestations fiscales fédérales pour enfants, autre revenu provenant de sources publiques), autres revenus (c'est-à-dire : 1) revenus de placements tels que dividendes, intérêts et autre revenu de placement et 2) autres revenus tels que pensions de retraite et rentes ou autres revenus en espèces). (Recensement 1996)
Niveau de revenu du ménage	Indicateur qui prend en compte les revenus de tous les membres du ménage, provenant de toute source avant impôts et déductions, au cours de la même année (1997). Cet indicateur tient compte des seuils de faible revenu calculés par Statistique Canada selon la taille des ménages. (ESS 1998)
Revenu total inférieur à 15 000 \$	Proportion de personnes de 15 ans et plus ayant un revenu total inférieur à 15 000 \$. (Recensement 1996)

	Indicateurs utilisés
Sous le seuil de faible revenu	Proportion de personnes avec une incapacité vivant sous le seuil de faible revenu. Les seuils de faible revenu sont fixés par Statistique Canada à partir des dépenses au chapitre des biens de première nécessité, de la taille de la famille et du degré d'urbanisation. Ils sont mis à jour d'après les changements subis par l'indice des prix à la consommation. (Recensement 1996)
Perception de la situation financière	À partir d'une seule question, les individus de 15 ans et plus autoévaluent leur situation financière comparativement à celle des personnes de leur âge. Quatre catégories sont possibles : à l'aise, suffisante, pauvre ou très pauvre. (ESS 1998)
Durée de la pauvreté perçue	Permet de savoir, pour les personnes qui se sont déclarées pauvres ou très pauvres à l'indicateur de perception de la situation financière, depuis quand elles se perçoivent ainsi. Ces personnes sont classées selon trois catégories : depuis moins d'un an, depuis un à quatre ans ou depuis cinq ans et plus. (ESS 1998)
Indice d'insécurité alimentaire	Indice constitué de trois questions provenant du <i>Questionnaire Radimer / Comel</i> (treize questions) et posées à l'informateur clé répondant pour tous les membres du ménage. Ces trois questions portent sur la monotonie du régime, la restriction alimentaire et, pour les ménages ayant des enfants de moins de 18 ans, l'incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants du ménage par manque de ressources financières. L'utilisation de trois questions se base sur les résultats d'une étude sur l'insécurité alimentaire réalisée dans la région de Québec. (ESS 1998)
Dépenses occasionnées par l'incapacité	Dépenses réalisées en 1997 faisant référence à l'achat de médicaments, aux soins médicaux, aux services à domicile et aux frais supplémentaires pour modifier le logement, pour les études, le transport, les vêtements ou les appareils spécialisés. (EQLA 1998)
Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées	Cette question vérifie auprès des répondants s'ils ont fait une demande de crédit d'impôt dans leur déclaration de revenus de l'année 1997. (EQLA 1998)
Couverture des frais de santé	Indicateur relatif au remboursement complet des dépenses occasionnées en raison de l'incapacité par une assurance ou un programme du gouvernement. Permet d'estimer le pourcentage de personnes qui ne sont pas complètement remboursées pour les dépenses occasionnées par leur état. (ESS 1998)

	Indicateurs utilisés
Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière	Cette question adressée aux personnes âgées de 15 ans et plus concerne les montants obtenus en 1997 de diverses sources (Régime de pensions du Canada, Régie des rentes du Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Société de l'assurance automobile du Québec, régime d'assurance-invalidité privé ou de l'employeur, etc.). (EQLA 1998)

Revenu total moyen

Montréal versus l'ensemble du Québec

Dans la région, les hommes de 15 ans et plus avec incapacité ont un revenu total moyen supérieur à celui observé chez ceux de l'ensemble du Québec (19 073 \$ c. 17 758 \$ ☑). Le revenu total moyen des femmes avec incapacité est toutefois similaire à celui des femmes avec incapacité de l'ensemble du Québec (12 671 \$ c. 12 696 \$).

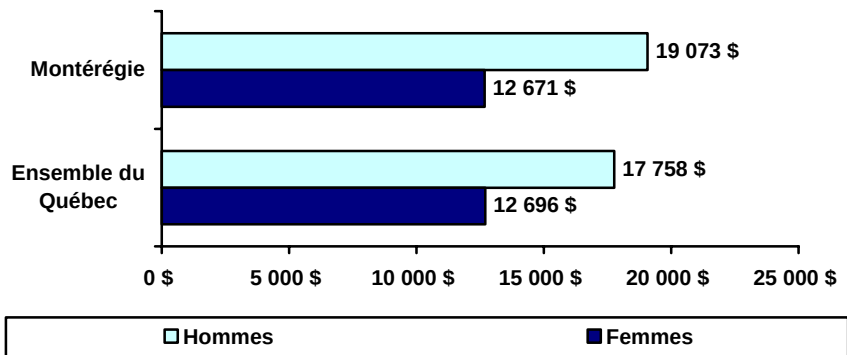
Région de la Montérégie

En Montérégie, le revenu total moyen des hommes avec incapacité correspond à 60 % de celui des hommes sans incapacité (19 073 \$ c. 31 798 \$ ☑) tandis que le revenu total moyen des femmes avec incapacité correspond à 67 % de celui des femmes sans incapacité (12 671 \$ c. 18 936 \$ ☑). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 66 % de celui des hommes avec incapacité. Sur ce point, il est intéressant de remarquer que le revenu total moyen des hommes avec incapacité peut se comparer à celui des femmes sans incapacité (19 073 \$ c. 18 936 \$).

Territoires de CLSC

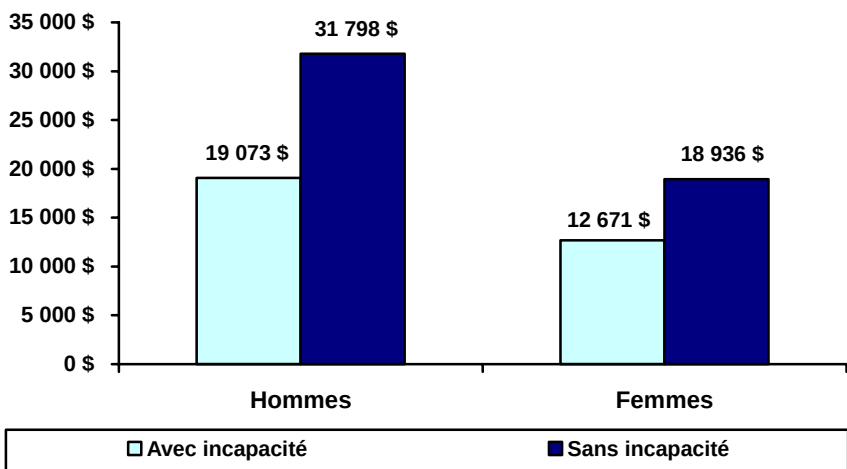
Dans la Montérégie, le revenu total moyen des personnes ayant une incapacité fluctue considérablement d'un territoire de CLSC à l'autre. Ainsi, le revenu des hommes avec incapacité varie entre 25 963 \$ sur le territoire de CLSC Brossard et 15 491 \$ sur le territoire Les Maskoutains (figure 16). Quant aux femmes, leur revenu total moyen oscille entre 15 271 \$ sur le territoire de CLSC La Prairie et 10 782 \$ sur celui d'Acton (figure 17).

Figure 14
Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le sexe, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Figure 15
Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Montérégie, 1996

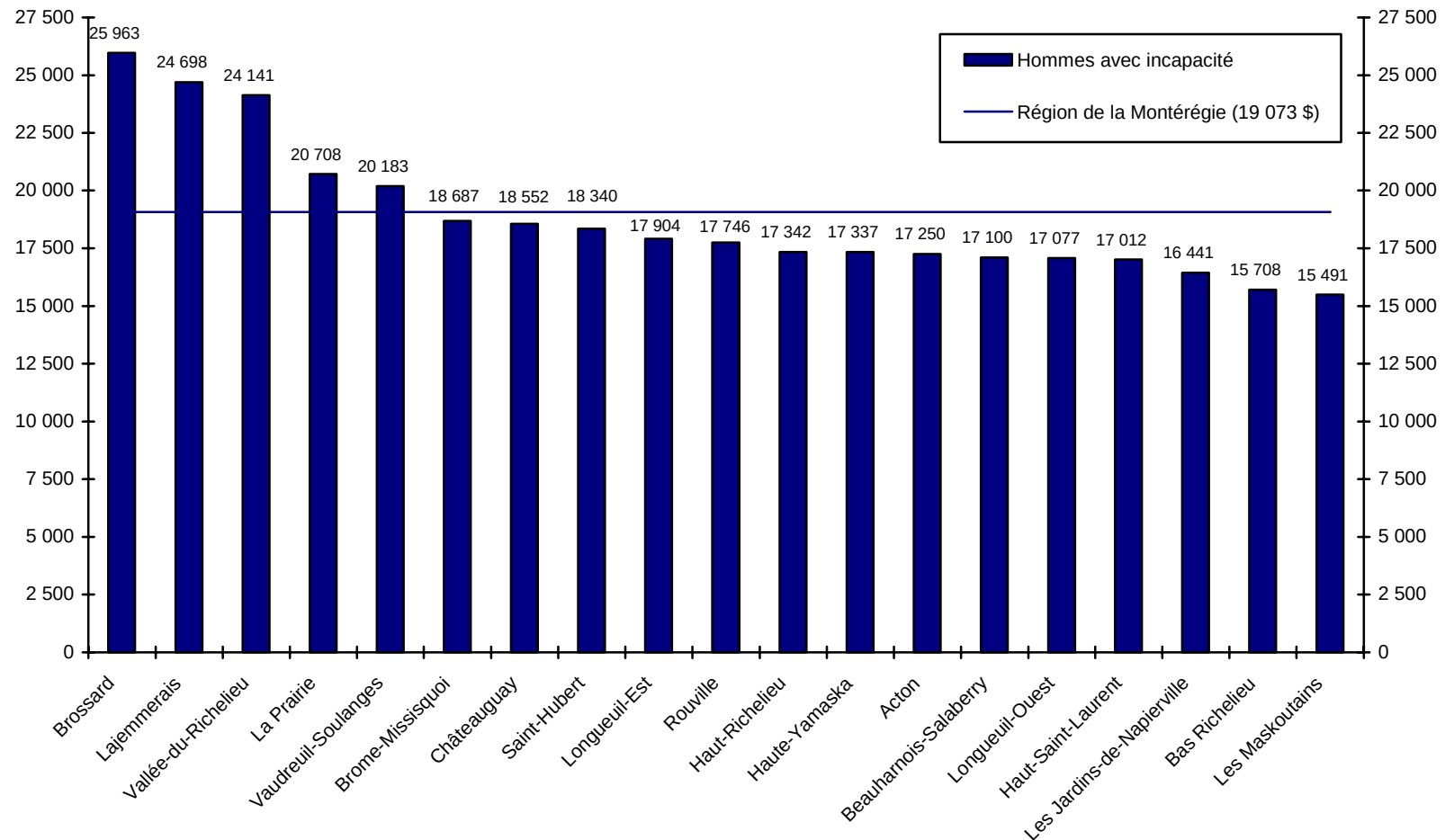


Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Revenu total moyen (suite)

Figure 16

Revenu total moyen des hommes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996

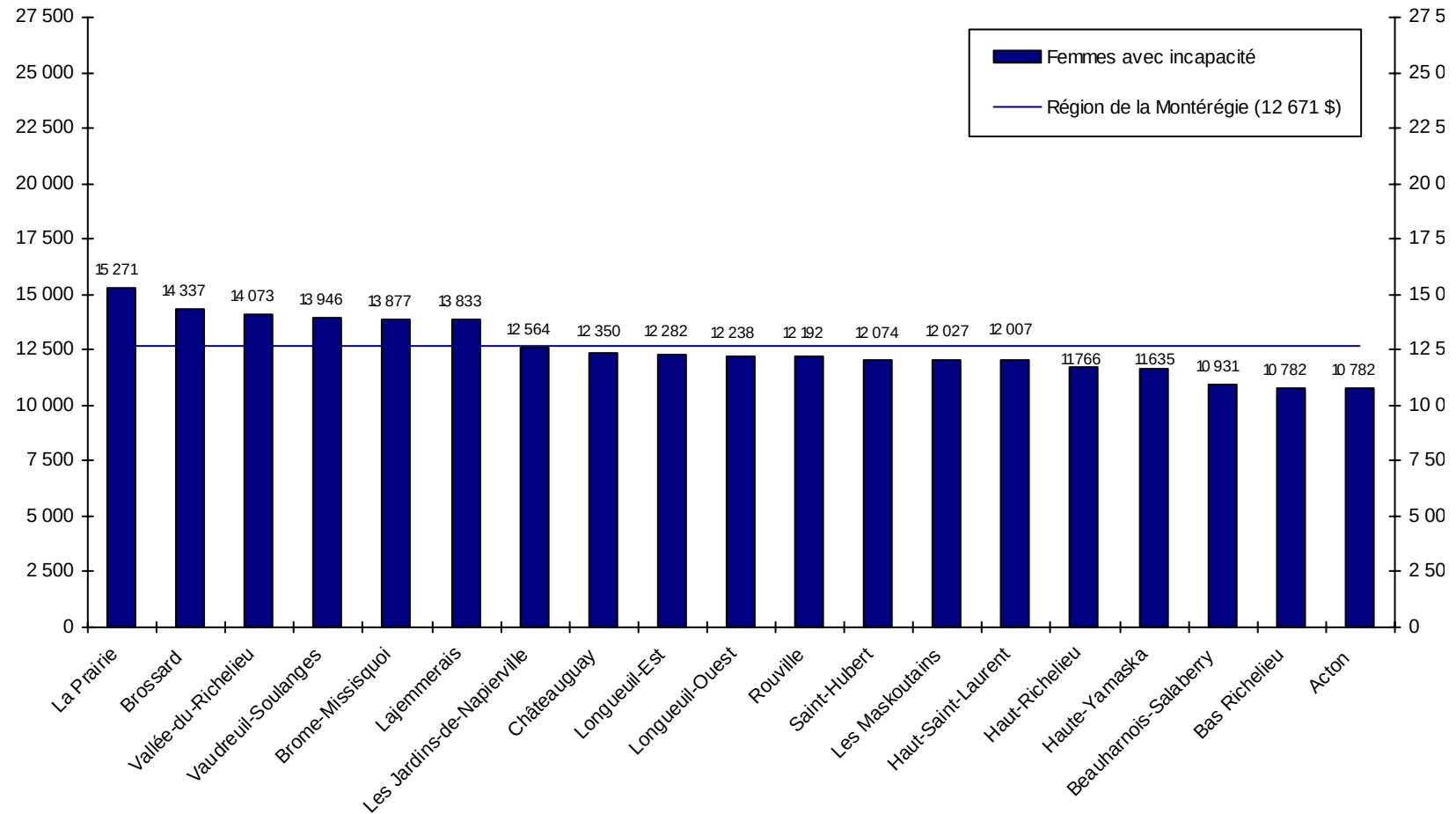


Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

Revenu total moyen (suite)

Figure 17

Revenu total moyen des femmes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

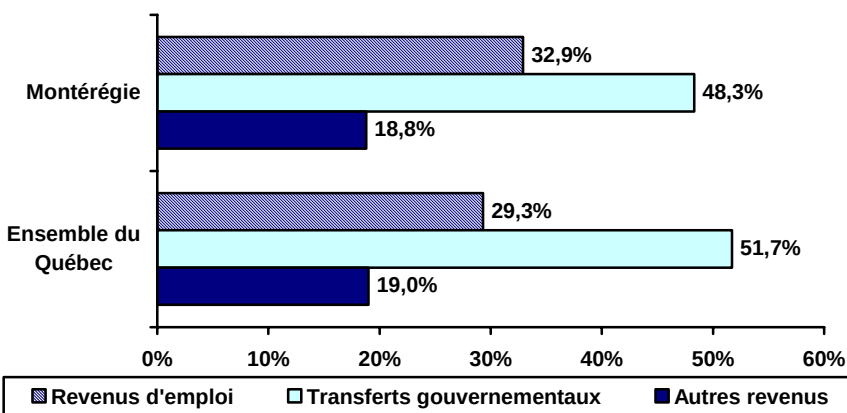
Composition du revenu total

Montréal versus l'ensemble du Québec

Près de la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux (48 %), proportion légèrement inférieure à celle observée pour l'ensemble du Québec (52 %) alors qu'à l'inverse, les revenus d'emploi y sont supérieurs (33 % c. 29 % pour l'ensemble du Québec). Enfin, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, 19 % du revenu des personnes ayant une incapacité provient d'autres revenus.

Figure 18

Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996

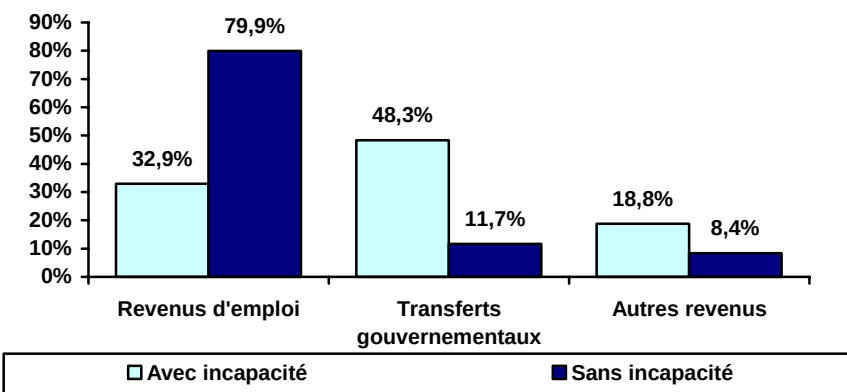
Compilation : OPHQ 2002

Région de la Montérégie

Alors que près de la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux (48 %), 80 % du revenu total des personnes sans incapacité provient de revenus d'emploi.

Figure 19

Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996

Compilation : OPHQ 2002

Territoires de CLSC

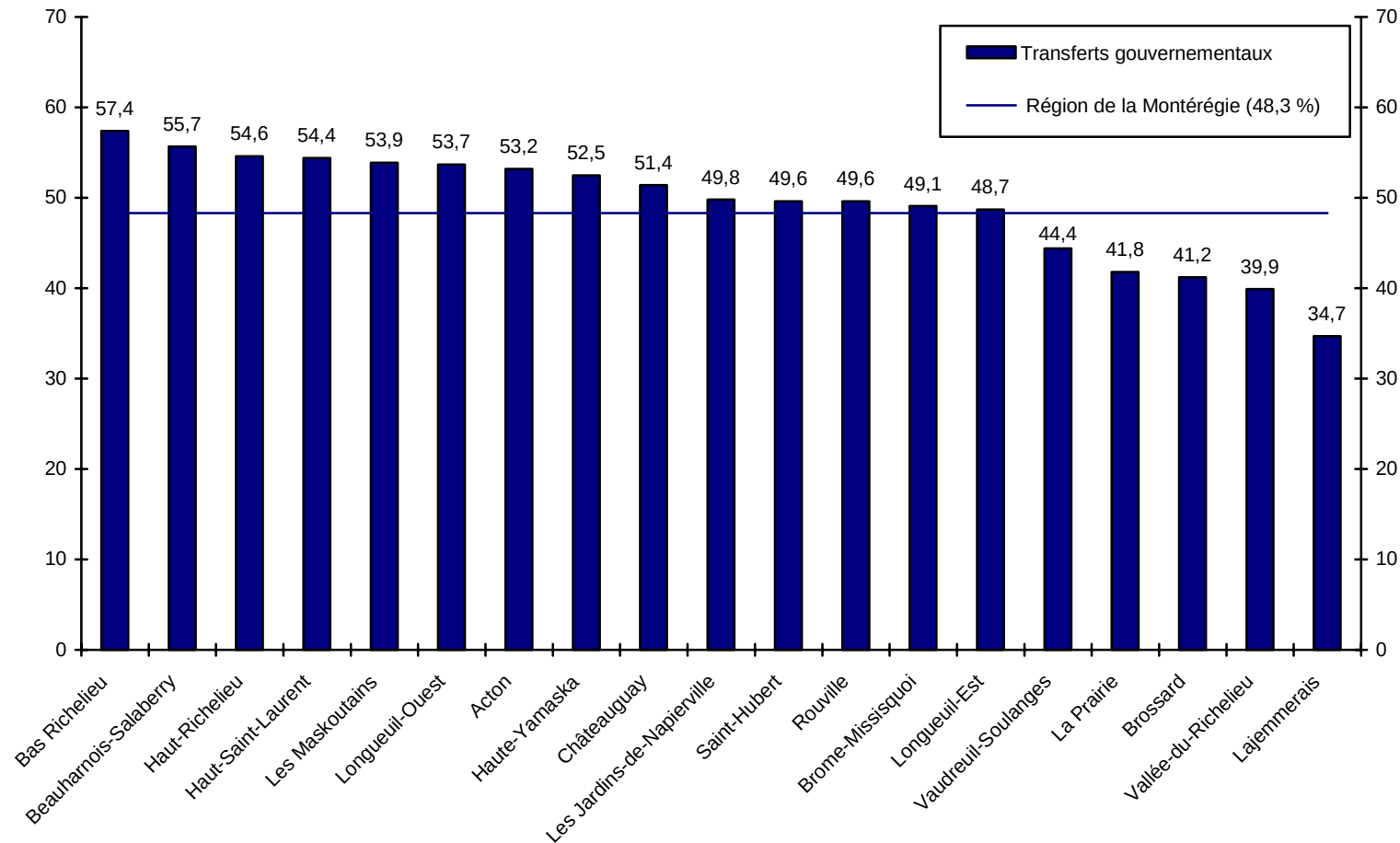
Plus de 55 % du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux sur les territoires de CLSC suivants : Bas Richelieu (57 %), Beauharnois-Salaberry (56 %) et Haut-Richelieu (55 %).

À l'inverse, moins de 40 % du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux sur les territoires de CLSC suivants : Vallée-du-Richelieu (40 %) et Lajemmerais (35 %).

Composition du revenu total : transferts gouvernementaux

Figure 20

Part des transferts gouvernementaux dans le revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Niveau de revenu du ménage

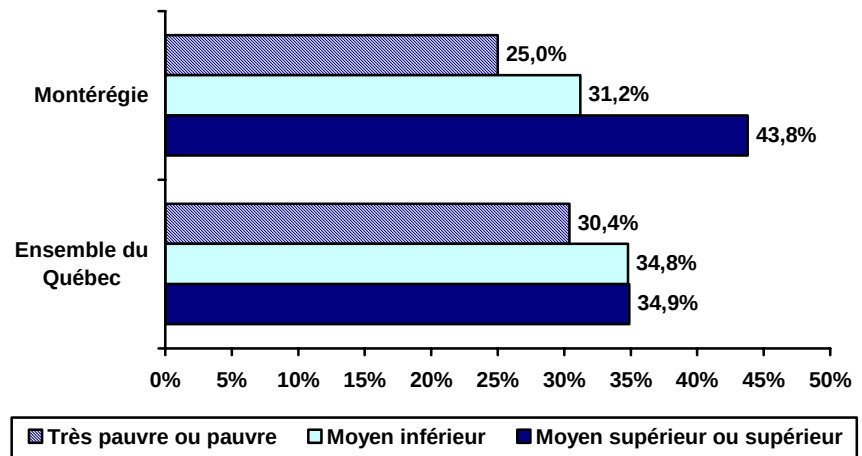
Montérégie versus l'ensemble du Québec

La population avec incapacité de la région compte une proportion moins élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que celle de l'ensemble du Québec (25 % c. 30 %). À l'inverse, la proportion de personnes avec incapacité vivant dans un ménage considéré comme moyen supérieur ou supérieur est nettement plus importante que dans l'ensemble du Québec (44 % c. 35 %).

Selon la présence d'une incapacité

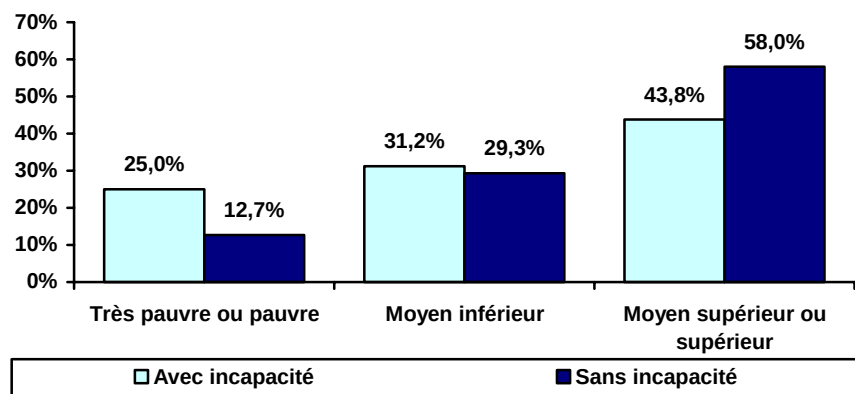
Les personnes avec incapacité de la région sont, en proportion, environ deux fois plus nombreuses que celles sans incapacité à vivre dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre (25 % c. 13 % ☑).

Figure 21
Niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 22
Niveau de revenu du ménage selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Niveau de revenu du ménage (suite)

Selon la présence d'un désavantage

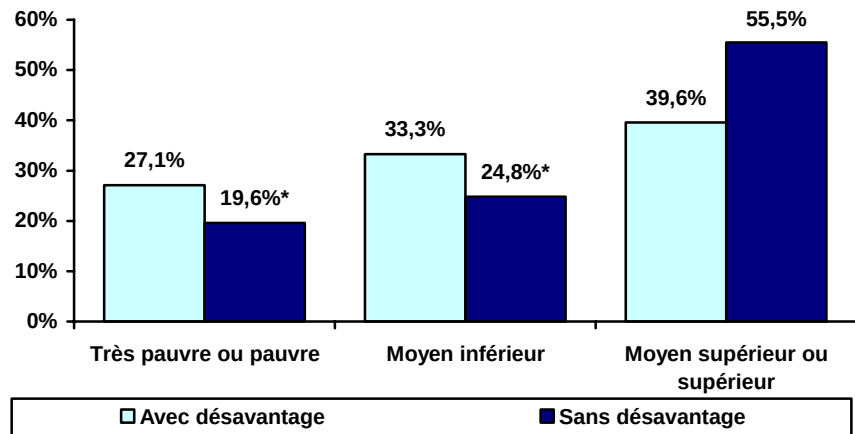
Dans la région, les personnes avec incapacité, désavantagées¹¹ en raison de leur incapacité (c'est-à-dire vivant une situation de dépendance ou ayant des limitations d'activités sans dépendance), vivent plus fréquemment dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre que les personnes avec incapacité sans désavantage (27 % c. 20 %).

Selon la gravité de l'incapacité

On compte une plus forte proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre parmi la population ayant une incapacité modérée ou grave que parmi celle ayant une incapacité légère, tant dans la région (29 % c. 23 %) que dans l'ensemble du Québec (36 % c. 27 % ☑).

Figure 23

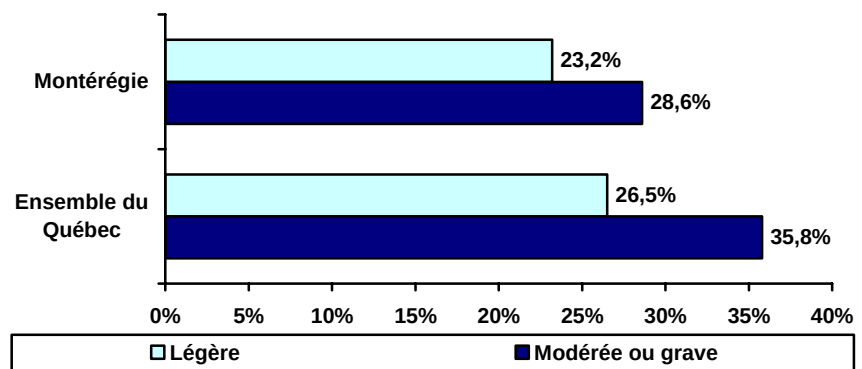
Niveau de revenu du ménage selon la présence d'un désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 24

Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

¹¹ Rappelons que l'indice de désavantage lié à l'incapacité permet d'évaluer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux (voir chapitre 1).

Niveau de revenu du ménage (suite)

Région de la Montérégie

La population avec incapacité de la région compte une proportion plus faible de femmes, de personnes de 15 à 64 ans et d'aînés vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre que celle de l'ensemble du Québec. Pour leur part, les hommes affichent une proportion équivalente à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 28 %.

Par ailleurs, en Montérégie, les femmes avec incapacité sont moins nombreuses que les hommes à vivre dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre (23 % c. 28 %), ce qui est l'inverse de ce que l'on observe dans l'ensemble du Québec (32 % c. 28 %).

En outre, les hommes avec incapacité sont environ deux fois plus nombreux que ceux sans incapacité à vivre dans un tel ménage (28 % c. 11 % ☑). Les femmes avec incapacité sont également plus nombreuses que celles sans incapacité à vivre dans une telle situation (23 % c. 14 %).

Les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont aussi, en proportion, deux fois plus nombreuses que celles sans incapacité à vivre dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre (27 % c. 12 % ☑). En revanche, la proportion d'aînés avec incapacité vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre est semblable à celle observée chez les aînés sans incapacité (22 % c. 21 %).

Tableau 12

Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	28,1	28,3
<i>Sans incapacité</i>	11,1	14,4
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	22,6*	32,0
<i>Sans incapacité</i>	14,3	17,7
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	26,6	31,1
<i>Sans incapacité</i>	12,0	15,4
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	22,0*	29,0
<i>Sans incapacité</i>	21,0*	21,6

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

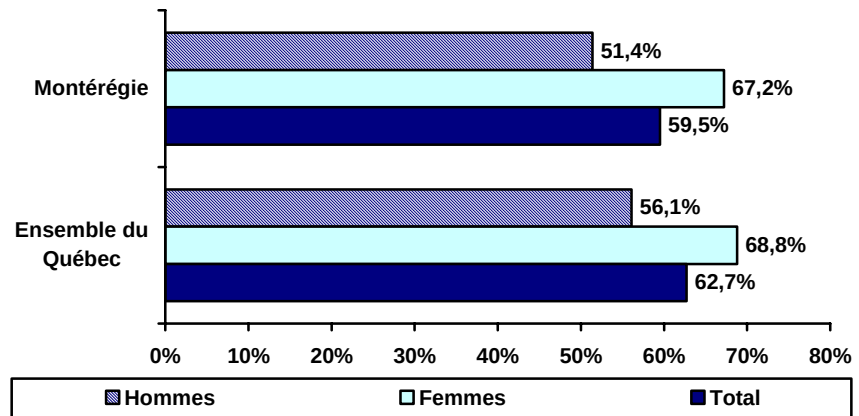
Revenu total inférieur à 15 000 \$

Montérégie versus l'ensemble du Québec

La proportion de personnes de 15 ans et plus avec incapacité ayant un revenu total inférieur à 15 000 \$ est moins élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (60 % c. 63 % ☑), notamment chez les hommes (51 % c. 56 % ☑).

Figure 25

Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996



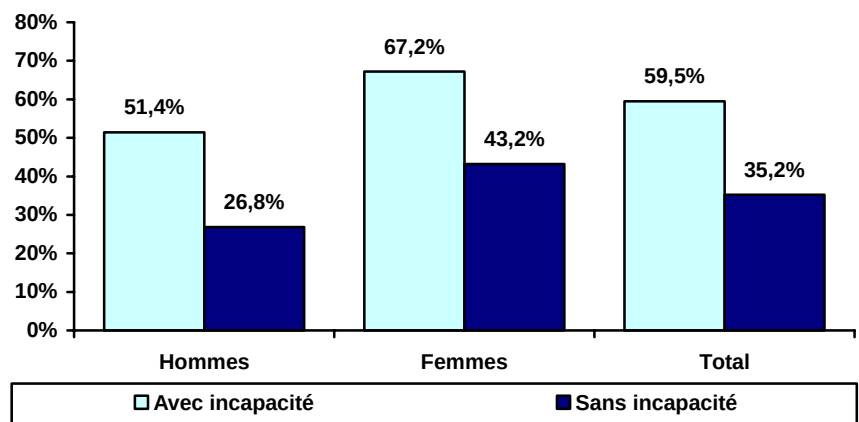
Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Région de la Montérégie

Dans la région, 60 % des personnes avec incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ comparative-ment à 35 % (☑) des personnes sans incapacité. D'autre part, les femmes ayant des incapacités sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes à avoir un revenu total inférieur à 15 000 \$ (67 % c. 51 % ☑).

Figure 26

Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Territoires de CLSC

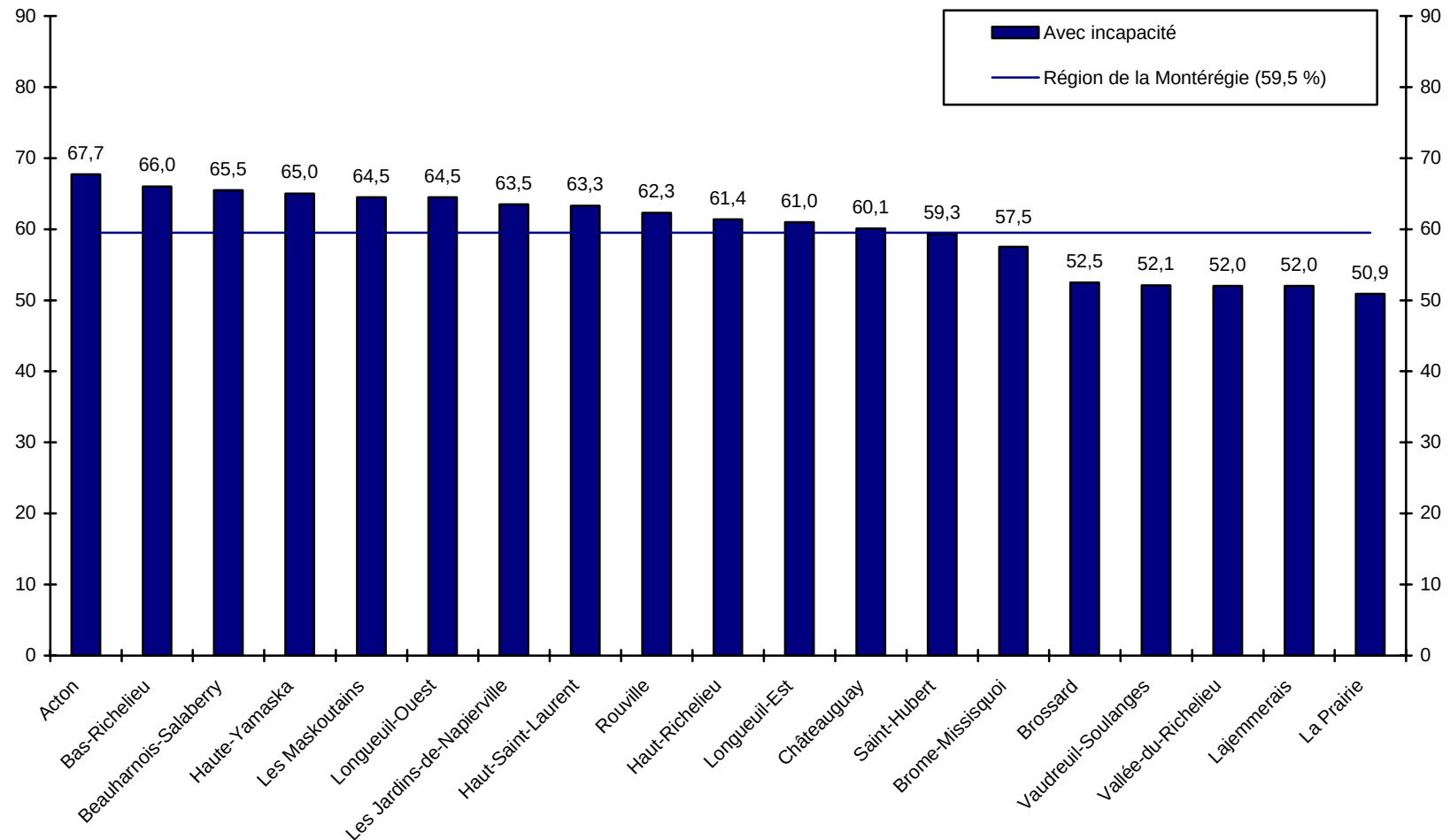
Plus de 65 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans les territoires de CLSC suivants : Acton (68 %), Bas Richelieu (66 %), Beauharnois-Salaberry (66 %) et Haute-Yamaska (65 %).

À l'inverse, moins de 55 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans les territoires de CLSC suivants : Brossard (53 %), Vaudreuil-Soulanges (52 %), Vallée-du-Richelieu (52 %), Lajemmerais (52 %) et La Prairie (51 %).

Revenu total inférieur à 15 000 \$ (suite)

Figure 27

Revenu total inférieur à 15 000 \$, selon le territoire de CLSC, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

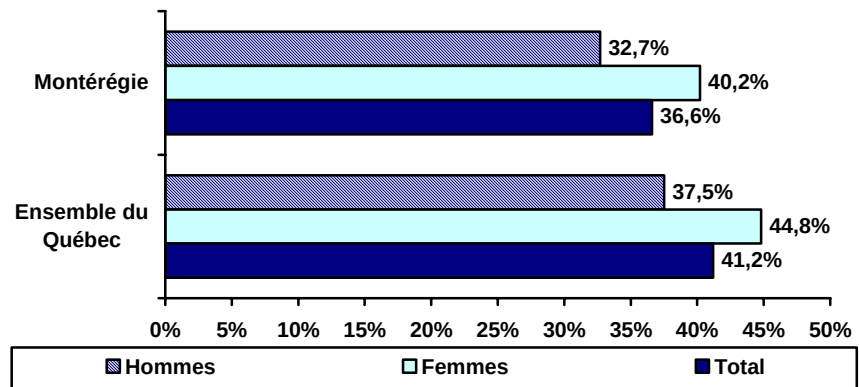
Sous le seuil de faible revenu

Montérégie versus l'ensemble du Québec

On peut observer que la proportion de personnes avec incapacité qui vivent sous le seuil de faible revenu est moins importante dans la région que dans l'ensemble du Québec (37 % c. 41 % ☑), et ce, tant pour les hommes (33 % c. 38 % ☑) que pour les femmes (40 % c. 45 % ☑).

Figure 28

Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu selon le sexe, 1996



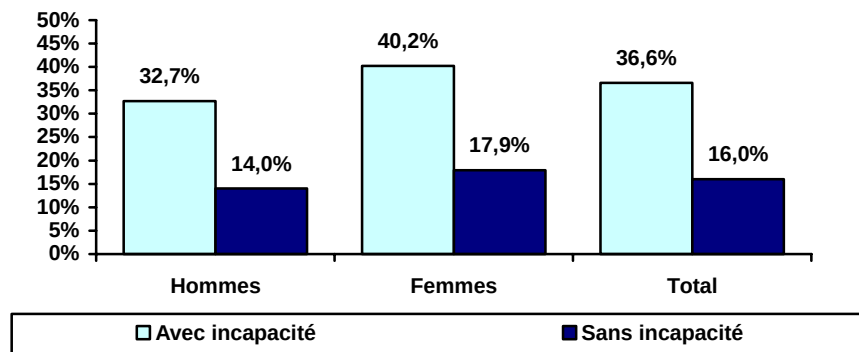
Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Région de la Montérégie

Plus du tiers (37 %) des personnes ayant une incapacité vivent sous le seuil de faible revenu comparativement à 16 % (☑) de celles qui n'ont pas d'incapacité. Parmi les personnes avec incapacité, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à vivre cette situation (40 % c. 33 % ☑).

Figure 29

Population de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu selon la présence d'une incapacité et le sexe, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

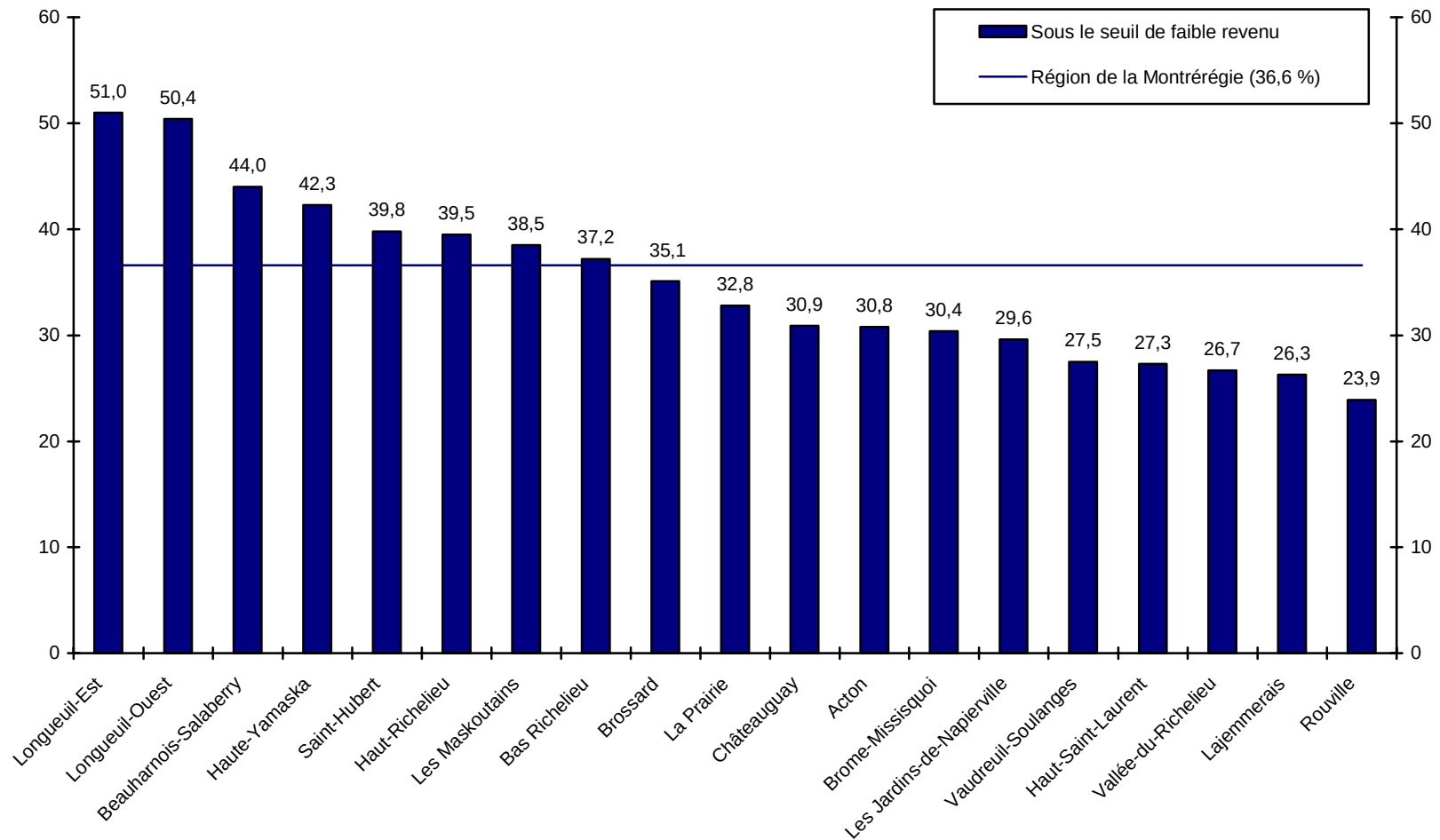
Territoires de CLSC

Plus de 40 % des personnes avec incapacité vivent sous le seuil de faible revenu sur les territoires de CLSC suivants : Longueuil-Est (51 %), Longueuil-Ouest (50 %), Beauharnois-Salaberry (44 %) et Haute-Yamaska (42 %).

À l'inverse, moins de 30 % des personnes avec incapacité vivent sous le seuil de faible revenu sur les territoires de CLSC suivants : Les Jardins-de-Napierville (30 %), Vaudreuil-Soulanges (28 %), Haut-Saint-Laurent (27 %), Vallée-du-Richelieu (27 %), Lajemmerais (26 %) et Rouville (24 %).

Sous le seuil de faible revenu (suite)

Figure 30
Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996



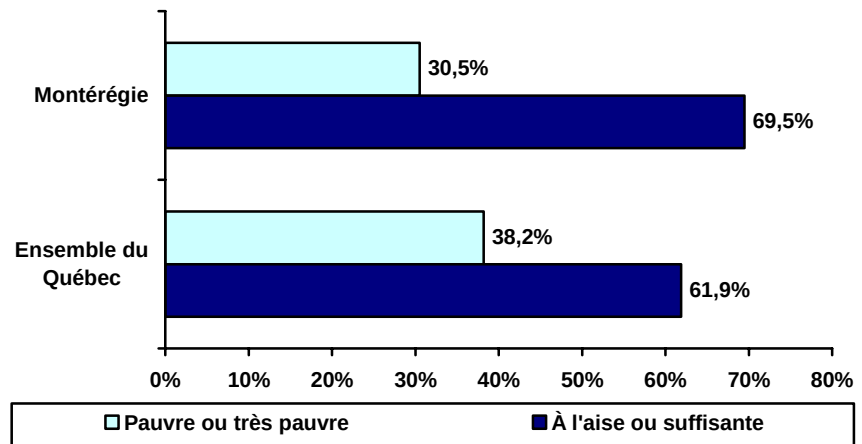
Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Perception de la situation financière

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Près de sept personnes sur dix ayant une incapacité (70 %) de la région s'estiment à l'aise ou considèrent leurs revenus suffisants en comparaison de 62 % dans l'ensemble du Québec. À l'inverse, environ trois personnes sur dix avec incapacité (31 %) se disent pauvres ou très pauvres comparativement à 38 % dans l'ensemble du Québec.

Figure 31
Perception de la situation financière, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

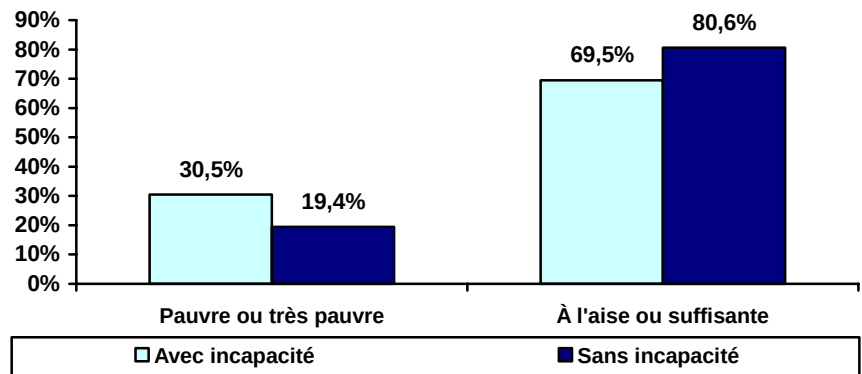


Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Région de la Montérégie

Les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreuses à percevoir négativement leur situation financière que les personnes sans incapacité. En effet, 31 % d'entre elles se perçoivent comme pauvres ou très pauvres en comparaison de 19 % (☑) des personnes sans incapacité.

Figure 32
Perception de la situation financière selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Perception de la situation financière (suite)

Région de la Montérégie

Peu importe l'âge ou le sexe, la perception de la situation financière est moins négative en Montérégie que dans l'ensemble du Québec. L'écart à ce sujet est particulièrement important chez les femmes avec incapacité (29 % c. 38 %) ainsi que chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité (36 % c. 44 %).

Soulignons également que, dans l'ensemble du Québec, 27 % des personnes de 65 ans et plus avec incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres alors que cette proportion est de 21 % dans la région. En fait, cette dernière proportion est comparable à celle observée chez les 65 ans et plus n'ayant pas d'incapacité dans l'ensemble du Québec (20 %).

Par ailleurs, les hommes avec incapacité de la région sont, en proportion, un peu plus nombreux que les femmes à se considérer pauvres ou très pauvres (33 % c. 29 %). Il en est de même pour les 15 à 64 ans avec incapacité qui sont plus nombreux que les aînés à percevoir négativement leur situation financière. C'est d'ailleurs chez les 15 à 64 ans avec incapacité que l'on retrouve la proportion la plus élevée de personnes qui se considèrent pauvres ou très pauvres, tant dans la région (36 %) que dans l'ensemble du Québec (44 %).

Tableau 13

Perception de la situation financière comme étant pauvre ou très pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	33,2	38,9
<i>Sans incapacité</i>	18,2	22,8
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	28,5	37,5
<i>Sans incapacité</i>	20,6	22,6
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	35,8	44,4
<i>Sans incapacité</i>	19,6	23,0
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	20,8*	26,5
<i>Sans incapacité</i>	16,4**	20,3
Total		
<i>Avec incapacité</i>	30,5	38,2
<i>Sans incapacité</i>	19,4	22,7

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Durée de la pauvreté perçue

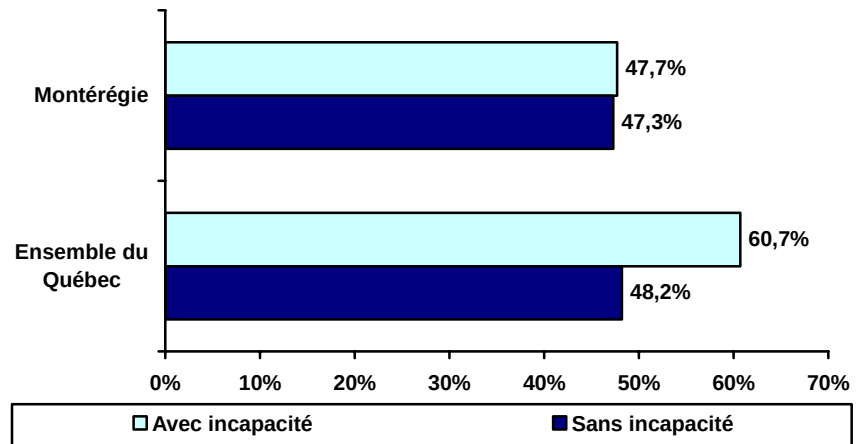
Montréal versus l'ensemble du Québec

Près de 48 % des personnes ayant une incapacité qui se disent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis cinq ans et plus comparativement à 61 % pour l'ensemble du Québec.

Il est important de signaler que, dans la région, la proportion de personnes avec incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres depuis cinq ans et plus est similaire à la proportion observée chez les personnes sans incapacité (48 % c. 47 %).

Figure 33

Population de 15 ans et plus se considérant pauvre ou très pauvre depuis 5 ans et plus, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Indice d'insécurité alimentaire

Selon le sexe

Dans la région, près de 10 % des personnes ayant une incapacité vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à environ 15 % dans l'ensemble du Québec. En outre, dans la région, la proportion de femmes et d'hommes avec incapacité vivant une situation d'insécurité alimentaire est comparable (10 % c. 9 %).

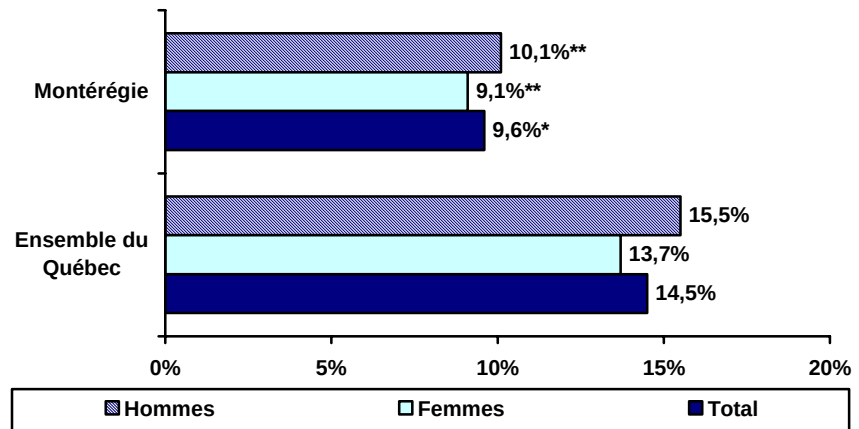
D'autre part, un homme avec incapacité sur dix vit une situation d'insécurité alimentaire dans la région en comparaison de 16 % des hommes dans l'ensemble du Québec. Pour leur part, 9 % des femmes avec incapacité vivent une situation d'insécurité alimentaire en comparaison de 14 % pour l'ensemble du Québec.

Région de la Montérégie

La population ayant une incapacité est environ deux fois plus nombreuse que celle sans incapacité à vivre une situation d'insécurité alimentaire dans la région (10 % c. 6 %). Cet écart s'observe autant chez les hommes que chez les femmes.

Figure 34

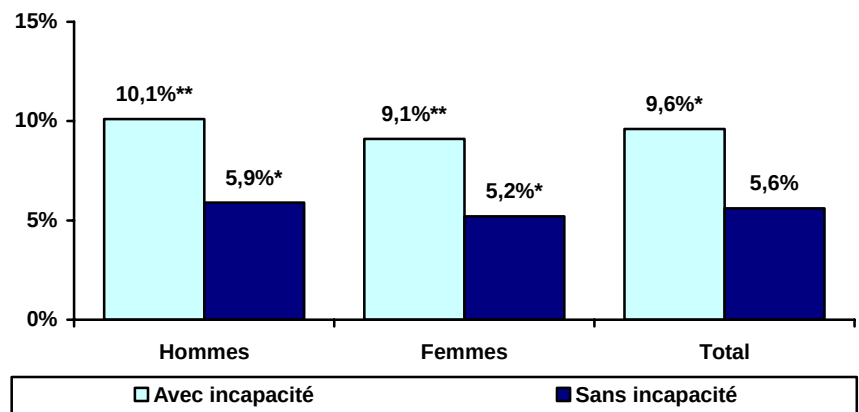
Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 35

Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Dépenses occasionnées par l'incapacité

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, près de 38 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur situation, ce qui est légèrement inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (40 %). Cette proportion varie selon la gravité de l'incapacité : dans la région, plus de la moitié des personnes ayant une incapacité modérée ou grave (55 %) ont eu des dépenses occasionnées par leur situation en comparaison de 28 % (☑) des personnes ayant une incapacité légère. On observe la même tendance pour l'ensemble du Québec (52 % c. 32 %).

Selon la présence d'un désavantage lié à l'incapacité

Plus de 45 % des personnes avec incapacité, mais désavantagées en raison de celle-ci (c'est-à-dire vivant une situation de dépendance ou ayant des limitations d'activités sans dépendance), ont eu des dépenses occasionnées par leur situation en comparaison de 16 % (☑) des personnes avec incapacité sans désavantage.

Tableau 14

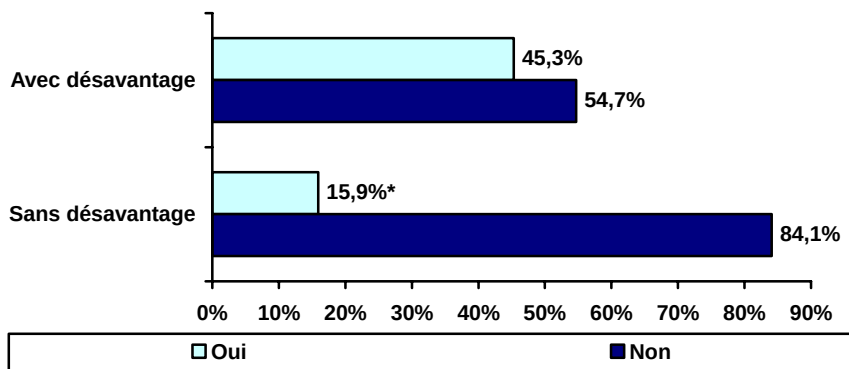
Dépenses occasionnées par l'incapacité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Légère	Modérée ou grave	Total
	%		
Montérégie			
<i>Oui</i>	27,9	54,6	37,8
<i>Non</i>	72,1	45,4	62,2
Ensemble du Québec			
<i>Oui</i>	31,5	52,1	39,5
<i>Non</i>	68,5	47,9	60,5

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 36

Dépenses occasionnées par l'incapacité selon la présence d'un désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Remboursement des dépenses et demande de crédit d'impôt

Remboursement des dépenses occasionnées par l'incapacité

Parmi les personnes avec incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur situation (38 %), seulement 15 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental comparativement à 15 % pour l'ensemble du Québec (donnée non présentée).

Demande de crédit d'impôt

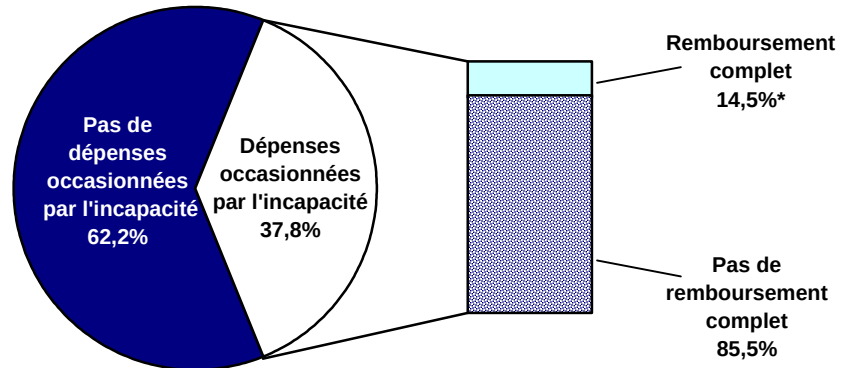
Dans la région de la Montérégie, 92 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées en 1998, soit une proportion similaire à celle observée dans l'ensemble du Québec.

Raisons de l'absence de demande de crédit d'impôt

Plusieurs raisons expliquent l'absence de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ainsi, dans la région, 38 % des personnes n'ayant pas fait de demande de crédit d'impôt affirment que le ministère du Revenu ne reconnaît pas leur incapacité (c. 31 % dans l'ensemble du Québec), 33 % ne croient pas y être admissibles (c. 36 % dans l'ensemble du Québec), 21 % ne savaient pas que ça existait (c. 23 % dans l'ensemble du Québec) et 4,0 % disent qu'elles n'ont pas pu obtenir de certificat du médecin (c. 8 % dans l'ensemble du Québec).

Figure 37

Dépenses occasionnées par l'incapacité et remboursement, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 15

Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Oui	8,5*	7,8
Non	91,5	92,2

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 16

Raisons de l'absence de demande de crédit d'impôt¹ pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité n'ayant pas fait de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité	38,1	30,7
Ne se croyait pas admissible	32,7	35,8
Ne savait pas que ça existait	21,2	23,2
N'a pas pu obtenir de certificat du médecin	4,0**	7,7

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

1. Une personne peut avoir mentionné plus d'une raison.

Couverture des frais de santé

Couverture des frais de santé
par un régime d'assurance
privé

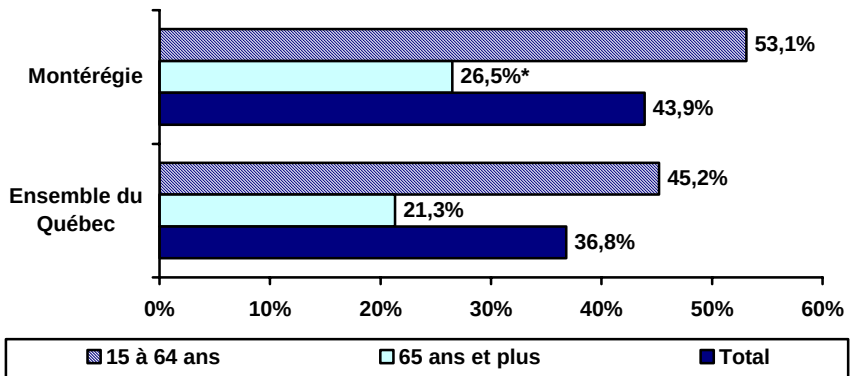
Dans la région, 44 % des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé, c'est-à-dire un peu plus, en proportion, que celles de l'ensemble du Québec (37 %). La proportion est aussi plus élevée chez les 15 à 64 ans (53 % c. 45 % ☑) ainsi que chez les aînés (27 % c. 21% ☑ pour l'ensemble du Québec).

Région de la Montérégie

Les personnes ayant une incapacité de la région sont proportionnellement moins nombreuses que les personnes sans incapacité à bénéficier d'une assurance privée pour les soins de santé (44 % c. 59 % ☑). Cet écart se constate autant chez les personnes de 15 à 64 ans (53 % c. 61 %) que chez les aînés de 65 ans et plus (27 % c. 38 %).

Figure 38

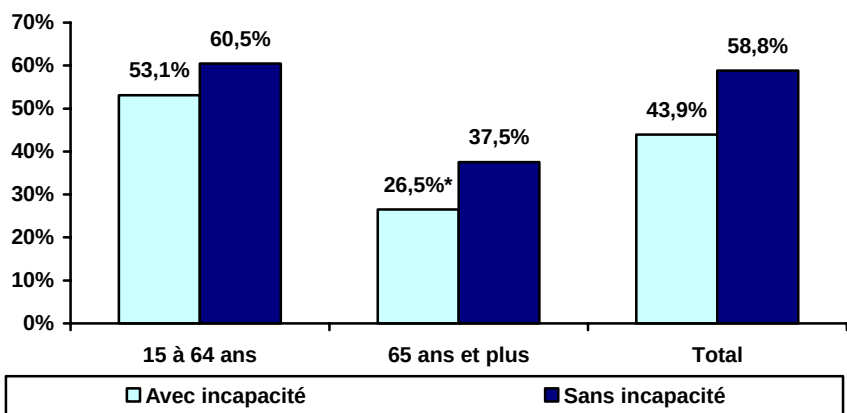
Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 39

Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon la présence d'une incapacité et l'âge, Montérégie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, 11 % des personnes avec incapacité reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité alors qu'il y en a 14 % dans l'ensemble du Québec. Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère, et ce, tant en Montérégie (17 % c. 8 %) que dans l'ensemble du Québec (22 % c. 9 % ☒)

Tableau 17

Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Légère	Modérée ou grave	Total
	%		
Montérégie			
<i>Oui</i>	7,8*	17,0*	11,2*
<i>Non</i>	92,2	83,0	88,8
Ensemble du Québec			
<i>Oui</i>	8,7	22,3	14,0
<i>Non</i>	91,4	77,7	86,0

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 5 - Ressources familiales et relations sociales

Ce chapitre fait état des ressources familiales et des relations sociales des personnes ayant une incapacité en comparaison des personnes sans incapacité de la région de la Montérégie. La famille et les proches jouent un rôle essentiel. Ils assurent un soutien social à la personne. Ce soutien peut prendre diverses formes : offrir de l'aide lorsqu'un besoin se manifeste, démontrer de l'affection, agir comme confident. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. Par ailleurs, l'intensité et la qualité des relations entretenues avec les proches sont parmi les dimensions essentielles de la participation sociale et de la vie en société. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie. Les indicateurs retenus pour dépeindre ces dimensions sont les suivants : la proportion de *personnes vivant seules*, l'*état matrimonial de fait*, la proportion de *femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison*, l'*indice de soutien social* et l'*insatisfaction quant à la vie sociale*.

	Indicateurs utilisés
Personnes vivant seules	Proportion de personnes qui vivent seules par rapport au nombre total de personnes dans les ménages privés selon le groupe d'âge. (Recensement 1996)
État matrimonial de fait	Catégorisation qui tient compte à la fois de l'état matrimonial légal et de la situation de fait déclarés par les personnes de 15 ans et plus. Comprend les catégories suivantes : 1) célibataire, 2) marié(e) ou en union de fait et 3) veuf(ve), séparé(e), divorcé(e). (ESS 1998)
Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison	Proportion de femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison. (Recensement 1996)
Indice de soutien social	Indice établi à partir de sept questions ; il porte sur l'intégration sociale, la satisfaction quant aux rapports sociaux et la taille du réseau social. Les personnes ayant les scores les plus bas (quintile 1) sont définies comme ayant un niveau de soutien social faible. (ESS 1998)
Insatisfaction quant à la vie sociale	L'insatisfaction quant à la vie sociale constitue l'une des composantes de l'indice de soutien social. (ESS 1998)

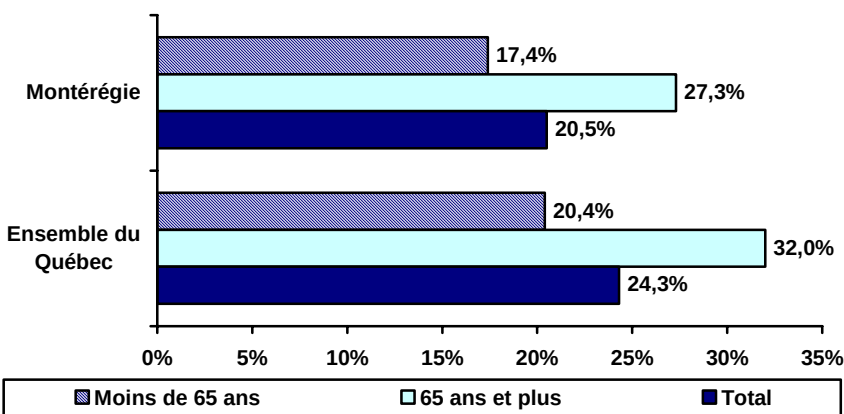
Personnes vivant seules

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Une plus faible proportion de personnes avec incapacité vivent seules en Montérégie que dans l'ensemble du Québec (21 % c. 24 % ☑). Cette tendance s'observe autant chez les personnes âgées de moins de 65 ans (17 % c. 20 % ☑) que chez les aînés (27 % c. 32 % ☑).

Figure 40

Personnes vivant seules selon l'âge, population avec incapacité, 1996



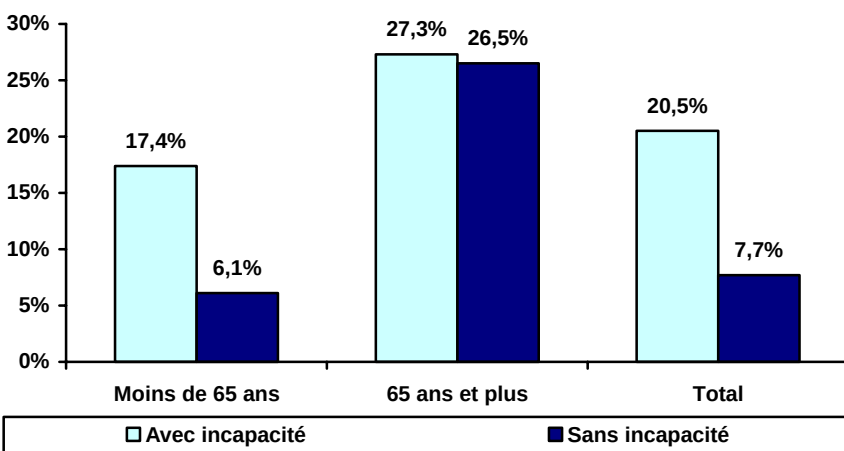
Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Région de la Montérégie

Dans la région, les personnes avec incapacité sont, en proportion, près de trois fois plus nombreuses que celles sans incapacité à vivre seules (21 % c. 8 % ☑). Cet écart s'observe principalement chez les moins de 65 ans (17 % c. 6 % ☑) tandis que cette proportion est presque équivalente chez les 65 ans et plus (27 %). Notons toutefois que c'est dans ce second groupe d'âge que l'on retrouve les plus fortes proportions de personnes vivant seules, avec ou sans incapacité.

Figure 41

Personnes vivant seules selon la présence d'une incapacité et l'âge, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

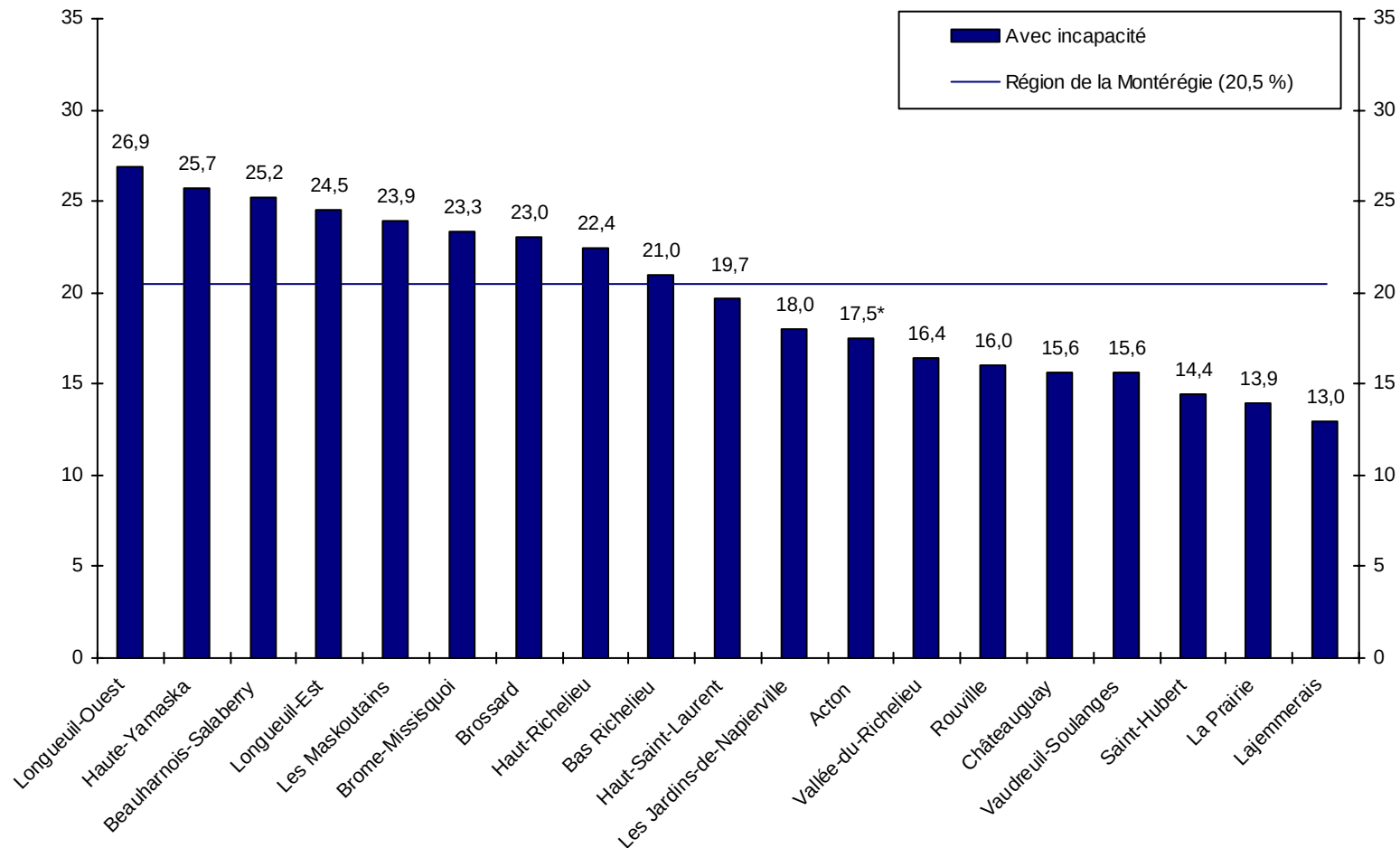
Territoires de CLSC

Plus du quart des personnes ayant une incapacité vivent seules sur les territoires de CLSC Longueuil-Ouest (27 %), Haute-Yamaska (26 %) et Beauharnois-Salaberry (25 %).

À l'inverse, moins de 15 % des personnes ayant une incapacité vivent seules sur les territoires de Saint-Hubert (14 %), La Prairie (14 %) et Lajemmerais (13 %).

Personnes vivant seules (suite)

Figure 42
Personnes avec incapacité vivant seules, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996



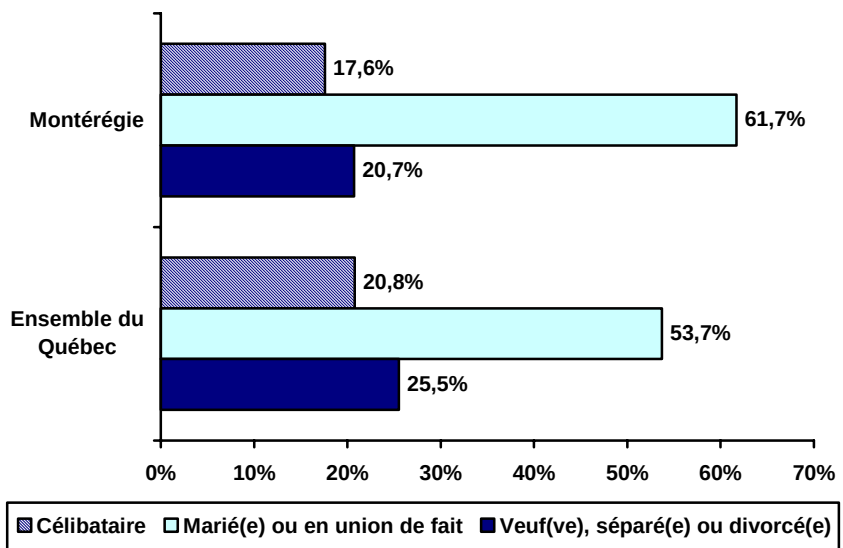
Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

État matrimonial de fait

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région de la Montérégie, la population ayant une incapacité compte, en proportion, plus de personnes mariées ou vivant en union de fait que dans l'ensemble du Québec (62 % c. 54 %). À l'inverse, il y a moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (21 % c. 26 %). La proportion de célibataires y est aussi moindre (18 % c. 21 %).

Figure 43
État matrimonial de fait, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Région de la Montérégie

Près de 21 % des personnes ayant une incapacité de la région sont veuves, séparées ou divorcées en comparaison de seulement 8 % (☐) des personnes sans incapacité. Par contre, on retrouve une proportion similaire de personnes mariées ou en union de fait parmi les personnes avec et sans incapacité (62 % c. 65 %). Les femmes avec incapacité sont plus souvent veuves, séparées ou divorcées que celles sans incapacité (26 % c. 11 % ☐). On observe la même tendance chez les hommes (14 % c. 6 %). Soulignons que les femmes avec incapacité sont plus souvent veuves, séparées ou divorcées que les hommes (26 % c. 14 % ☐) et moins souvent célibataires (13 % c. 23 %).

Tableau 18
État matrimonial de fait selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998

	Célibataire	Marié(e) ou en union de fait	Veuf(ve), séparé(e) ou divorcé(e)
	%		
Hommes			
Avec incapacité	23,3	62,7	14,0 *
Sans incapacité	29,1	65,3	5,6 *
Femmes			
Avec incapacité	13,0 *	60,8	26,2
Sans incapacité	23,7	65,0	11,3
15 à 64 ans			
Avec incapacité	26,1	64,2	9,7 *
Sans incapacité	28,2	65,2	6,6
65 ans et plus			
Avec incapacité	1,5 **	56,9	41,6
Sans incapacité	4,4 **	64,5	31,1 *
Total			
Avec incapacité	17,6	61,7	20,7
Sans incapacité	26,4	65,2	8,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison

Montréal versus l'ensemble du Québec

En Montréal, les femmes de 15 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses à avoir des enfants à la maison que dans l'ensemble du Québec. Ainsi, 26 % d'entre elles ont des enfants à la maison comparativement à 24 % (☑) dans l'ensemble du Québec.

Région de la Montréal

Dans la région, 26 % des femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité ont des enfants à la maison comparativement à 47 % (☑) des femmes sans incapacité.

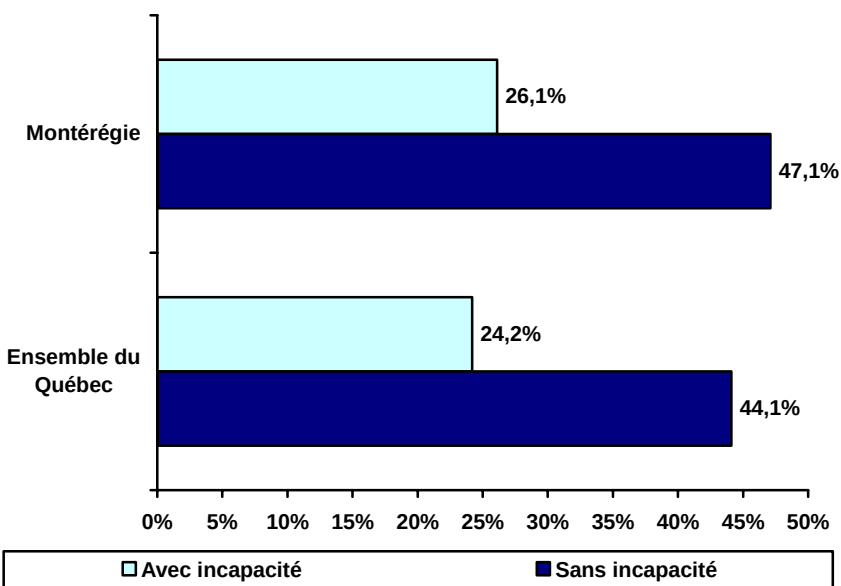
Territoires de CLSC

Plus de 30 % des femmes de 15 ans et plus avec incapacité ont des enfants à la maison sur les territoires de CLSC suivants : La Prairie (34 %), Rouville (33 %), Vallée-du-Richelieu (32 %), Saint-Hubert (32 %) et Lajemmerais (31 %).

À l'inverse, moins du quart des femmes de 15 ans et plus ont des enfants à la maison sur les territoires de CLSC suivants : Beauharnois-Salaberry (24 %), Haut-Richelieu (24 %), Brome-Missisquoi (24 %), Les Maskoutains (24 %), Haut-Saint-Laurent (23 %), Longueuil-Ouest (23 %), Haute-Yamaska (23 %), Les Jardins-de-Napierville (21 %) et Brossard (21 %).

Figure 44

Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison selon la présence d'une incapacité, 1996

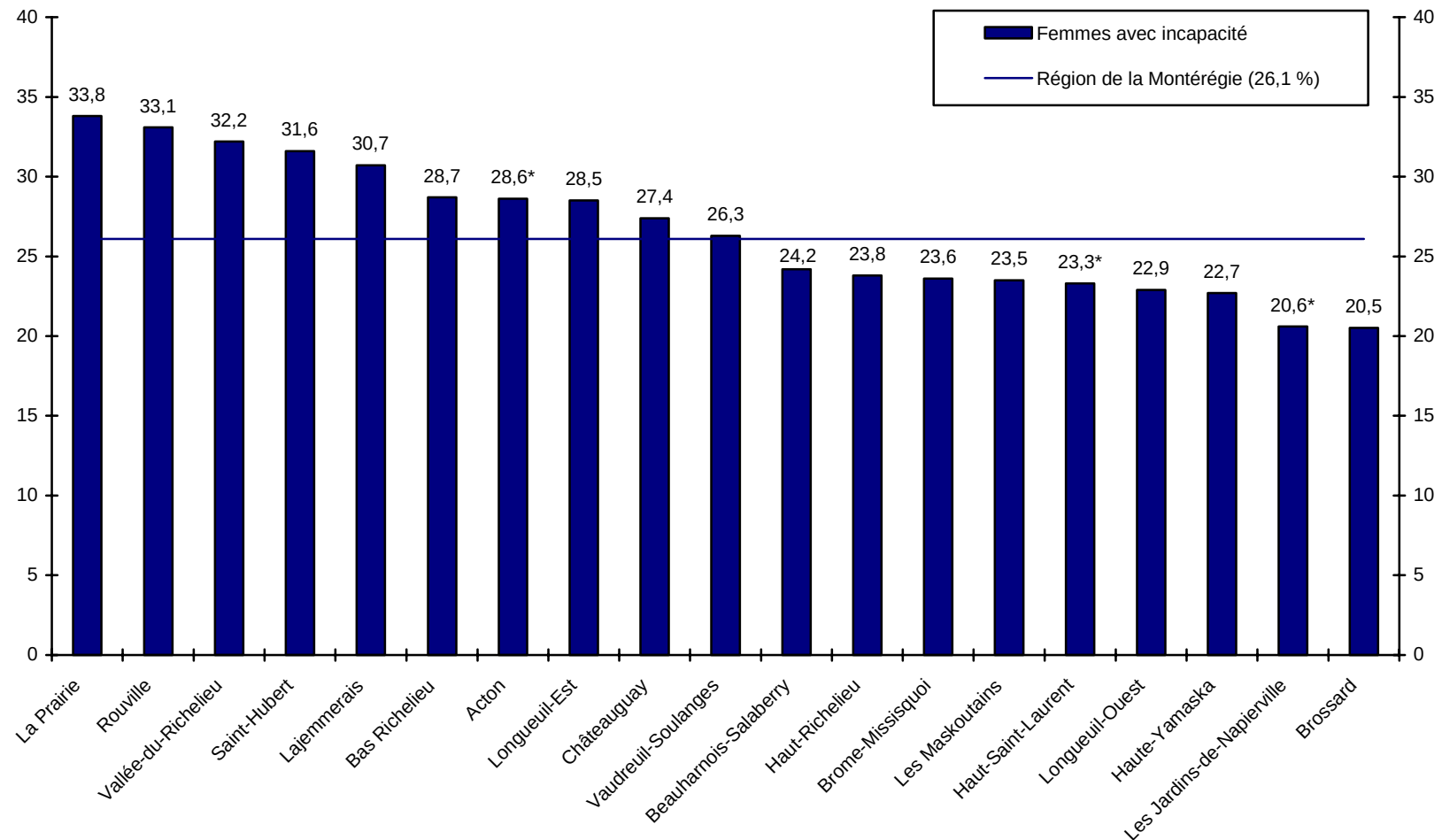


Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison (suite)

Figure 45

Femmes avec incapacité de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison, selon le territoire de CLSC, Montérégie, 1996



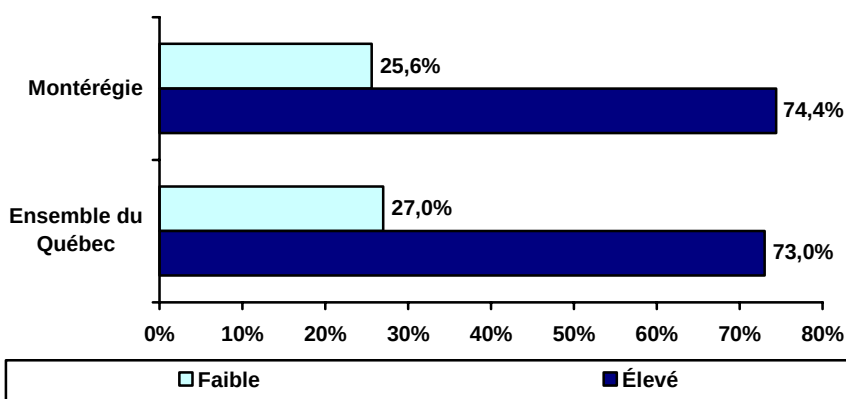
Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

Indice de soutien social

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, 26 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau faible de l'indice de soutien social, ce qui est comparable à la proportion observée chez celles de l'ensemble du Québec (27 %).

Figure 46
Indice de soutien social, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

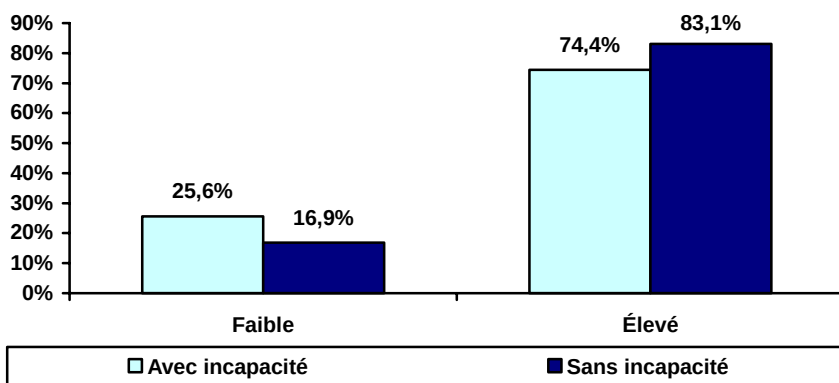


Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Région de la Montérégie

Les personnes ayant une incapacité dans la région sont, en proportion, plus nombreuses que celles sans incapacité à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social (26 % c. 17 % ☑).

Figure 47
Indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Indice de soutien social (suite)

Niveau faible à l'indice de soutien social

La proportion d'hommes se classant au niveau faible de l'indice de soutien social dans la région est comparable à celle observée dans l'ensemble du Québec (29 %) tandis que, pour les femmes avec incapacité, cette proportion est légèrement inférieure (23 % c. 25 %). Par ailleurs, les personnes avec incapacité de 15 à 64 ans sont, en proportion, moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social (26 % c. 31 %) alors que la situation est inversée chez les aînés (25 % c. 20 %). C'est d'ailleurs au sein de cette dernière population que l'écart est le plus grand avec les personnes sans incapacité (25 % c. 11 %).

Enfin, signalons que les hommes avec incapacité sont, en proportion, plus nombreux que les femmes à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social, tant dans la région (29 % c. 23 %) que dans l'ensemble du Québec (29 % c. 25 %).

Tableau 19

Niveau faible à l'indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	29,0 *	29,1
<i>Sans incapacité</i>	19,1	21,5
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	22,9 *	25,4
<i>Sans incapacité</i>	14,6	15,5
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	25,9	30,9
<i>Sans incapacité</i>	17,4	19,1
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	25,2 *	19,5
<i>Sans incapacité</i>	10,9 **	12,7
Total		
<i>Avec incapacité</i>	25,6	27,0
<i>Sans incapacité</i>	16,9	18,5

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Insatisfaction quant à la vie sociale

Montérégie versus l'ensemble du Québec

La proportion de personnes avec incapacité qui se disent insatisfaites de leur vie sociale est plus élevée que celle observée chez les personnes sans incapacité, tant en Montérégie (19 % c. 12 % ☒) que dans l'ensemble du Québec (22 % c. 11 % ☒)

Cependant, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, un peu moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à s'estimer insatisfaites de leur vie sociale (19 % c. 22 %). L'écart avec le Québec est particulièrement important chez les hommes avec incapacité (14 % c. 21 %) de même que chez les 15 à 64 ans avec incapacité (22 % c. 27 %). Par contre, les femmes avec incapacité sont, en

proportion, aussi nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à être insatisfaites de leur vie sociale (23 % c. 22 %). Il en est de même pour les personnes de 65 ans et plus avec incapacité (13 % c. 11 %).

Enfin, les femmes avec incapacité de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes à être insatisfaites de leur vie sociale (23 % c. 14 %). Signalons également le faible écart qui existe sur ce point entre les hommes avec incapacité et les hommes sans incapacité de la région (14 % c. 11 %).

Tableau 20

Personnes insatisfaites de leur vie sociale selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	13,6 *	21,0
<i>Sans incapacité</i>	10,7	11,5
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	22,8 *	22,3
<i>Sans incapacité</i>	12,3	11,1
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	21,8 *	27,2
<i>Sans incapacité</i>	12,1	12,0
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	12,8 **	11,2
<i>Sans incapacité</i>	3,4 **	5,0 *
Total		
<i>Avec incapacité</i>	18,7	21,7
<i>Sans incapacité</i>	11,5	11,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 6 - Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités essentielles ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants tels que l'époussetage et le rangement). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée également comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale (éducation, travail, loisir, etc.).

Les indicateurs retenus dans ce chapitre permettent de mesurer la capacité des personnes ayant une incapacité à réaliser, avec ou sans aide, ces diverses activités. Ces indicateurs servent également à mesurer la réponse offerte à ces besoins et, conséquemment, à identifier les besoins supplémentaires de services de cette population.

	Indicateurs utilisés
<i>Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique</i>	
Besoin d'aide	Les personnes ayant besoin d'aide sont définies comme étant celles qui reçoivent de l'aide ou qui n'en reçoivent pas, mais déclarent en avoir besoin. (EQLA 1998)
Besoins non comblés	Les personnes ayant des besoins non comblés sont définies comme étant celles qui ne reçoivent pas d'aide, mais déclarent en avoir besoin ou celles qui en reçoivent, mais ont besoin d'aide additionnelle (aide non reçue ou besoin d'aide additionnelle). (EQLA 1998)
Besoin d'aide additionnelle	Les personnes qui reçoivent de l'aide, mais qui ont besoin d'aide additionnelle. (EQLA 1998)
<i>Types d'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique</i>	
Aide personnelle	L'aide personnelle inclut l'aide pour la préparation des repas, les soins personnels (se laver, faire sa toilette, s'habiller, manger) et les déplacements à l'intérieur de la résidence. (EQLA 1998)
Aide pour les tâches domestiques	L'aide pour les tâches domestiques inclut les achats d'épicerie ou d'autres produits essentiels, les travaux ménagers courants (épousseter, ranger) et les finances personnelles (transactions bancaires, paiement de factures). (EQLA 1998)
Aide pour les gros travaux ménagers	L'aide pour les gros travaux ménagers inclut le lavage de murs, l'entretien extérieur ou le déneigement. (EQLA 1998)

Aide pour les activités de la vie quotidienne

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, 44 % des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (c. 50 % dans l'ensemble du Québec). Cependant, c'est dans une proportion équivalente à l'ensemble du Québec que les personnes ayant besoin d'aide en région en reçoivent (90 %). Par ailleurs, 29 % des personnes ne reçoivent pas l'aide requise pour au moins une des activités identifiées dans l'EQLA (c. 26 % pour l'ensemble du Québec). De plus, 23 % des personnes qui reçoivent déjà de l'aide disent avoir besoin d'aide additionnelle (c. 21 % pour l'ensemble du Québec). Bref, c'est environ 46 % des personnes ayant besoin d'aide en Montérégie (c. 40 % dans l'ensemble du Québec) qui ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'une aide additionnelle.

Selon le sexe et l'âge

Les femmes avec incapacité sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (53 % c. 33 % ☑). Près de 92 % des femmes ayant besoin d'aide en reçoivent (c. 85 % des hommes). Les aînés sont aussi plus nombreux que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide (58 % c. 37 % ☑) et à en recevoir (92 % c. 87 %).

Tableau 21

Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Besoin d'aide	44,1	49,5
Aide reçue ¹	89,5	89,6
Aide non reçue ¹	29,2	26,1
Besoin d'aide additionnelle ²	22,8*	21,1
Besoins d'aide non comblés¹	45,8	39,9

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998

Compilation : OPHQ 2002

1. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

2. Parmi les personnes recevant de l'aide.

N. B. Une personne est « considérée comme recevant de l'aide » si elle en reçoit pour au moins une des activités considérées (ex. : la préparation des repas) dans un type d'activités donné (dans ce cas, l'aide personnelle). Par ailleurs, si cette même personne ne reçoit pas l'aide dont elle a besoin pour au moins une autre activité du même type (ex. : les déplacements à l'intérieur du domicile), elle est également incluse parmi les personnes n'ayant pas reçu d'aide pour ce type d'activités (toujours l'aide personnelle). Donc, une même personne peut, pour un type d'activités donné, être dénombrée à la fois aux variables *aide reçue* et *aide non reçue*, de sorte que la somme du nombre estimé de personnes ayant reçu de l'aide et de celui des personnes n'ayant pas reçu d'aide peut être supérieure au nombre estimé de personnes ayant besoin d'aide. (EQLA, p. 210)

Tableau 22

Dimensions de l'aide¹ pour les activités de la vie quotidienne selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998

	Besoin d'aide	Aide reçue ²
	%	
Sexe		
Hommes	33,1	84,8
Femmes	53,0	91,8
Âge		
15 à 64 ans	36,8	87,1
65 ans et plus	57,6	92,2

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998

Compilation : OPHQ 2002

1. Les autres dimensions de l'aide n'ont pu être traitées en raison de coefficients de variation trop élevés.

2. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

Aide pour les activités de la vie quotidienne (suite)

Région de la Montérégie

La proportion de personnes ayant besoin d'aide pour les différentes activités de la vie quotidienne est de 14 % pour l'aide personnelle, de 29 % pour les tâches domestiques et de 37 % pour les gros travaux ménagers. Plus de 90 % des personnes qui ont besoin d'aide en reçoivent pour les gros travaux ménagers, 77 % pour les tâches domestiques et 73 % pour l'aide personnelle.

D'autre part, parmi les personnes ayant besoin d'aide, 27 % ne reçoivent pas l'aide requise dans le cas

de l'aide personnelle, 29 % en ce qui a trait aux tâches domestiques et 9 % dans le cas des gros travaux ménagers. Plus de 8 % des personnes ont besoin d'aide additionnelle pour l'aide personnelle, 7 % pour les tâches domestiques et 23 % pour les gros travaux ménagers. Finalement, les besoins d'aide non comblés (soit parce que les personnes ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle) sont de 34 % pour les tâches domestiques, 33 % pour l'aide personnelle et 30 % pour les gros travaux ménagers.

Tableau 23

Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, Montérégie, 1998

	Aide personnelle	Tâches domestiques	Gros travaux ménagers
	%		
Besoin d'aide	13,5	29,2	37,0
Aide reçue ¹	73,3	76,8	90,7
Aide non reçue ¹	26,7 *	29,0 *	9,3 *
Besoin d'aide additionnelle ²	8,3 **	7,2 **	22,8 *
Besoins d'aide non comblés¹	32,7 *	33,8	30,0

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

1. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

2. Parmi les personnes recevant de l'aide.

Chapitre 7 - Utilisation d'aides techniques

Dans une société qui valorise l'autonomie des personnes et qui vise l'intégration sociale, il s'avère essentiel de connaître le taux d'utilisation d'aides techniques. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à compenser une incapacité, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport. Sont donc considérés comme aides techniques, les appareils qui compensent les problèmes d'audition, de vision, du langage et de la parole, de mobilité et d'agilité, mais aussi les adaptations et installations aménagées à l'intérieur d'un logement ou d'un véhicule et les équipements médicaux utilisés par la personne elle-même pour lui permettre de vivre dans la communauté (ex. : concentrateur d'oxygène).

Ce chapitre vise donc à fournir une estimation du *taux global d'utilisation des aides techniques* parmi la population ayant une incapacité et vivant à domicile de la région de la Montérégie selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité ainsi que selon la nature de l'incapacité. Le *nombre d'aides techniques utilisées* par les personnes ayant une incapacité est également présenté.

	Indicateurs utilisés
Taux global d'utilisation des aides techniques	Indique le pourcentage de personnes qui utilisent <i>au moins une</i> aide technique ou des services spécialisés dans leur vie courante, ou des aides, services ou aménagements à l'école, au travail ou dans l'habitation ou encore, des aménagements dans le véhicule. L'utilisation d'une aide technique vise à corriger une déficience, à compenser une incapacité, à prévenir ou réduire une situation de handicap. (EQLA 1998)
Nombre d'aides techniques utilisées	Présente le nombre d'aides techniques utilisées par la population de 15 ans et plus ayant une incapacité. (EQLA 1988)

Utilisation d'aides techniques

Taux global d'utilisation d'aides techniques

Dans la région de la Montérégie, 28 % des personnes ayant une incapacité utilisent/ au moins une aide technique (c. 31 % pour l'ensemble du Québec). Parmi les personnes ayant une incapacité de la région, les hommes, les aînés et les personnes ayant une incapacité modérée ou grave sont, en proportion, plus nombreuses à utiliser au moins une aide technique. Cependant, les femmes sont un peu moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser au moins une aide technique (25 % c. 31 %). On observe la même tendance chez les aînés (39 % c. 44 %) et chez les personnes ayant une incapacité légère (15 % c. 19 %).

Selon la nature de l'incapacité

Dans la région, 82 % des personnes ayant une incapacité liée à la vision utilisent une aide technique à la vision (c. 81 % dans l'ensemble du Québec), 32 % de celles ayant une incapacité liée à l'audition utilisent une aide technique à l'audition (c. 35 % dans l'ensemble du Québec) et 11 % de celles ayant une incapacité liée à la mobilité utilisent une aide technique à la mobilité (c. 12 % dans l'ensemble du Québec).

Tableau 24

Taux global d'utilisation d'aides techniques selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Sexe		
Hommes	33,0	29,9
Femmes	24,5	30,9
Âge		
15 à 64 ans	22,7	23,0
65 ans et plus	38,8	44,3
Gravité de l'incapacité		
Légère	15,3*	19,0
Modérée ou grave	50,2	48,3
Total	28,3	30,5

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 25

Taux global d'utilisation d'aides techniques selon la nature de l'incapacité¹, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Audition	31,7*	35,1
Vision	82,2	81,3
Mobilité	11,1*	11,8

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

1. Le taux global d'utilisation d'aides techniques n'est disponible que pour l'audition, la vision et la mobilité. Les données pour les autres types d'incapacité ne sont pas valides en raison d'un échantillonnage insuffisant au niveau régional.

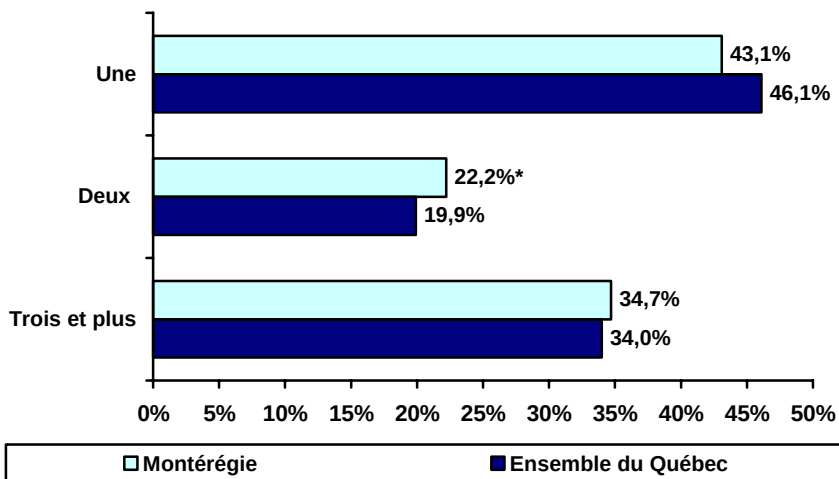
Utilisation d'aides techniques (suite)

Nombre d'aides techniques utilisées

Dans la région de la Montérégie, 43 % des personnes avec incapacité vivant à domicile utilisent une seule aide technique (c. 46 % pour l'ensemble du Québec), 22 % en utilisent deux (c. 20 % pour l'ensemble du Québec) et 35 %, trois et plus (c. 34 % pour l'ensemble du Québec).

Figure 48

Nombre d'aides techniques utilisées, population de 15 ans et plus avec incapacité et utilisant au moins une aide technique, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 8 - Ressources résidentielles

Ce chapitre a pour but d'identifier le *mode d'habitation* des personnes ayant une incapacité dans la région de la Montérégie selon le sexe et l'âge. L'habitation est, en effet, un support essentiel au maintien de l'autonomie et à l'intégration d'une personne active dans sa communauté.

	Indicateur utilisé
Mode d'habitation	Permet d'identifier le mode d'habitation du répondant. Comprend trois catégories : 1) propriétaire, 2) locataire, et 3) autres (« chambreur » ou « quelqu'un du foyer est propriétaire ou locataire »). (ESS 1998)

Mode d'habitation

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, environ 53 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires (c. 44 % pour l'ensemble du Québec), 36 % sont locataires (c. 46 % pour l'ensemble du Québec) et 11 % ont un autre mode d'habitation (c. 10 % pour l'ensemble du Québec).

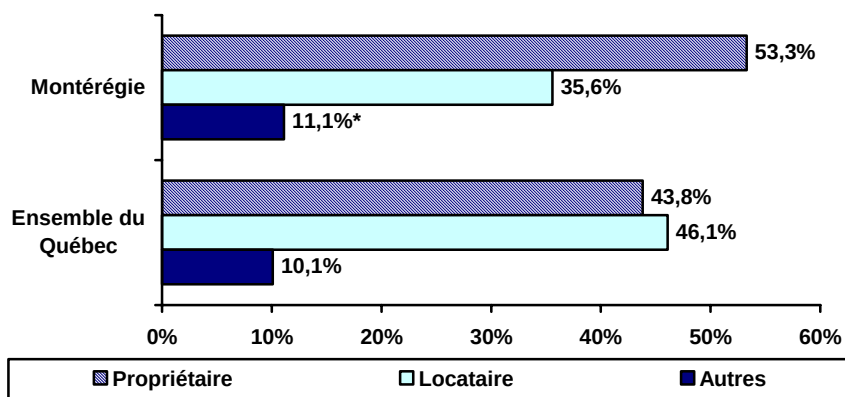
Région de la Montérégie

Le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région varie légèrement selon le sexe et l'âge. En effet, les hommes avec incapacité sont, en proportion, plus souvent propriétaires et moins souvent locataires que les femmes avec incapacité. Mentionnons aussi que les hommes avec et sans incapacité sont propriétaires dans une proportion similaire (56 % c. 59 %). Pour leur part, les femmes avec incapacité sont, en proportion, moins nombreuses à être propriétaires mais plus nombreuses à être locataires que les femmes sans incapacité.

Selon l'âge, on remarque que 53 % des personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité sont propriétaires (c. 57 % sans incapacité) et un peu moins du tiers sont locataires (32 % c. 23 % sans incapacité) alors que chez les 65 ans et plus ayant une incapacité, c'est 54 % qui sont propriétaires (c. 67 % sans incapacité) et 42 % qui sont locataires (c. 28 % sans incapacité).

Figure 49

Mode d'habitation, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 26

Mode d'habitation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998

	Propriétaire	Locataire	Autres
	%		
Hommes			
<i>Avec incapacité</i>	55,7	30,6 *	13,7 **
<i>Sans incapacité</i>	59,2	21,0	19,8
Femmes			
<i>Avec incapacité</i>	51,3	39,8	8,9 **
<i>Sans incapacité</i>	56,2	25,6	18,2
15 à 64 ans			
<i>Avec incapacité</i>	53,2	32,4	14,4 *
<i>Sans incapacité</i>	57,0	22,8	20,2
65 ans et plus			
<i>Avec incapacité</i>	53,5	41,9	4,6 **
<i>Sans incapacité</i>	66,5	28,2 *	5,3 **
Total			
<i>Avec incapacité</i>	53,3	35,6	11,1 *
<i>Sans incapacité</i>	57,7	23,2	19,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 9 - Déplacements et transport

Les personnes ayant une incapacité peuvent avoir des difficultés à se déplacer en raison de leur état de santé, mais aussi en raison d'obstacles imposés par la société (physiques, psychosociaux et politiques) de même que d'une offre de services en transport adapté qui varie géographiquement. Ces difficultés constituent une entrave à l'intégration sociale, éducative et professionnelle de même qu'elles risquent d'entraîner de l'isolement chez les personnes ayant une incapacité. Ce chapitre permet donc d'étudier les limitations et les difficultés concernant les déplacements (*courts et longs trajets*), en plus d'examiner le *mode de transport utilisé pour se rendre au travail* chez la population avec incapacité de la région de la Montérégie ainsi que la *fréquence hebdomadaire des déplacements locaux*. Finalement, certaines données administratives du ministère des Transports du Québec permettent de dresser un portrait du transport adapté dans la région.

	Indicateurs utilisés
Confinement à la demeure	Proportion de personnes ayant une incapacité de 15 ans et plus qui sont confinées à la demeure en raison de leur état. (EQLA 1998)
Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km)	Proportion de personnes de 15 ans et plus non confinées à la demeure affirmant avoir de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de courts trajets (moins de 80 km) en raison de leur état. (EQLA 1998)
Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus)	Proportion de personnes de 15 ans et plus non confinées à la demeure affirmant avoir de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de longs trajets (80 km et plus) en raison de leur état. (EQLA 1998)
Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux	Fréquence des déplacements locaux (moins de 80 km) effectués par les personnes au cours d'une période de sept jours. La fréquence des déplacements se divise en deux catégories : « de 0 à 4 déplacements » et « 5 déplacements et plus ». (EQLA 1998)
Mode de transport utilisé pour se rendre au travail	Nombre de personnes de 15 ans et plus selon le mode de transport utilisé pour se rendre au travail par rapport à la population active âgée de 15 ans et plus ayant un lieu de travail habituel. (Recensement 1996)
Transport adapté aux personnes handicapées	Données administratives concernant le transport adapté aux niveaux provincial et régional provenant du Répertoire statistique sur le transport adapté 2000 du ministère des Transports du Québec. (MTQ 2000)

Confinement et difficulté à quitter la demeure

Confinement et difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets

Plus de 8 % des personnes ayant une incapacité ont déclaré avoir de la difficulté à quitter la demeure sans toutefois être confinées et 4,0 % sont confinées à la demeure. Bref, dans l'ensemble, c'est près de 12 % des personnes avec incapacité qui éprouvent de la difficulté à quitter la demeure dans la région. Ces proportions sont similaires à celles observées dans l'ensemble du Québec.

Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km)

Parmi les personnes non confinées à la demeure ayant une incapacité, 9 % ont de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de courts trajets de moins de 80 km ce qui est comparable à la proportion observée dans l'ensemble du Québec.

Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus)

Toujours parmi les personnes non confinées à la demeure ayant une incapacité, 12 % ont de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer, cette fois-ci, de longs trajets de 80 km et plus comparativement à 15 % des personnes non confinées pour l'ensemble du Québec.

Figure 50

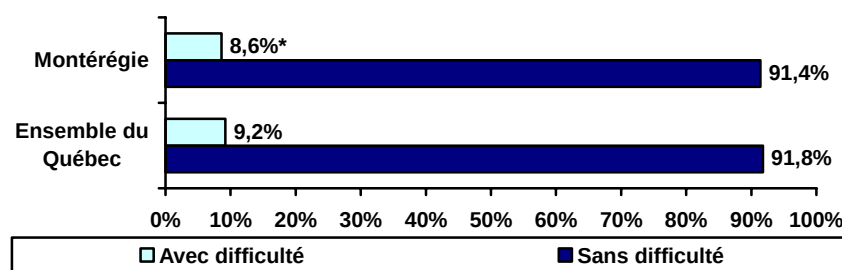
Personnes avec et sans difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

Région : Montérégie QC : Ensemble du Québec		
Avec difficulté à quitter la demeure		
Région : 12,3 % QC : 12,9 %		
Sans difficulté à quitter la demeure	Avec difficulté à quitter la demeure sans être confinées	Confinées à la demeure
Région : 87,8 % QC : 87,1 %	Région : 8,3 %* QC : 8,7 %	Région : 4,0 %** QC : 4,3 %
Non confinées à la demeure		
Région : 96,1 % QC : 95,7 %		

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 51

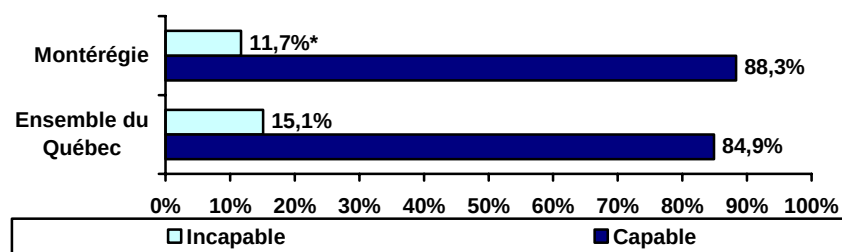
Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 52

Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux

Région de la Montérégie

Plus de la moitié des personnes avec incapacité non confinées à la demeure de la région (56 %) et de l'ensemble du Québec (51 %) effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours.

La fréquence des déplacements hebdomadaires locaux varie selon le sexe et l'âge. En effet, les hommes sont, en proportion, plus nombreux que les femmes à effectuer cinq déplacements et plus au cours d'une semaine (71 % c. 44 % ☑). De même, les personnes de 15 à 64 ans sont aussi plus nombreuses que les aînés à effectuer cinq déplacements et plus par semaine (66 % c. 38 % ☑).

Par contre, la fréquence des déplacements varie peu selon le niveau

de revenu du ménage. En effet, 55 % des personnes vivant dans un ménage dont le revenu est de niveau moyen supérieur ou supérieur effectuent cinq déplacements et plus par semaine en comparaison de 57 % des personnes de niveau moyen inférieur et de 58 % de celles de niveau pauvre ou très pauvre.

Tableau 27

Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux (trajets de moins de 80 km) selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998

	De 0 à 4 déplacements	5 déplacements et plus
	%	
Sexe		
<i>Hommes</i>	28,9	71,1
<i>Femmes</i>	56,1	43,9
Âge		
<i>15 à 64 ans</i>	34,3	65,7
<i>65 ans et plus</i>	62,1	37,9
Niveau de revenu du ménage		
<i>Très pauvre ou pauvre</i>	42,4	57,6
<i>Moyen inférieur</i>	43,5	56,5
<i>Moyen supérieur ou supérieur</i>	45,4	54,6
Total - Montérégie	44,1	55,9
Total - Ensemble du Québec	48,5	51,4

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail

Montréal versus l'ensemble du Québec

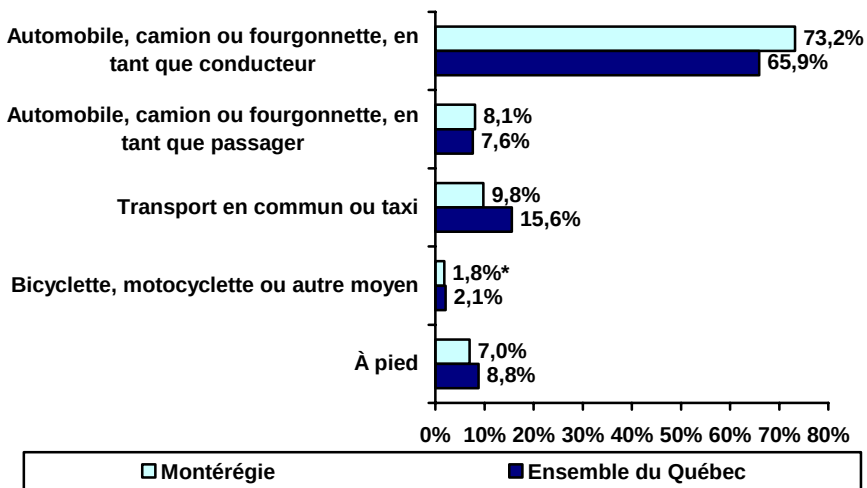
Les personnes avec incapacité de la région se distinguent de celles de l'ensemble du Québec en ce qu'elles sont plus nombreuses à utiliser, pour se rendre au travail, une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (73 % c. 66 % ☑) et moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (10 % c. 16 % ☑) ou à se déplacer à pied (7 % c. 9 % ☑).

Région de la Montérégie

En Montérégie, les moyens de transport utilisés le plus fréquemment pour se rendre au travail par les personnes ayant une incapacité appartiennent à la catégorie automobile, camion ou fourgonnette en tant que conducteur, suivie de celle transport en commun ou taxi. Toutefois, on remarque que la tendance va plus fortement dans le sens d'une utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour les personnes sans incapacité (79 % c. 73 % ☑) et, à l'inverse, les personnes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (10 % c. 8 % ☑) de même que l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que passager (8 % c. 6 % ☑).

Figure 53

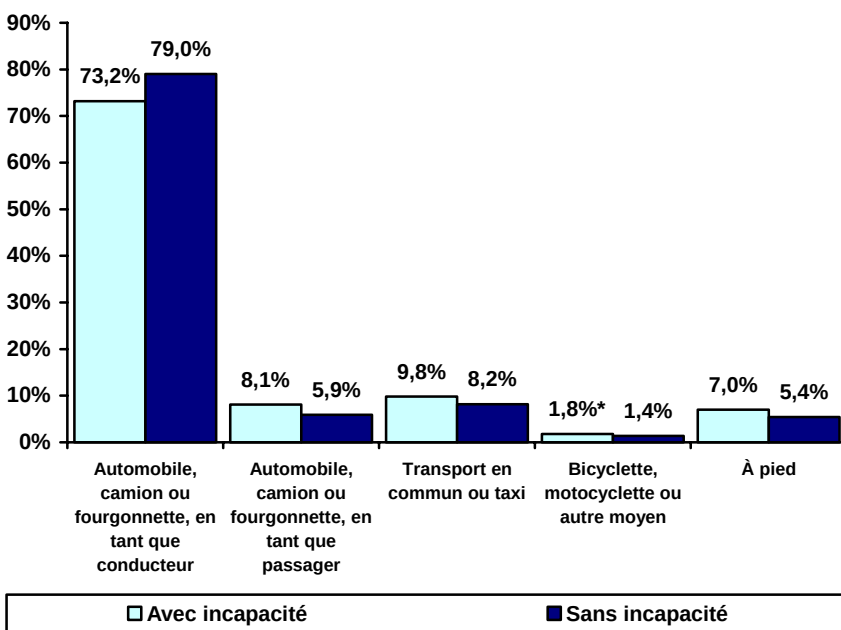
Mode de transport utilisé pour se rendre au travail, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Figure 54

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Transport adapté aux personnes handicapées

Montérégie versus
ensemble du Québec

En 2000, 7 895 personnes ont été admises en transport adapté dans la région de la Montérégie et un total de 664 600 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc effectué, en moyenne, près de 88 déplacements durant l'année, soit 1,7 par semaine comparative-ment à une moyenne de 1,5 dans l'ensemble du Québec. Près de 41 % de la clientèle admise présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % dans l'ensemble du Québec) tandis que plus de 28 % avait une déficience intellectuelle (c. 25 % dans l'ensemble du Québec).

La clientèle ayant une déficience motrice ou organique tout en étant ambulatoire est, en proportion, moins

nombreuse à avoir utilisé le transport adapté dans la région que dans l'ensemble du Québec (24 % c. 30 %). Enfin, 6 % de la clientèle admise a une déficience visuelle (c. 5 % dans l'ensemble du Québec) et 0,9 %, une déficience psychique (c. 2,9 % dans l'ensemble du Québec).

Les services de transport adapté offrent deux catégories de déplacement selon la fréquence : les déplacements réguliers et les déplacements occasionnels. Les déplacements réguliers sont de type répétitif, c'est-à-dire qu'ils sont effectués à la même heure et au même endroit ; ceux-ci ne nécessitent aucune réservation préalable. Dans la région concernée, plus de 80 % des déplacements sont de ce type (c. 75 % dans l'ensemble du Québec). Les déplacements occasionnels, pour leur part, ne présentent pas un caractère répétitif et nécessitent une réservation préalable. Près de 20 % des déplacements sont de ce type dans la région de la Montérégie (c. 25 % pour l'ensemble du Québec).

Tableau 28

Quelques caractéristiques sur le transport adapté, 2000

		Montérégie	Ensemble du Québec
Clientèle admise			
<i>Motrice ou organique en fauteuil roulant</i>	%	40,5	35,9
<i>Motrice ou organique ambulatoire</i>	%	24,3	30,2
<i>Intellectuelle</i>	%	28,3	25,3
<i>Psychique</i>	%	0,9	2,9
<i>Visuelle</i>	%	5,7	5,1
<i>Autres</i>	%	0,2	0,6
Total	N	7 895	55 836
Déplacements totaux	N	664 600	4 427 573
Fréquence			
<i>Régulier</i>	%	80,2	74,7
<i>Occasionnel</i>	%	19,8	25,3
Nombre de déplacements par personne admise	N	87,5	79,6
Nombre moyen de déplacements par personne, par semaine	N	1,7	1,5

Source : Ministère des Transports du Québec, 2000
Compilation : OPHQ 2002

Transport adapté aux personnes handicapées (suite)

Selon le type de déplacement

Dans la région de la Montérégie, la proportion des déplacements impliquant une personne faisant usage d'un fauteuil roulant est de 18 % (c. 21 % pour l'ensemble du Québec) alors que la catégorie dite « ambulateur » représente 79 % des déplacements (c. 76 % pour l'ensemble du Québec). Par ailleurs, les déplacements effectués à l'aide d'un accompagnateur ne représentent que 2,7 % des déplacements totaux (c. 3,8 % pour l'ensemble du Québec).

D'autre part, près de 36 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi dans la région en comparaison de 43 % dans l'ensemble du Québec. Les déplacements par minibus représentent, quant à eux, 64 % des déplacements (c. 57 % dans l'ensemble du Québec).

Tableau 29

Proportion de déplacements en transport adapté effectués par type de déplacement (transport régulier), 2000

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Ambulateur	79,0	75,5
Fauteuil roulant	18,3	20,7
Accompagnateur	2,7	3,8
Total	100,0	100,0
Taxi	36,3	43,0
Minibus	63,7	57,0
Total	100,0	100,0

Source : Ministère des Transports du Québec, 2000
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 10 - Scolarisation et services éducatifs

La population des personnes ayant une incapacité présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est généralement associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles. De plus, les personnes peu scolarisées risquent davantage de connaître des périodes de chômage ou de vivre de l'aide sociale¹².

Trois indicateurs ont été retenus afin d'estimer le niveau de scolarisation dans la population des moins de 25 ans. Le premier, la *fréquentation des services de garde*, construit à partir des données du ministère de la Famille et de l'Enfance, sert à évaluer la situation de l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de la région selon les différents types de services offerts. Un second, nommé *fréquentation des services éducatifs*, utilisant les données sur les effectifs scolaires du ministère de l'Éducation du Québec, permet notamment d'évaluer le degré d'intégration en classe régulière des élèves handicapés des niveaux primaire et secondaire de la région. Enfin, un indicateur de *fréquentation scolaire* sert à estimer la proportion des 15 à 24 ans qui fréquentent l'école, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

Trois autres indicateurs ont été également choisis pour estimer le niveau de scolarité de la population avec incapacité, soit le *plus haut niveau de scolarité atteint*, la *scolarité relative* et le *taux de diplomation*.

	Indicateurs utilisés
Fréquentation des services de garde	Répartition des enfants handicapés qui fréquentent les services de garde selon le type de service (garderies, centres de la petite enfance en installation, c'est-à-dire qui offrent des services de garde dans leurs propres locaux, et centres de la petite enfance en milieu familial). (MFE, 1999 à 2001) N. B. Un <i>centre de la petite enfance (CPE)</i> est un organisme sans but lucratif qui offre des places à contribution réduite (5 \$) et dont le conseil d'administration est formé d'une majorité de parents. Les CPE coordonnent les services de garde à contribution réduite dans leurs propres installations et en milieu familial.

¹² Serge CHEVALIER, et autres, *Indicateurs sociosanitaires : Définitions et interprétations*, Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa, 1995, p. 76-77.

	Indicateurs utilisés
Fréquentation des services de garde (suite)	N. B. (suite) Une <i>garderie</i> est une entreprise privée à but lucratif ou sans but lucratif dont le conseil d'administration n'est pas formé d'une majorité de parents, qui fournit un service de garde dans une installation où l'on accueille principalement des enfants de la naissance jusqu'à l'âge de fréquentation de la maternelle. En 1997, le gouvernement a conclu une entente de location de places avec la très grande majorité des garderies à but lucratif qui étaient titulaires d'un permis. Signataires d'ententes, ces garderies dites conventionnées sont les seules à pouvoir offrir des places à contribution réduite (5 \$).
Fréquentation des services éducatifs	Données sur les effectifs scolaires des élèves handicapés des niveaux primaire et secondaire par rapport à l'effectif scolaire total, selon le type de regroupement (classe régulière, classe spéciale ou école spéciale) et selon le type de déficience. (MEQ, 2000 à 2002)
Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans	Répartition de la fréquentation scolaire des 15 à 24 ans selon trois catégories : 1) ne fréquentent pas l'école 2) fréquentent l'école à temps plein et 3) fréquentent l'école à temps partiel. (Recensement 1996)
Plus haut niveau de scolarité atteint	Correspond au plus haut niveau de scolarité complété tel que déclaré par les personnes lors de l'enquête. (ESS 1998)
Scolarité relative	Niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe ; le quintile 1 correspond à la plus faible scolarité. (ESS 1998)
Taux de diplomation	Le taux de diplomation mesure la proportion de personnes ayant déclaré avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou professionnelles (ou ayant un niveau de scolarité supérieur), que ce diplôme ait été acquis à l'enseignement ordinaire ou à l'éducation des adultes. (ESS 1998)

Services de garde

Enfants handicapés en service de garde

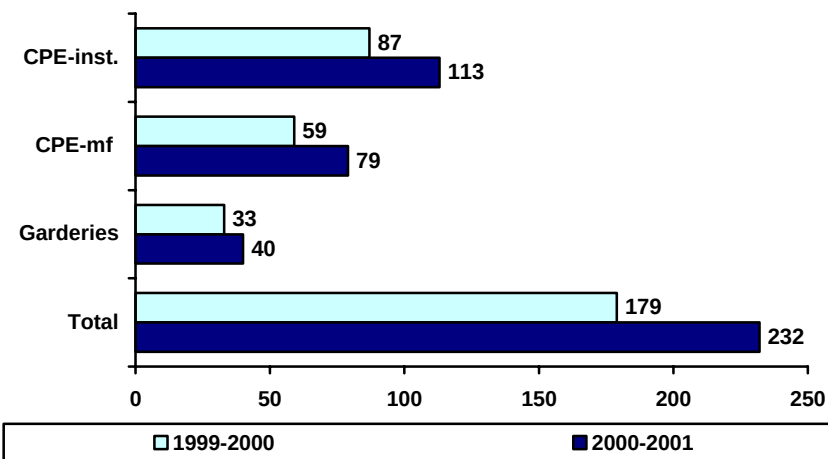
Au total, 232 enfants handicapés fréquentaient les services de garde dans la région de la Montérégie en 2000-2001, soit 53 de plus qu'en 1999-2000. En 2000-2001, tout comme en 1999-2000, la majorité de ces enfants fréquentaient un centre de la petite enfance en installation. Ainsi, en 2000-2001, 113 enfants fréquentaient un centre de la petite enfance en installation, 40 enfants fréquentaient une garderie et 79, un centre de la petite enfance en milieu familial.

Taux d'intégration

En 2000-2001, dans la région de la Montérégie, 232 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde, ce qui représente 0,95 % des 24 500 enfants qui fréquentaient les services de garde. Ce taux d'intégration est semblable à celui observé dans l'ensemble du Québec en 2000-2001, soit 0,93 %. On remarque une augmentation du taux d'intégration des enfants handicapés en service de garde depuis 1999-2000, et ce, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec.

Figure 55

Répartition des enfants handicapés qui fréquentent les services de garde selon le type de service de garde et l'année, Montérégie, 1999 à 2001



Source : Ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999-2000, 2000-2001
Compilation : OPHQ 2002

CPE-inst. : Centre de la petite enfance – en installation
CPE-mf : Centre de la petite enfance – en milieu familial

Tableau 30

Évolution du nombre d'enfants handicapés intégrés en service de garde selon l'année, 1999 à 2001

		1999-2000	2000-2001
Montérégie			
Enfants handicapés	N	179	232
Total estimé ¹ (avec et sans handicap)	N	22 100	24 500
Taux d'intégration	%	0,81	0,95
Ensemble du Québec			
Enfants handicapés	N	1 158	1 330
Total (avec et sans handicap)	N	137 500	142 800
Taux d'intégration	%	0,84	0,93

Source : Ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999-2000, 2000-2001
Compilation : OPHQ 2002

1. Formule de calcul :

$$\left(\frac{\text{Nombre total d'enfants fréquentant les services de garde au Québec}}{\text{Nombre de places en service de garde en région}} \right) \times \left(\frac{\text{Nombre de places en service de garde dans l'ensemble du Québec}}{\text{Nombre de places en service de garde en région}} \right)$$

Fréquentation des services éducatifs

Effectif scolaire

Au niveau primaire, pour l'année 2001-2002, la proportion des élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région de la Montérégie a légèrement fléchi (1,3 % c. 1,4 % en 2000-2001). On observe une situation similaire au niveau secondaire concernant la proportion des élèves handicapés (1,2 % c. 1,4 % en 2000-2001). Dans l'ensemble du Québec, pour les deux années présentées, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total au niveau primaire et au niveau secondaire est la même, soit 1,6 %.

Selon le type de regroupement scolaire

En 2001-2002, 36 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière tandis que 43 % sont en école spéciale et 21 % en classe spéciale. On observe, pour la même année scolaire et par rapport à l'année 2000-2001, une légère diminution du nombre d'élèves handicapés en classe régulière (36 % c. 39 %) et en classe spéciale (43 % c. 44 %), puis une légère augmentation des élèves en école spéciale (21 % c. 18 %). Au niveau secondaire, pour l'année scolaire 2001-2002, 43 % des élèves handicapés sont en classe spéciale tandis que 25 % sont en classe régulière et, enfin, 33 % en école spéciale. En 2001-2002, le nombre d'élèves handicapés en classe régulière et en classe spéciale a légèrement diminué alors qu'il a augmenté pour les écoles spéciales.

Tableau 31

Évolution de l'effectif scolaire des élèves handicapés et de l'effectif scolaire total selon le niveau scolaire et l'année, secteur public, Montérégie, 2000 à 2002

		2000-2001	2001-2002
Primaire			
Élèves handicapés	N	1 520	1 378
Effectif total	N	106 243	105 943
<i>Proportion Montérégie</i>	%	1,4	1,3
<i>Proportion ensemble du Québec</i>	%	1,6	1,6
Secondaire			
Élèves handicapés	N	892	774
Effectif total	N	65 659	65 222
<i>Proportion Montérégie</i>	%	1,4	1,2
<i>Proportion ensemble du Québec</i>	%	1,6	1,6

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2000-2001, 2001-2002
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 32

Répartition des élèves handicapés selon le niveau scolaire, le type de regroupement scolaire et l'année, secteur public, Montérégie, 2000 à 2002

		2000-2001	2001-2002
Primaire			
Classe régulière	%	38,7	35,8
Classe spéciale	%	43,5	42,8
École spéciale	%	17,8	21,4
<i>Total</i>	<i>N</i>	1 520	1 378
Secondaire			
Classe régulière	%	25,4	24,7
Classe spéciale	%	45,4	42,8
École spéciale	%	29,2	32,5
<i>Total</i>	<i>N</i>	892	774

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2000-2001, 2001-2002
Compilation : OPHQ 2002

Fréquentation des services éducatifs (suite)

Selon le type de déficience

En 2001-2002, 37 % des élèves handicapés présentaient une déficience liée à la communication, 30 % une déficience intellectuelle tandis que 16 % avaient une déficience motrice et 15 % un trouble du développement.

En comparaison avec l'année 2000-2001, on note en 2001-2002 une augmentation de la proportion d'élèves présentant une déficience intellectuelle (26 % c. 30 %) ainsi que des troubles du développement (10 % c. 15 %) et, dans une moindre mesure, ceux ayant une déficience motrice (15 % c. 16 %) et un type d'incapacité « autres » (1,9 % c. 2,5 %). À l'inverse, on observe une diminution de la proportion d'élèves ayant une déficience liée à la communication (48 % c. 37 %).

Tableau 33

Évolution de la proportion des élèves handicapés selon le type de déficience et l'année, niveaux primaire et secondaire, secteur public, Montérégie, 2000 à 2002

	2000-2001		2001-2002	
	N	%	N	%
Déficience intellectuelle moyenne, sévère et profonde	621	25,7	643	29,9
Déficience motrice	353	14,6	341	15,8
Déficience liée à la communication	1 145	47,5	788	36,6
Troubles du développement	248	10,3	327	15,2
Autres	45	1,9	53	2,5
Total	2 412	100,0	2 152	100,0

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2000-2001, 2001-2002
Compilation : OPHQ 2002

Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, la fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans qui ont une incapacité est semblable à celle observée dans l'ensemble du Québec.

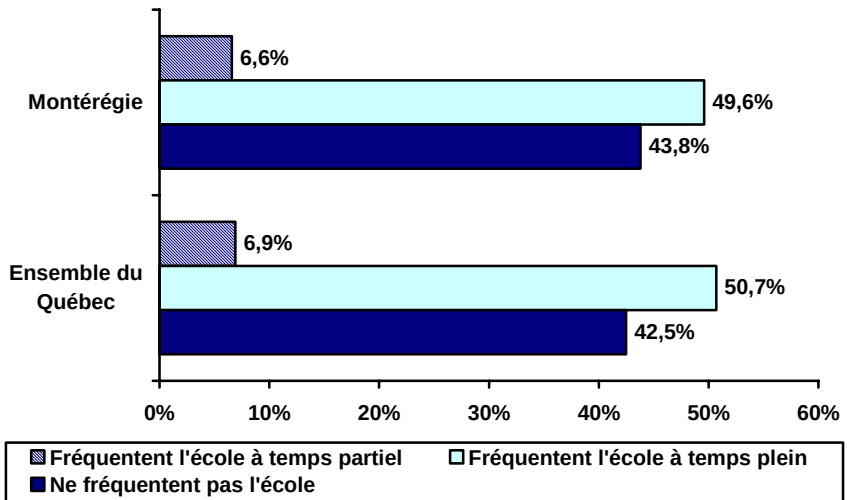
En effet, la moitié des 15 à 24 ans fréquentent l'école à temps plein, 44 % ne fréquentent pas l'école (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) et 7 % fréquentent l'école à temps partiel.

Région de la Montérégie

Dans la région, 50 % (☑) des personnes de 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein comparativement à 63 % (☑) des personnes sans incapacité du même âge.

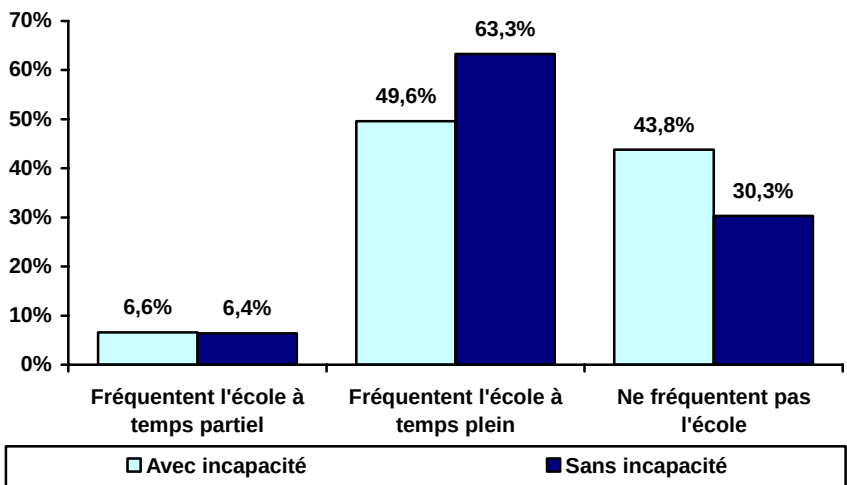
Ainsi donc, celles qui ont une incapacité sont plus nombreuses à ne pas fréquenter l'école (44 % c. 30 % ☑) alors qu'une proportion similaire de personnes avec et sans incapacité fréquentent l'école à temps partiel.

Figure 56
Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans avec incapacité, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Figure 57
Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans selon la présence d'une incapacité, Montérégie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Plus haut niveau de scolarité atteint

Montérégie versus l'ensemble du Québec

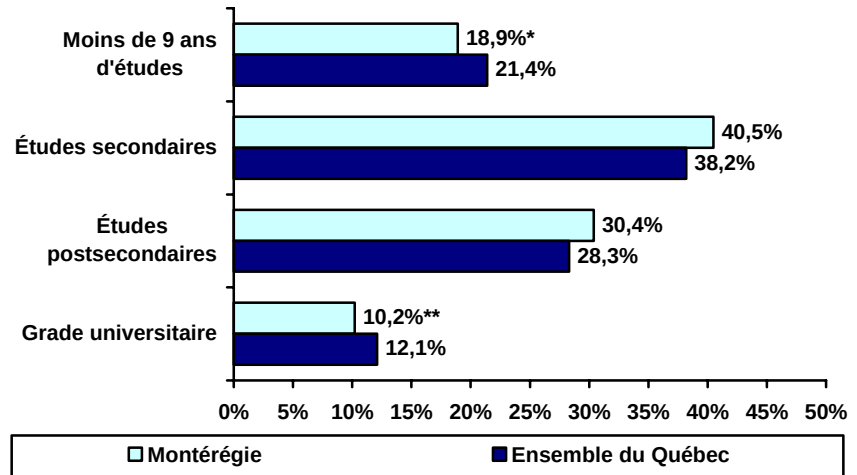
Les personnes ayant une incapacité de la région sont, en proportion, un peu plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à avoir complété des études secondaires (41 % c. 38 %) et postsecondaires (30 % c. 28 %) alors qu'elles sont légèrement moins nombreuses à avoir obtenu un grade universitaire (10 % c. 12 %).

Région de la Montérégie

Dans la région, la scolarité des personnes ayant une incapacité est plus faible que celle qui sont sans incapacité. Ainsi, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreuses à avoir moins de neuf ans de scolarité (19 % c. 9 % ☐) et moins nombreuses à avoir fait des études postsecondaires (30 % c. 37 %) ou à obtenir un grade universitaire (10 % c. 15 %).

Figure 58

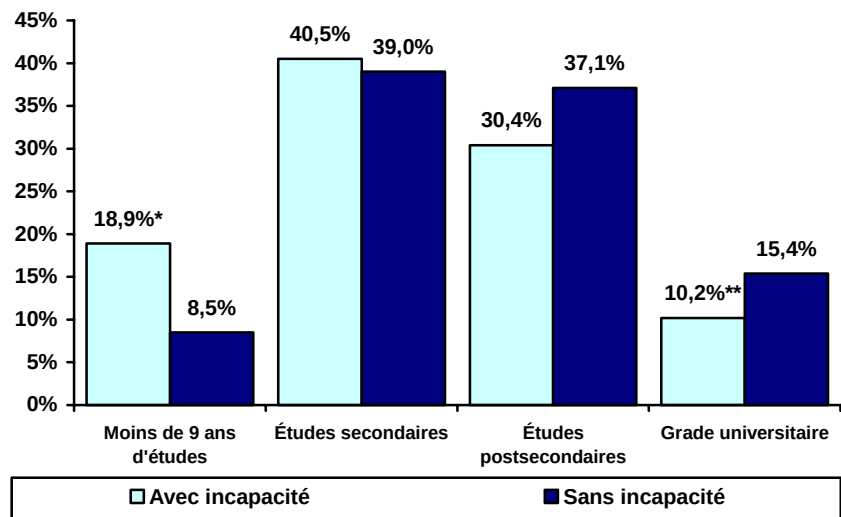
Plus haut niveau de scolarité atteint chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 59

Plus haut niveau de scolarité atteint selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans, Montérégie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Scolarité relative

Montérégie versus l'ensemble du Québec

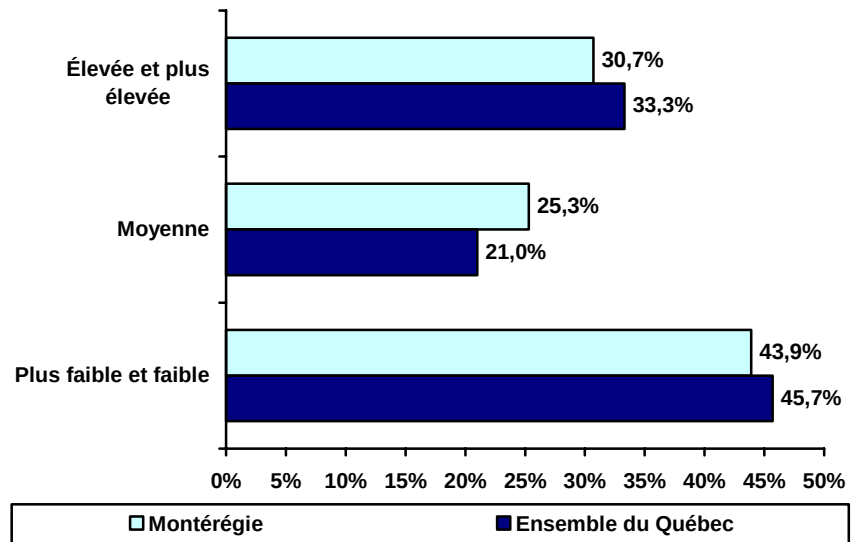
La scolarité relative permet de situer un individu par rapport à la population de son sexe et de son âge. On observe ainsi que près de 44 % des personnes ayant une incapacité de la région se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative (c. 46 % pour l'ensemble du Québec). À l'inverse, c'est près de 31 % des personnes avec incapacité de la région qui se situent au niveau le plus élevé comparativement à 33 % dans l'ensemble du Québec.

Région de la Montérégie

Les personnes ayant une incapacité présentent une scolarité relative légèrement plus faible que les personnes sans incapacité. Ainsi, 44 % des personnes avec incapacité de la région se situent au niveau le plus faible en comparaison de 39 % de celles sans incapacité. À l'inverse, les personnes ayant une incapacité sont moins nombreuses, en proportion, dans la catégorie de scolarité relative plus élevée que celles sans incapacité (31 % c. 38 %).

Figure 60

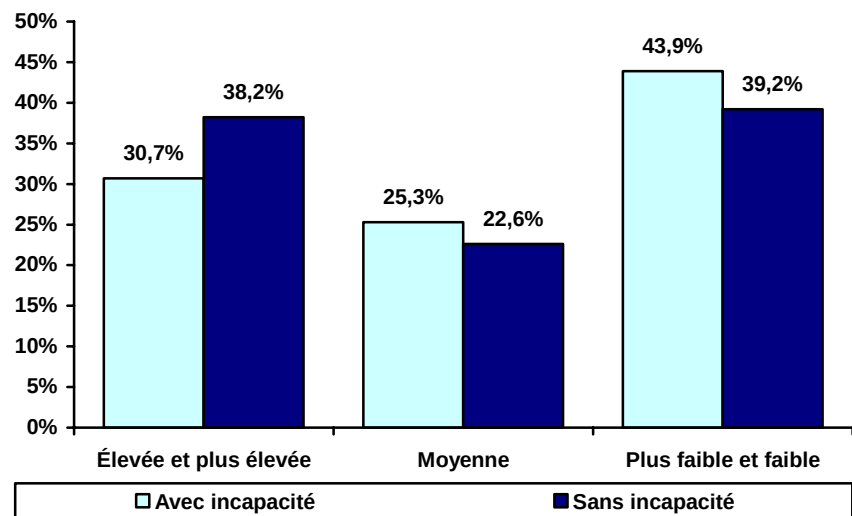
Scolarité relative, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 61

Scolarité relative selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Taux de diplomation

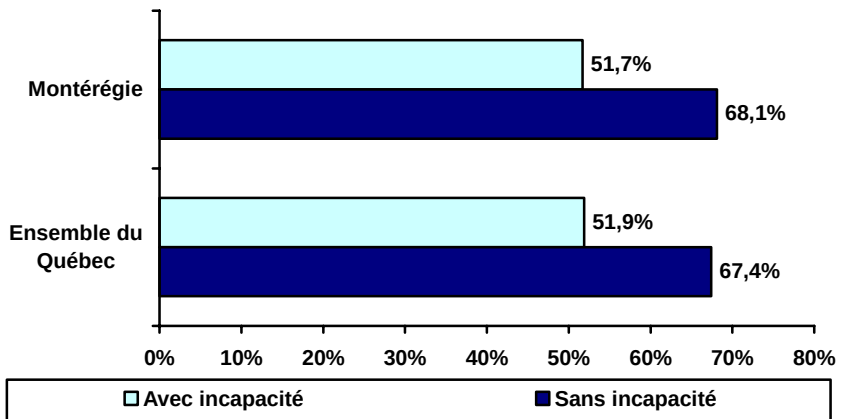
Montérégie versus l'ensemble du Québec

Le taux de diplomation des personnes avec incapacité de la région est identique à celui de l'ensemble du Québec, soit 52 %.

Pour les personnes sans incapacité, cette proportion est de 68 % dans la région et de 67 % dans l'ensemble du Québec.

Figure 62

Taux de diplomation des personnes de 15 à 64 ans selon la présence d'une incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Selon le sexe et l'âge

Globalement, le taux de diplomation de la région est similaire à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les personnes avec incapacité (52 %) que chez celles sans incapacité (68 % c. 67 %). Toutefois, parmi les personnes avec incapacité, les hommes et les personnes de 15 à 34 ans affichent un taux de diplomation inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec alors qu'il est supérieur chez les femmes de même que chez les 55 à 64 ans.

D'autre part, il faut noter l'écart important qui existe dans la région entre les personnes avec incapacité et celles sans incapacité, notamment chez les hommes (46 % c. 65 % ☑), chez les femmes (56 % c. 71 % ☑) et chez les 15 à 34 ans (46 % c. 71 % ☑).

Tableau 34

Taux de diplomation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	45,8	51,8
<i>Sans incapacité</i>	65,1	66,1
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	56,2	51,9
<i>Sans incapacité</i>	71,2	68,8
15 à 34 ans		
<i>Avec incapacité</i>	45,7*	56,3
<i>Sans incapacité</i>	71,4	71,3
35 à 54 ans		
<i>Avec incapacité</i>	58,1	56,3
<i>Sans incapacité</i>	71,8	70,4
55 ans à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	42,8*	38,1
<i>Sans incapacité</i>	40,7	42,3
Total		
<i>Avec incapacité</i>	51,7	51,9
<i>Sans incapacité</i>	68,1	67,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 11 - Vie active et participation au marché du travail

Participer à la vie active signifie soit occuper un emploi, soit être en chômage et chercher du travail. En fait, la participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

Or, les personnes ayant une incapacité qui cherchent à s'intégrer au marché du travail rencontrent souvent des difficultés particulières, que celles-ci soient liées à leur incapacité ou encore à des obstacles dans leur environnement. Plusieurs enquêtes antérieures révèlent d'ailleurs que les personnes ayant une incapacité ont une participation au marché du travail considérablement plus faible que celles qui n'ont pas d'incapacité. C'est pourquoi il est essentiel de suivre l'évolution de certains indicateurs qui permettent de décrire la situation des personnes ayant une incapacité au regard de leur participation au marché du travail. Pour ce faire, nous avons retenu les indicateurs suivants : le *statut d'activité habituel*, le *statut d'emploi*, le *nombre d'heures de travail total par semaine* et la *capacité de travailler des personnes inactives*. Nous avons toutefois fait le choix de ne pas inclure le *taux de chômage*. Il nous était en effet impossible de produire cet indicateur au niveau régional à partir des données de l'EQLA puisque l'échantillon disponible était trop petit pour générer des données valides et fiables. D'autre part, le taux de chômage pour l'ensemble du Québec calculé à partir du recensement diffèrait trop de celui produit par l'EQLA (c'est-à-dire près du double) en raison de la différence dans sa façon de mesurer l'incapacité (voir chapitre sur la méthodologie) ; c'est pourquoi nous ne présentons pas non plus ces données. À titre informatif, le taux de chômage des personnes ayant une incapacité est de 13 % en 1998 (EQLA 1998) en comparaison de 10 % dans l'ensemble de la population (avec et sans incapacité) du Québec.

	Indicateurs utilisés
Statut d'activité habituel	Activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Comprend les catégories suivantes : 1) en emploi, 2) aux études, 3) tient maison, 4) à la retraite et 5) sans emploi. (EQLA 1998)
Statut d'emploi	Distingue, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, les personnes en chômage et les personnes ne faisant pas partie de la population active ou inactive, à partir des questions utilisées couramment par Statistique Canada. Ces questions réfèrent à la situation de la semaine ou des quatre semaines ayant précédé l'enquête, selon qu'il est question du travail ou de la recherche de travail, chez les 15 à 64 ans.

	Indicateurs utilisés
Statut d'emploi (suite)	Les personnes <i>en emploi</i> sont définies comme les personnes ayant travaillé la semaine précédant l'enquête (EQLA), avec rémunération dans une entreprise, sans rémunération dans une entreprise ou sur une ferme familiale, à son compte ou pour une allocation dans un atelier de travail. Les personnes en vacances, en congé à cause d'une maladie, en grève, en lock-out ou absentes du marché du travail pour d'autres raisons sont aussi considérées en emploi. Les personnes <i>en chômage</i>¹³ sont celles qui ont cherché du travail au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête. Ces dernières devaient aussi mentionner qu'elles auraient pu commencer à travailler la semaine précédente si un emploi avait été disponible. Dans le cas contraire, elles pouvaient être déjà en emploi, être temporairement malades ou invalides ou avoir des raisons personnelles ou familiales qui les auraient empêchées de commencer à travailler cette semaine-là. Les personnes <i>inactives</i> sont celles qui ne font pas partie de la population active, c'est-à-dire qui ne sont ni en emploi ni en chômage. (EQLA 1998)
Nombre d'heures de travail total par semaine	Nombre d'heures de travail total par semaine effectué par les personnes de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré. Les catégories sont les suivantes : 1) 28 heures de travail et plus (temps plein) et 2) 27 heures de travail et moins (temps partiel). (ESS 1998)
Capacité de travailler des personnes inactives	Cet indicateur permet de distinguer, parmi les personnes ne faisant pas partie de la population active, les personnes totalement incapables de travailler, celles limitées dans le genre et la quantité de travail et celles qui seraient capables de travailler sans limitation. Notons qu'il s'agit ici de la perception des répondants quant à leur capacité de travailler. (EQLA 1998)

¹³ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des adultes en chômage produite à partir de cet indicateur ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population adulte (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population adulte active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

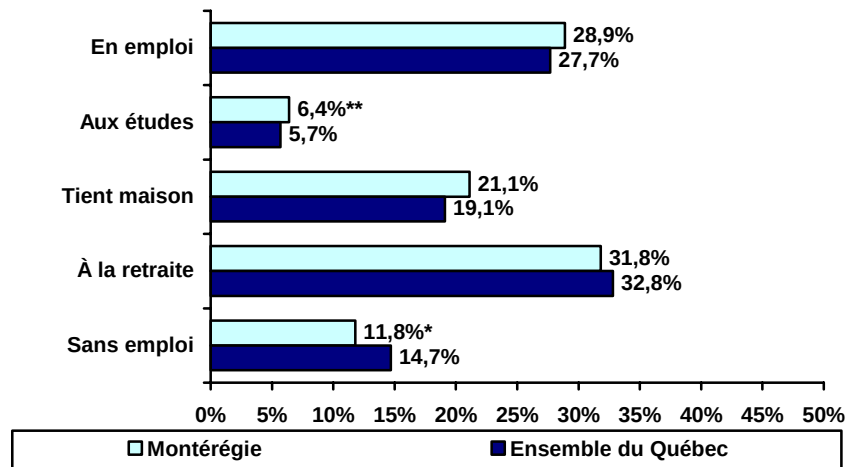
Statut d'activité habituel

Montérégie versus l'ensemble du Québec

En Montérégie, près du tiers des personnes ayant une incapacité sont à la retraite, 29 % sont en emploi, 21 % tiennent maison, 12 % sont sans emploi et, enfin, 6 % sont aux études. Ces proportions sont comparables à celles observées dans l'ensemble du Québec.

Figure 63

Statut d'activité habituel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Région de la Montérégie

Un écart considérable sépare les personnes avec et sans incapacité qui sont en emploi (29 % c. 62 %). Les hommes avec incapacité sont, en proportion, deux fois moins nombreux à être en emploi que les hommes sans incapacité (36 % c. 72 % ☑). La situation est similaire du côté des femmes (23 % c. 51 % ☑). L'écart est également notable chez les 15 à 64 ans en emploi (43 % c. 66 % ☑).

Par ailleurs, les personnes avec incapacité sont quatre fois plus nombreuses que celles sans incapacité à être à la retraite (32 % c. 8 % ☑). Cet écart s'observe autant chez les hommes (39 % c. 11 %) que chez les femmes (26 % c. 6 % ☑) de la région.

Tableau 35

Statut d'activité habituel selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie, 1998

	En emploi	Aux études	Tient maison	À la retraite	Sans emploi
	%				
Hommes					
Avec incapacité	36,2	7,5**	4,0**	39,0	13,2*
Sans incapacité	72,4	12,8	0,7**	10,6	3,4*
Femmes					
Avec incapacité	23,1*	5,5**	34,7	26,1	10,6**
Sans incapacité	51,3	14,8	24,5	6,2*	3,2*
15 à 64 ans¹					
Avec incapacité	43,1	9,8*	19,5*	11,3*	16,3*
Sans incapacité	66,4	14,9	11,4	4,0*	3,3*
Total					
Avec incapacité	28,9	6,4**	21,1	31,8	11,8*
Sans incapacité	62,0	13,8	12,5	8,4	3,3*

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

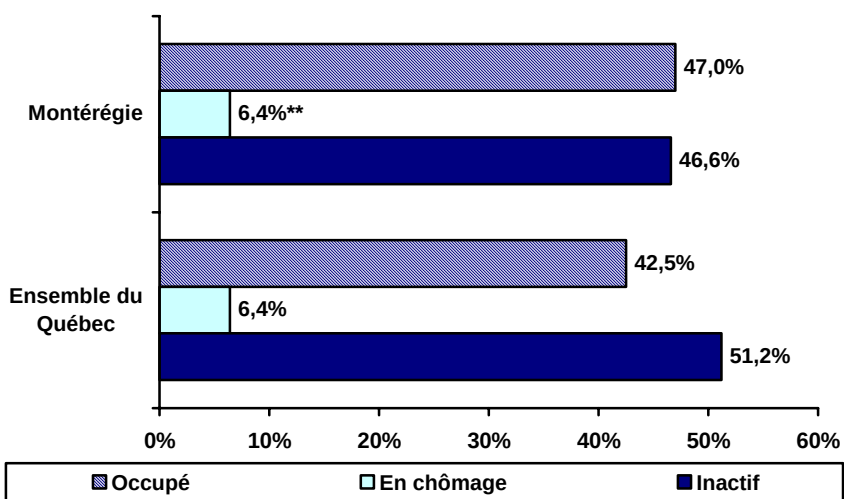
1. La catégorie des 65 ans et plus a été retirée ; la grande majorité des personnes de cet âge étant à la retraite.

Statut d'emploi et nombre d'heures de travail

Montérégie versus l'ensemble du Québec

Dans la région de la Montérégie, la proportion de personnes occupées est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (47 % c. 43 %) alors qu'à l'inverse, on constate une proportion moins élevée de personnes inactives (47 % c. 51 %). La proportion de personnes avec incapacité en chômage est cependant identique, soit 6 %.

Figure 64
Statut d'emploi, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Montérégie, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Nombre d'heures de travail total par semaine

Dans la région, les personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans sont, en proportion, légèrement moins nombreuses que celles sans incapacité à travailler à temps plein (86 % c. 88 %) et un peu plus nombreuses à travailler à temps partiel (14 % c. 12 %). On ne remarque toutefois pas de différence dans la proportion des personnes travaillant à temps plein ou à temps partiel selon la présence d'une incapacité dans l'ensemble du Québec.

Tableau 36
Nombre d'heures de travail total par semaine selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans, 1998

	Temps plein (28 heures et plus)	Temps partiel (27 heures et moins)
	%	
Montérégie		
<i>Avec incapacité</i>	86,3	13,7 **
<i>Sans incapacité</i>	88,1	11,9
Ensemble du Québec		
<i>Avec incapacité</i>	86,1	13,9
<i>Sans incapacité</i>	86,4	13,6

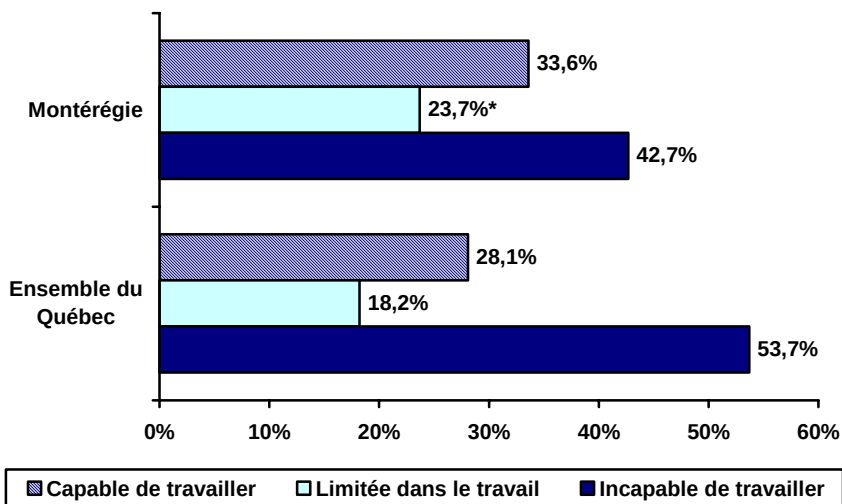
Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Capacité de travailler des personnes inactives

Montréal versus l'ensemble du Québec

Dans la région, près de 43 % des personnes âgées de 15 à 64 ans inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité en comparaison de 54 % pour l'ensemble du Québec. D'autre part, près du quart des personnes inactives se disent limitées dans leur capacité à travailler en raison de leur incapacité (24 % c. 18 % pour l'ensemble du Québec) alors qu'un tiers des personnes inactives considèrent être capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (33 % c. 28 % pour l'ensemble du Québec).

Figure 65
Capacité de travailler, population inactives de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 12 - Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Les indicateurs retenus dans ce chapitre sont la pratique *d'activités physiques* et la *pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques*.

	Indicateurs utilisés
Pratique d'activités physiques de loisir	Présente la proportion de personnes de 15 ans et plus qui ont pratiqué des activités physiques de loisir au cours des 12 derniers mois telles que la marche, les activités individuelles pratiquées durant l'été (golf, vélo, patin à roues alignées) ou durant l'hiver (ski alpin ou de randonnée, patinage), les sports d'équipe (soccer, baseball, basket-ball), les sports en duel (tennis, badminton, arts martiaux), les activités de conditionnement physique (baignade, danse ou jardinage). (EQLA 1998)
Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine	Présente la proportion de personnes de 15 ans et plus qui pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine. (ESS 1998)
Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques	Présente la proportion de personnes de 15 ans et plus qui ont pratiqué des activités de loisir autres que les activités physiques au cours des 12 derniers mois telles qu'aller au cinéma, au concert, participer à des rencontres avec la parenté ou les amis, jouer au bingo, ou encore s'adonner à un passe-temps, etc. (EQLA 1998)

Pratique d'activités physiques de loisir

Montérégie versus
l'ensemble du Québec

Dans la région de la Montérégie, 70 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec.

Les hommes de la région affichent un taux de pratique comparable à celui observé chez ceux de l'ensemble du Québec (68 % c. 67 %). Toutefois, les femmes de la région sont, en proportion, plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques (72 % c. 63 %).

La pratique d'activités physiques est également un peu plus élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec chez les 15 à 64 ans (74 % c. 70 %) de même que chez les 65 ans et plus (61 % c. 55 %).

Dans la région, les personnes de 15 à 64 ans sont, en proportion, plus nombreuses que les aînés de 65 ans et plus à pratiquer des activités physiques (74 % c. 61 %). On observe la même tendance chez les femmes, qui affichent un taux de pratique plus élevé que les hommes (72 % c. 68 %).

Tableau 37

Pratique d'activités physiques de loisir selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Sexe		
<i>Hommes</i>	67,6	67,1
<i>Femmes</i>	71,5	62,7
Âge		
<i>15 à 64 ans</i>	74,3	70,1
<i>65 ans et plus</i>	61,0	54,5
Total	69,7	64,6

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine

Selon le sexe et l'âge

Dans la région de la Montérégie, 32 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. On ne remarque pas non plus d'écarts notables entre les proportions observées dans la région et dans l'ensemble du Québec selon le sexe et l'âge, tant chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité.

D'autre part, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, moins nombreuses que celles sans incapacité à pratiquer des activités plus de deux fois par semaine dans la région (32 % c. 39 %) de même que dans l'ensemble du Québec (31 % c. 41 % ☒.

Tableau 38

Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	34,0	31,5
<i>Sans incapacité</i>	41,9	43,4
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	29,7	30,0
<i>Sans incapacité</i>	36,8	39,5
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	35,7	32,7
<i>Sans incapacité</i>	38,7	41,2
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	23,6 *	26,8
<i>Sans incapacité</i>	46,8	43,2
Total		
<i>Avec incapacité</i>	31,6	30,7
<i>Sans incapacité</i>	39,4	41,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques

Montérégie versus
l'ensemble du Québec

Plus de 75 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que physiques en comparaison de 72 % dans l'ensemble du Québec.

Les hommes de la région affichent un taux de pratique similaire à celui observé chez ceux de l'ensemble du Québec (70 % c. 72 %) alors que les femmes sont, en proportion, plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités de loisir (80 % c. 73 %).

Tableau 39

Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Montérégie	Ensemble du Québec
	%	
Sexe		
<i>Hommes</i>	70,2	71,5
<i>Femmes</i>	79,6	72,9
Âge		
<i>15 à 64 ans</i>	81,2	76,8
<i>65 ans et plus</i>	64,5	63,9
Total	75,4	72,3

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

La pratique d'activités de loisir est également plus élevée dans la Montérégie que dans l'ensemble du Québec chez les 15 à 64 ans (81 % c. 77 %) alors qu'elle est similaire chez les 65 ans et plus (65 % c. 64 %).

Enfin, dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en proportion, à pratiquer des activités de loisir (80 % c. 70 %) alors que dans l'ensemble du Québec, le taux de pratique des femmes est similaire à celui des hommes (73 % c. 72 %). Le taux de pratique d'activités de loisir autre que les activités physiques est aussi plus élevé chez les personnes de 15 à 64 ans que chez les aînés de 65 ans et plus, tant dans la région (81 % c. 65 % ☑) que dans l'ensemble du Québec (77 % c. 64 % ☑).

Conclusion

Ce document, qui illustre la situation des personnes ayant une incapacité dans la région de la Montérégie, contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité. Qu'en ressort-il ? Tout d'abord, la région se distingue en ce qu'elle affiche une prévalence plus élevée des incapacités, surtout chez les aînés. Par contre, on y observe une proportion moins élevée de personnes vivant une situation de dépendance dans la réalisation de leurs activités quotidiennes et domestiques en raison de leur incapacité.

La Montérégie présente un profil linguistique comparable à celui de l'ensemble du Québec. Ainsi, plus de la moitié de la population avec et sans incapacité ne parle que le français alors que le tiers est bilingue (français et anglais), ce qui est une proportion non négligeable. D'autre part, une très faible proportion de personnes avec et sans incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. D'ailleurs, la proportion de personnes avec et sans incapacité qui ont un statut d'immigrant ou une origine ethnique autre que française ou britannique est plus faible dans la région que dans l'ensemble du Québec. Il faut souligner que la situation varie énormément d'un territoire de CLSC à l'autre.

Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue favorablement du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, on y compte moins de personnes avec incapacité qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre, qui vivent sous le seuil de faible revenu, qui vivent une situation d'insécurité alimentaire ou encore, qui s'estiment pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge. On y retrouve aussi une plus grande proportion de personnes avec incapacité qui bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé. Une fois encore, la situation fluctue considérablement d'un territoire de CLSC à l'autre.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et celles qui n'en ont pas. Cependant, il faut souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation et un taux de diplomation comparables à celles de l'ensemble du Québec.

Les données reliées à la participation au marché du travail révèlent les difficultés d'intégration que vivent les personnes ayant une incapacité à cet égard, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec. En effet, près de la moitié des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail, bien que, dans la région, plus de la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler avec ou sans

limitations dues à leur incapacité. Soulignons que cette dernière proportion est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec où c'est le tiers de la population inactive qui se considère capable de travailler, avec ou sans limitations.

Au chapitre de la santé et du bien-être, les indicateurs examinés dans ce portrait confirment la tendance suivante : la population avec incapacité présente une perception plus négative de son état de santé physique et mentale que la population sans incapacité. On observe le même phénomène au niveau de la détresse psychologique. Cependant, si l'on compare les données régionales avec celles de l'ensemble du Québec, il ressort que les personnes avec incapacité de la Montérégie sont, en proportion, moins nombreuses à percevoir négativement leur état de santé physique et mentale.

Enfin, qu'en est-il de la situation des femmes avec incapacité dans la région ? D'abord, soulignons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que celles sans incapacité, elles affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, elles sont plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. D'autre part, elles considèrent plus fréquemment leur état de santé mentale moyen ou mauvais et éprouvent également plus de détresse psychologique. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail ; leur revenu total moyen ne représente que 66 % de celui des hommes avec incapacité, elles sont aussi plus nombreuses à vivre sous le seuil de faible revenu et sont moins souvent en emploi que les hommes ayant une incapacité. Par contre, certains indicateurs nuancent ce portrait : les femmes avec incapacité se démarquent des hommes en ce sens qu'elles sont moins nombreuses à vivre dans un ménage considéré comme pauvre, elles sont aussi moins nombreuses à se considérer pauvres, à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social de même qu'à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité. En outre, elles présentent un taux de diplomation plus élevé et sont plus nombreuses à pratiquer des activités physiques et de loisir. Les femmes ayant une incapacité sembleraient donc posséder des atouts pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent.

Annexes et références bibliographiques

Prendre note que les annexes 1 à 6 et les références bibliographiques se trouvent dans un fichier distinct.